



**DOCUMENT
D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL
AU 30 JUIN 2019**

**ET RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019**



CRÉDIT AGRICOLE
CORPORATE & INVESTMENT BANK

SOMMAIRE GÉNÉRAL

1.	Incorporation par référence du document de référence de Crédit Agricole CIB déposé le 5 avril 2019.....	2
2.	Tables de concordance	3
3.	Déclaration mentionnée à l'annexe 2 du règlement délégué 2019/980.....	6
4.	Sections du document de référence du 5 avril 2019 modifiées ou ajoutées afin de satisfaire les annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980	7
5.	Sections du document de référence du 5 avril 2019 et ses actualisations mises à jour après le 21 juillet 2019.....	8
6.	Attestation de responsabilité	141

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

ET RAPPORT FINANCIER
SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2019



Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 9 août 2019 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Incorporation par référence du document de référence de Crédit Agricole CIB déposé le 5 avril 2019

Le présent document d'enregistrement universel doit être lu et interprété conjointement avec le Document de Référence 2018 incluant le Rapport Financier Annuel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 avril 2019 sous le numéro D.19-0277 (ci-après le « DR 2018 »), qui est réputé en faire partie intégrante.

Le document incorporé par référence dans le présent document d'enregistrement universel a été déposé après de l'Autorité des Marchés Financiers et pourra être obtenu, sur demande et sans frais, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au siège social de l'Émetteur tel qu'indiqué à la fin du présent document d'enregistrement universel. Ce document est publié sur le site internet de l'Émetteur (<https://www.ca-cib.fr/>) et sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'information incorporée par référence doit être lue conformément à la table de concordance ci-après. Toute information qui ne serait pas indiquée dans cette table de concordance mais faisant partie des documents incorporés par référence est fournie à titre d'information uniquement.

INFORMATIONS RELEVANT DES DISPOSITIONS DES ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/980 DE LA COMMISSION DU 14 MARS 2019 COMPLÉTANT LE RÈGLEMENT (UE) 2017/1129 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

La table de concordance ci-dessous fait référence aux pages de documents incorporés par référence conformément aux dispositions des Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission.

Cette table de concordance renvoie ainsi d'une part aux pages du Document de Référence 2018 et, d'autre part, aux pages relevant des sections suivantes du présent document d'enregistrement universel (colonne C).

A		B	C
ANNEXES 1 ET 2 DU REGLEMENT DELEGUE		N° de page des documents incorporés par référence	N° de page du document d'enregistrement universel
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1	Personnes responsables des informations	473	141
1.2	Déclaration des personnes responsables	473	141
1.3	Nom, adresse et qualifications de l'expert ayant produit une déclaration ou un rapport	474	139
1.4	Attestation confirmant la reproduction fidèle des informations fournies par un tiers	Sans objet	Sans objet
1.5	Déclaration de l'émetteur (dépôt du document d'enregistrement universel)	Sans objet	Sans objet
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes de l'Émetteur	474, 475	139
2.2	Changements des contrôleurs légaux	474	139
3	Facteurs de Risques	158 à 166, 167 à 206, 324 à 351, 381 à 383	15 à 17, 18 à 27, 84 à 89
4	Informations concernant l'Émetteur		
4.1	Raison sociale et nom commercial	288	74
4.2	Lieu d'enregistrement, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique de l'Émetteur	288	74
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur	288	74
4.4	Siège social, forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, numéro de téléphone et site web	288	74
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	18 à 20, 463, 475	98
5.2	Description des principaux marchés	14, 18 à 20, 475	98
5.3	Évènements importants dans le développement des activités de l'Émetteur	323	83
5.4	Stratégies et objectifs financiers et non-financiers de l'Émetteur	4 à 5	7

A		B	C
ANNEXES 1 ET 2 DU REGLEMENT DELEGUE		N° de page des documents incorporés par référence	N° de page du document d'enregistrement universel
5.5	Degré de dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats industriels, commerciaux ou financiers	204	25
5.6	Position concurrentielle	16, 146 à 147	11 à 13
5.7	Investissements	60 à 61, 296 à 297, 323, 378 à 379, 404 à 407, 462, 475	83
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description du groupe et de la place de l'Émetteur en son sein	2, 7	Sans objet
6.2	Principales filiales	404 à 407, 437	127 à 129
7	Situation financière et résultat		
7.1	Situation financière	145 à 154, 293 à 297, 422 à 423, 475	10 à 14
7.2	Résultats d'exploitation	145 à 154, 291 à 292, 423, 475	10 à 14
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux à court terme et à long terme	148, 209 à 231, 293 à 295, 383 à 384	29 à 45
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	296 à 297	80
8.3	Besoins de financement et structure de financement	200, 345 à 347	Sans objet
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	212 à 231, 379, 404, 410	Sans objet
8.5	Sources de financement nécessaires aux engagements visés au point 5.7.2	152, 462	Sans objet
9	Environnement réglementaire		
9.1	Description de l'environnement réglementaire	209 à 282, 307 à 322	29 à 71, 81 à 83
10	Informations sur les tendances		
10.1	Tendances récentes et changement significatif de performance financière (ou déclaration négative)	9, 149 à 150, 411, 463	10, 14, 131
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou évènement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'Émetteur	149 à 150	14
11	Prévisions ou estimations du bénéfice		
11.1	Prévision ou estimation du bénéfice en cours de validité	Sans objet	Sans objet
11.2	Nouvelle prévision ou estimation	Sans objet	Sans objet
11.3	Déclaration	Sans objet	Sans objet
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	83 à 102	Sans objet
12.2	Conflits d'intérêts	103 à 104	Sans objet
13	Rémunérations et avantages		
13.1	Montant de la rémunération et avantage en nature	105 à 131, 317 à 318, 381, 387 à 389, 431, 451	Sans objet
13.2	Montant totale des sommes provisionnées aux fins de pensions et retraites	105 à 131, 381, 387 à 389, 451	Sans objet
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration du mandat	83 à 102	Sans objet
14.2	Contrats de service	103	Sans objet
14.3	Comité d'audit et comité de rémunération	77 à 82	136
14.4	Déclaration sur le régime de gouvernance	67, 132	Sans objet
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	Sans objet	Sans objet
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	14, 44 à 45, 387, 451	Sans objet

A		B	C
ANNEXES 1 ET 2 DU REGLEMENT DELEGUE		N° de page des documents incorporés par référence	N° de page du document d'enregistrement universel
15.2	Participations et stock options	318, 389	Sans objet
15.3	Participation des salariés dans le capital	52	Sans objet
16	Principaux actionnaires		
16.1	Nom de toute personne détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote et devant être notifiée	134 à 138	Sans objet
16.2	Principaux actionnaires et droits de vote	134 à 136	Sans objet
16.3	Information relative au contrôle	134 à 136	Sans objet
16.4	Description des accords qui pourraient entraîner un changement de contrôle	134 à 136	Sans objet
17	Transactions avec des parties liées		
17.1	Détails des transactions	290, 378 à 379, 446	14, 126
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'Emetteur		
18.1	Informations financières historiques	288 à 458, 475	Sans objet
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	Actu 30.06.2018 : 60 à 148	74 à 132
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	412 à 417, 453 à 458, 475	Sans objet
18.4	Informations pro forma	Sans objet	Sans objet
18.5	Politiques en matière de dividendes	384, 475	Sans objet
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	203 à 204, 462	Sans objet
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'Emetteur	463	Sans objet
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	154	74, 110
19.2	Actes constitutifs et statuts	133 à 136, 288	74
20	Contrats Importants	463	Sans objet
21	Documents disponibles		
21.1	Déclaration relative aux documents disponibles	463	2

TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, la présente actualisation comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement de l'Autorité des Marchés Financiers.

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	N° de page du document d'enregistrement universel
États financiers au 30 juin 2019	74 à 132
Rapport semestriel d'activité	10 à 14
Événements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	10 à 14
Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	14
Principales transactions intervenues entre parties liées	14, 126
Attestation du responsable	141
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2019	132

Déclaration visée à l'annexe 2 du règlement délégué 2019/980

Le document d'enregistrement universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ainsi que ses éventuels amendements, et une note relative aux valeurs mobilières et le résumé approuvés conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Sections du document de référence du 5 avril 2019 modifiées ou ajoutées afin de satisfaire les annexes 1 et 2 du règlement délégué 2019/980

STRATÉGIES ET OBJECTIFS FINANCIERS ET NON-FINANCIERS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Le bilan de l'année 2018 est très satisfaisant et confirme l'engagement continu de Crédit Agricole CIB vis-à-vis de ses clients. Cette activité s'inscrit dans le cadre du nouveau plan à moyen terme 2022 du Groupe, rendu public le 6 Juin 2019, soit un an à l'avance, grâce à l'atteinte précoce des objectifs fixés lors du plan précédent.

Afin de maintenir sa position de leader en Europe et à l'international dans un environnement en pleine mutation, le Groupe Crédit Agricole s'est donné pour objectif de développer ses projets client, sociétal et humain. Le PMT 2022 met ainsi l'accent sur l'excellence relationnelle en mobilisant tous les métiers autour de la satisfaction client, sur les préoccupations environnementales et sociétales de nos clients et sur la responsabilisation de nos collaborateurs pour offrir toujours aux clients un accès direct à un responsable de la relation en proximité.

Crédit Agricole CIB s'inscrit dans ce projet de Groupe en se fixant des objectifs ambitieux d'ici 2022 afin de devenir le banquier du quotidien des grands clients du Groupe Crédit Agricole.

En s'appuyant sur son envergure mondiale et son expertise en solutions de financement et de marché, la BFI souhaite déployer son modèle centré sur sa clientèle principalement d'entreprises et ses besoins de financement.

L'activité de Banque commerciale transactionnelle sera renforcée par le développement des solutions de *Cash management*, de *Supply Chain* et de *Trade Finance*.

D'autre part, Crédit Agricole CIB renforcera sa présence en Asie, notamment en Chine.

Banque de référence de la finance verte et durable, Crédit Agricole CIB a pour ambition de rester dans le top 5 mondial dans ce domaine, de doubler la taille de son *Green loan portfolio* d'ici 2022 pour atteindre 13 Mds€ et de développer de nouvelles offres 'vertes'.

Les activités de marchés continueront de s'adapter pour répondre au mieux aux besoins de nos clients.

La maîtrise continue des coûts, assortie de programmes d'efficacité opérationnelle, permettra de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour investir et innover. Ces investissements permettront notamment de transformer l'IT en développant une architecture véritablement *data centric* et de renforcer notre démarche d'innovation pour gagner en pertinence client, agilité et efficacité.

D'un point de vue financier, Crédit Agricole CIB vise un coefficient d'exploitation au-dessous de 55 %, un coût du risque des activités de banque de financement entre 20 et 25 pb, et un RONE à 10 % à horizon 2022.

Enfin, l'optimisation des ressources rares, notamment via la distribution, constitue un objectif important pour mieux accompagner nos clients tout en maintenant la rentabilité des actifs et en optimisant la liquidité.

Sur les activités de gestion de fortune, Indosuez Wealth Management a pour principaux enjeux de renforcer ses capacités de conseil en structuration de patrimoine, en allocation d'actifs et en mandats de gestion discrétionnaires, pour aider ses clients dans la construction et la transmission de leur patrimoine. L'accélération de la digitalisation et le renforcement des synergies avec Crédit Agricole CIB permettront de répondre de manière plus pertinente aux besoins de la clientèle de gestion de fortune.

Indosuez Wealth Management poursuivra sa croissance en Europe, notamment en France et en Italie, ainsi qu'en Asie. Le niveau d'actifs sous gestion à horizon 2022 se portera à plus de 140 Mds€, et le RONE à 25 %.

SECTION

5

Sections du document de référence du 5 avril 2019 et ses actualisations mises à jour après le 21 juillet 2019

**1 RAPPORT D'ACTIVITÉ AU
1^{ER} SEMESTRE 20199**

**3 INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES.....133**

**2 COMPTES CONSOLIDÉS
INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU
30 JUIN 201972**

1

RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 1^{ER} SEMESTRE 2019

1. Activités et résultats de Crédit Agricole CIB	10	4. Facteurs de risques	15
2. Transactions et parties liées	14	5. Gestion des risques	18
3. Tendances récentes et perspectives (scénario 2019)	14	6. Actualisation du Pilier 3 du groupe Crédit Agricole CIB	28

1. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

1.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Premier semestre 2019 : prévenir plutôt que guérir

Dans un environnement international placé sous le sceau de risques multiples et multiformes (conflit commercial sino-américain, tensions géopolitiques dans le Golfe, inquiétudes politiques en Europe, Brexit), le premier semestre est venu confirmer que le cycle de croissance mondiale, forte et synchrone, avait bien pris fin. Si, globalement, les fondamentaux d'une croissance essentiellement domestique résistent, le ralentissement du secteur manufacturier et l'érosion de la contribution des échanges extérieurs nets pèsent déjà sur la croissance. Les économies sont, évidemment, très inégalement affectées selon leur exposition au commerce mondial et la place qu'y occupe encore le secteur industriel : aux États-Unis, fermés et peu industriels, s'oppose l'Allemagne, largement ouverte et toujours industrielle.

La croissance des grandes économies au premier trimestre 2019 a plutôt rassuré, mais le deuxième trimestre a vraisemblablement été moins porteur. La reprise des hostilités entre la Chine et les États-Unis en mai, les possibles offensives de D. Trump à l'encontre de ses autres partenaires commerciaux, l'exacerbation des tensions dans le Golfe persique ainsi que le report, à deux reprises, du Brexit conjugué à la démission de Theresa May, ont porté le degré d'incertitude à des niveaux très élevés. Un tel climat nuit à la confiance des agents économiques et conduit à des comportements attentistes, défavorables à la croissance économique.

Aux États-Unis, l'année 2019 avait débuté sous le signe du *shut down* le plus long de l'histoire du pays, qui a pris fin le 25 janvier. La croissance du premier trimestre en a été cependant peu affectée, elle a dépassé 3% (en rythme trimestriel annualisé). L'impact des réductions d'impôt en 2018 s'estompant et le climat mondial se dégradant, l'activité au deuxième trimestre devrait ressortir en ralentissement sensible avec une croissance trimestrielle annualisée estimée à 1,9%. Malgré la robustesse du marché du travail et des hausses de salaires, qui soutiennent les dépenses des ménages, les pressions inflationnistes sont restées très contenues.

La Chine a également bien résisté au premier trimestre, avec une croissance qui s'est maintenue à 6,4% sur un an. Néanmoins, l'impact de la guerre commerciale est sensible et le chiffre du deuxième trimestre l'illustre : le pays connaît une croissance historiquement faible, à 6,2% sur un an, avec un secteur industriel en ralentissement. Toutefois, face à cet affaiblissement, le gouvernement a mis en place des mesures de soutien et les indicateurs d'activité de juin, supérieurs aux attentes, suggèrent que ces stimuli commencent à avoir des effets favorables sur la demande domestique et la croissance chinoise.

En zone euro, la fin de l'année 2018 avait connu un trou d'air, marqué par l'impact de la guerre commerciale et des facteurs spécifiques temporaires (nouvelles normes automobiles et bas niveau du Rhin)

qui avaient eu des impacts négatifs notables sur le secteur industriel, en particulier en Allemagne et en Italie. La France connaissait également des turbulences liées à la crise des gilets jaunes. Toutefois, la croissance du PIB au premier trimestre 2019 s'est finalement révélée plus dynamique qu'anticipé (+0,4% sur le T1 après +0,2% au T4 2018) grâce à des fondamentaux internes encore positifs qui ont permis à la consommation et à l'investissement de résister. Mais les derniers indicateurs conjoncturels disponibles ne permettent pas de prolonger cette tendance et le PIB réel devrait au mieux progresser de 0,3% sur le T2. Les enquêtes (PMI) décrivent un paysage contrasté entre l'industrie, plombée par la baisse des échanges internationaux, et les services tirés par un contexte interne plus porteur (baisse du chômage, hausse du pouvoir d'achat, mesures de relance budgétaires). L'activité économique européenne est ainsi fragile et certains pays comme l'Allemagne et l'Italie, plus ouverts et industriels, souffrent davantage que d'autres, comme la France, moins dépendante du commerce extérieur et qui bénéficie des mesures post « gilets jaunes », ou encore l'Espagne.

Préférant prévenir plutôt que guérir, les Banques centrales ont opté pour des politiques monétaires plus accommodantes qu'anticipé. Arguant du ralentissement mondial, la *Federal Reserve* a ouvert le bal et a infléchi son discours avec une rapidité étonnante, redoutant, implicitement, que ne se reproduisent les tensions financières de fin 2018. Elle s'est déclarée dès mars encline à la patience et ne sera pas allée au terme de la normalisation anticipée. Quant à la BCE, elle a mis un terme prématuré à la « normalisation » qu'elle avait seulement timidement entreprise. Après avoir, début juin, reporté tout mouvement (de hausse) de taux au-delà de mi-2020 et annoncé de nouvelles opérations de financement à long terme pour les banques (TLTRO III) pour septembre, elle a par la suite très rapidement adopté un ton encore plus résolument accommodant, déclarant se tenir prête à assouplir sa politique monétaire, en utilisant tous les outils à sa disposition (baisse des taux, reprise des achats nets d'actifs). Poussées d'aversion au risque et banques centrales accommodantes, éloignant toute éventualité de remontée des taux directeurs, ont permis aux taux d'intérêt longs (10 ans) allemands et américains de se replier pour atteindre des niveaux faibles (voire tellement faibles qu'ils sont négatifs) : respectivement, -0,30% et 2% fin juin 2019 (soit -55 et -65 points de base sur le semestre). De même, sur le premier semestre l'écart entre l'OAT 10 ans et le Bund allemand a perdu environ 20 points de base (pdb), à 30 pdb, conduisant le taux français en territoire négatif, à -0,004% fin juin précisément. Repli des taux d'intérêt couplé à une croissance encore honorable et à une recherche de rendements ont autorisé les marchés actions à enregistrer de très belles performances au cours du premier semestre : à titre d'illustration, les indices Eurostoxx 50 et S&P 500 ont, respectivement, progressé de 16,5% et 15%.

1.2 RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Compte de résultat consolidé synthétique

En millions d'euros	BFI	Non-récurrent ¹	BFI sous-jacente	Gestion de fortune	Activités Hors Métiers	CACIB	Variation S1/S1 BFI sous-jacente à cours courant	Variation S1/S1 BFI sous-jacente à cours constant
Produit net bancaire	2 348	(39)	2 387	407	9	2 764	0 %	(2 %)
Charges d'exploitation	(1 403)		(1 403)	(357)		(1 760)	1 %	0 %
Résultat brut d'exploitation	945	(39)	984	50	9	1 004	(1 %)	(5 %)
Coût du risque	(53)		(53)	(6)		(59)	ns	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(1)		(1)			(1)	ns	
Gains ou pertes nets sur autres actifs	6		6			6	ns	
Dépréciation des écarts d'acquisition							ns	
Résultat avant impôt	897	(39)	936	44	9	950	(4 %)	
Impôt	(259)	10	(269)	(7)	12	(254)	(2 %)	
Résultat net	638	(29)	667	37	21	696	(5 %)	
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	5		4	0 %	
Résultat net part du Groupe	639	(29)	668	32	21	692	(5 %)	

¹ Retraite des couvertures de prêt, des impacts de DVA courant en PNB pour respectivement -27 m€ et -12 m€ en 2019, +20 m€ et +15 m€ en 2018.

L'environnement de marché sur le premier semestre 2019 reste complexe avec des inquiétudes variées telles que les craintes des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine ainsi que le manque d'avancée sur le Brexit.

En Europe, les taux directeurs de la BCE demeurent à un niveau bas. Ainsi, le rendement de la plupart des obligations souveraines est proche de zéro, tandis que le rendement des obligations des entreprises les mieux notées oscille entre 0,5 % et 1,8 %.

Aux États-Unis, la Fed a maintenu ses taux d'intérêt à 2,5 %. Par ailleurs, les marchés américains, portés par les actions du secteur financier et les obligations à long terme, ont été le fer de lance d'une appréciation mondiale des actions et des titres à revenu fixe. Le dollar américain a été à peu près stable au cours du premier semestre 2019.

Dans ce contexte, les revenus de la BFI sous-jacente sont stables à cours courant par rapport au premier semestre 2018. Les revenus de la banque de financement sont en hausse de +4 % à cours courant. Quant à la banque d'investissement et de marché, les revenus sont en baisse de -4 % à cours courant face à un environnement peu favorable marqué par des niveaux de volatilité faibles, et une chute d'activité sur les métiers de conseil. Les activités de crédit ont tout de même enregistré une performance historique sur le primaire, ainsi qu'une activité soutenue sur le secondaire.

Les charges sont stables à cours constant.

Le coût du risque enregistre des dotations nettes. Il est en hausse, principalement du fait de dotations ponctuelles au 1^{er} semestre 2019.

Le résultat net part du Groupe de Crédit Agricole CIB s'élève à 692 m€.

1.3 RÉSULTATS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ

Banque de financement

En millions d'euros	S1-19 sous-jacent ¹	S1-18 sous-jacent ¹	Variation S1/S1 sous-jacent à cours courant	Variation S1/S1 sous-jacent à change constant
Produit net bancaire	1 304	1 256	4 %	1 %
Charges d'exploitation	(521)	(528)	(1 %)	(3 %)
Résultat brut d'exploitation	783	728	8 %	3 %
Coût du risque	(33)	(4)	ns	
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(1)	1	ns	
Résultat avant impôt	751	725	4 %	
Impôt	(214)	(201)	7 %	
Résultat net	537	524	2 %	
Résultat net part du Groupe	538	525	2 %	

¹ Retraité des impacts de DVA courant en PNB pour respectivement -27 m€ en 2019 et +20 m€ en 2018.

Les revenus de la banque de financement sont en progression de +4% à cours courant, portés à la fois par les activités de financements structurés et de la banque commerciale.

Les activités de financements structurés ont enregistré un niveau de production élevé et diversifié, avec une performance particulièrement bonne dans les secteurs de l'Acquisition Finance, Oil & Gas, et Real Estate. À cours constant, les revenus des financements structurés augmentent de 7%.

Les activités de *Debt Optimisation and Distribution* sont en retrait compte tenu de l'absence de transaction majeure par rapport à l'année précédente. Crédit Agricole CIB améliore son positionnement en passant au 1^{er} rang sur les prêts syndiqués ⁽¹⁾ sur la zone

EMEA, dans un contexte globalement défavorable où le marché du crédit syndiqué atteint son plus bas niveau en termes de volume dans la zone euro depuis 2010.

Les revenus de l'activité *International Trade and Transaction Banking* ont fortement progressé notamment grâce à des opérations de taille significative sur l'ensemble des zones géographiques. Les activités d'Export ont surperformé sous l'effet d'un très bon niveau de production au 1^{er} semestre 2019.

La contribution au résultat net part du Groupe de la Banque de financement s'établit à 538 millions d'euros, en croissance de +2% par rapport au premier semestre 2018.

Banque de marché et d'investissement

En millions d'euros	S1-19 sous-jacent ¹	S1-18 sous-jacent ¹	Variation S1/S1 sous-jacent à cours courant	Variation S1/S1 sous-jacent à change constant
Produit net bancaire	1 083	1 125	(4 %)	(6 %)
Charges d'exploitation	(882)	(859)	3 %	1 %
Résultat brut d'exploitation	201	266	(24 %)	(29 %)
Coût du risque	(20)	(15)	ns	
Résultat avant impôt	185	251	(26 %)	
Impôt	(55)	(73)	(24 %)	
Résultat net	130	178	(27 %)	
Résultat net part du Groupe	130	178	(27 %)	

¹ Retraité des impacts de DVA courant en PNB pour respectivement -12 m€ en 2019 et +15 m€ en 2018.

Les revenus de la banque de marché et d'investissement sont en baisse de -4% par rapport au premier semestre 2018 à cours courant.

Les revenus des activités de Fixed Income sont stables par rapport au premier semestre de 2018 à cours courant.

L'activité obligataire a été particulièrement porteuse, dans un contexte favorable de spreads de crédit, Crédit Agricole CIB main-

tenant sa position de premier teneur mondial de livres sur les Green Bonds ⁽²⁾ et se hissant à la 3^e place (6^e en 2018) dans le classement des émissions en euros ⁽³⁾.

L'activité de taux d'intérêt a elle aussi bénéficié d'une activité soutenue en swaps d'émission ainsi que sur les programmes de couvertures ALM.

(1) Source : Refinitiv R17, teneur de livres en volume et en montant

(2) Source : Bloomberg 2019

(3) Source : Refinitiv N1, teneur de livre en volume et en montant

L'activité de change a bien performé sur les marchés émergents, notamment en Asie, mais est au global en baisse en raison du faible niveau de volatilité impactant l'activité optionnelle.

Les revenus de la banque d'investissement sont en baisse face à une base de comparaison élevée en 2018. Le marché du M&A est

effectivement au plus bas en France. Les activités d'*Equity Capital Markets* ont enregistré une baisse des volumes de marché.

La contribution au résultat net part du Groupe de la banque de marché et d'investissement s'établit à 130 millions d'euros.

Gestion de fortune

	S1-19	S1-18	Variation S1/S1 à cours courant	Variation S1/S1 à change constant
<i>En millions d'euros</i>				
Produit net bancaire	407	417	(2 %)	(4 %)
Charges d'exploitation	(357)	(347)	3 %	1 %
Résultat brut d'exploitation	50	70	(29 %)	(31 %)
Coût du risque	(6)	1	ns	
Résultat avant impôt	44	71	(38 %)	
Impôt	(7)	(21)	(67 %)	
Résultat net	37	50	(26 %)	
Participations ne donnant pas le contrôle	5	5	0 %	
Résultat net part du Groupe	32	45	(29 %)	

Les revenus de la Gestion de Fortune affichent une baisse de -2 % à cours courant, et -4 % à cours constant. La diminution reflète une forte baisse des rétrocessions externes, malgré les effets positifs des opérations de croissance externe. Hors effet change et périmètre, les revenus baissent de 21 millions d'euros.

À cours courant, les charges augmentent de +3 %, et +1 % à cours constant. Elles intègrent les dépenses liées à l'élargissement du périmètre, compensées par l'effet du plan de maîtrise des charges.

À fin juin 2019, l'encours de fortune s'élève à 130,3 milliards d'euros en progression de 4,3 milliards par rapport à fin juin 2018, essentiellement dû à un effet marché avec la hausse des indices boursiers.

Activités hors métiers

	S1-19	S1-18	Variation S1/S1 à cours courant
<i>En millions d'euros</i>			
Produit net bancaire	9		ns
Résultat brut d'exploitation	9		ns
Résultat avant impôt	9		ns
Impôt	12		ns
Résultat net	21		ns
Résultat net part du Groupe	21		ns

Le pôle « Activités hors métiers » comprend les différents impacts non imputables aux autres pôles.

2. TRANSACTIONS ET PARTIES LIÉES

Les principales transactions conclues entre parties liées sont décrites dans la note 11 des comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2019.

3. TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES (SCÉNARIO 2019)

La guerre commerciale n'est qu'une composante, très visible certes, des tensions multiformes sino-américaines. Ce conflit, affrontement entre une puissance sentant son hégémonie menacée et une puissance concurrente et conquérante, a vocation à s'installer dans la durée. Des phases de répit « factices » sont évidemment envisageables, mais ne présageront en rien d'une accalmie durable dans les relations sino-américaines. Malgré la nouvelle trêve conclue lors de la rencontre entre les présidents Trump et Xi lors du G20 à Osaka fin juin, les tensions commerciales et, au-delà, géopolitiques ont donc vocation à durer et obéreront la croissance.

Aux États-Unis, outre l'essoufflement naturel du rythme de croissance, les incertitudes et la contraction des marges des entreprises risquent de finir par entraîner un ralentissement de l'investissement productif. Malgré la bonne tenue des dépenses de consommation, attribuable à la vigueur du marché du travail et à une progression graduelle des revenus, la croissance devrait se replier. L'assouplissement monétaire – assouplissement d'autant plus justifié que l'inflation ne menace pas – préventif de la *Federal Reserve* que nous supposons, avec deux baisses de 25 points de base chacune du taux des *Fed Funds*, permettrait cependant à la croissance, ainsi qu'aux marchés actions, de ne pas sombrer. Le cycle américain, dont la longévité aura impressionné (10 ans de croissance ininterrompue), s'achèverait ainsi sur une croissance encore supérieure à son rythme potentiel (de 2%), avec 2,5% en 2019, en moyenne annuelle, contre 2,9% en 2018, année durant laquelle des réductions d'impôt financées par le déficit avaient temporairement stimulé l'activité.

En Chine, le conflit commercial, étendu et durable, avec les États-Unis aura des impacts négatifs directs (flux commerciaux) et indirects (consommation et investissement) qui, cumulés, pourraient soustraire près d'un point de pourcentage à la croissance du PIB en 2019. Les conséquences du ralentissement sont déjà visibles sur le marché du travail, dont la résilience est une composante déterminante de la stabilité sociale. Les autorités chinoises s'approprient donc à adopter une réponse à la hauteur de l'enjeu, afin de compenser la perte de demande agrégée. Elles agiront sur tous les fronts (politique monétaire assouplie, tolérance à la dépréciation, relance du crédit bancaire, projets d'infrastructures), dopant la croissance, afin que celle-ci ne s'écarte pas trop de l'objectif de

6%, plancher compatible avec une tenue satisfaisante du marché du travail. Toutefois, même si la croissance chinoise se stabilise à un niveau élevé, il serait vain de se bercer d'illusions sur sa capacité à tracter le reste du monde.

En zone euro, la fin de cycle se révèle « anormale ». Les chiffres récents, plutôt favorables, ont pu suggérer que la croissance s'était exagérément repliée à la suite de facteurs temporaires. Une fois cette correction digérée, la croissance aurait dès lors été susceptible de se reprendre tout en progressant à un rythme assagi. Mais le décalage entre ces « données dures » témoignant encore de la solidité de la demande interne et les signaux moins encourageants livrés par les enquêtes invite à la prudence. Les enquêtes semblent saisir une inquiétude plus forte que la simple prudence qui entoure habituellement le ralentissement cyclique. L'incertitude, matérialisation du risque lié aux développements internationaux, vient donc peser sur les prévisions, notamment sur la prévision d'investissement, bien que la dégradation des perspectives de profit soit encore limitée. La demande interne ne devrait cependant pas souffrir d'un ajustement brutal, et le discours accommodant de la BCE (sans même révéler les détails précis sur ses actions à venir), en levant durablement la contrainte financière, devrait permettre à la croissance d'être proche de son potentiel (1,2% en moyenne annuelle en 2019 après 1,9% en 2018).

Grâce à la politique monétaire d'assouplissement préventif qu'entreprendront les grandes banques centrales, politique pleinement justifiée par la dégradation des perspectives économiques sans inflation et la multiplication des sources d'inquiétude et de turbulences financières, notre scénario peut dessiner un ralentissement substantiel, mais pas un effondrement de la croissance.

Au-delà des messages signalant l'accommodation de la *Federal Reserve* et de la BCE, ces dernières élaborent leur stratégie monétaire, une stratégie de moyen terme adaptée à un environnement dont l'inflation semble désormais quasiment absente. Banques centrales accommodantes, réfléchissant à leur mandat, aux outils appropriés pour le remplir, aversion au risque, ralentissement économique sans inflation : un contexte dans lequel les taux d'intérêt longs seront durablement très bas. Notre scénario retient des taux longs (10 ans) allemands et américains proches des niveaux de fin juin, respectivement, de -0,25% et 2% fin 2019, et un OAT de 0%.

POUR CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les métiers Crédit Agricole CIB affichent de bonnes performances compte tenu de l'environnement complexe du premier semestre 2019. Le second semestre devrait s'inscrire dans la même tendance même si ce dernier reste traditionnellement moins élevé suite à un effet saisonnalité défavorable.

Les activités de Financements structurés continueront leur progression, tandis que les activités de banque commerciale maintiendront un bon volant d'activité.

Malgré un contexte de poursuite d'érosion des marges, la banque de marché devrait bénéficier de la bonne dynamique commerciale enclenchée au premier semestre.

Les perspectives du second semestre restent dépendantes de l'apaisement des tensions commerciales mondiales, du niveau de volatilité des marchés et de la présence de deals significatifs.

4. FACTEURS DE RISQUES

Ce chapitre du document présente les principaux types de risques auxquels Crédit Agricole CIB est exposé, ainsi que certains risques liés à la détention de titres obligataires émis par Crédit Agricole CIB. D'autres parties de ce chapitre traitent de l'appétence au risque de Crédit Agricole CIB et des dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels Crédit Agricole CIB est exposé est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

A. APERÇU DES RISQUES AUXQUELS CRÉDIT AGRICOLE CIB EST EXPOSÉ

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le document de référence au 31/12/2018. (cf page 158 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole CIB).

B. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT DANS LEQUEL CRÉDIT AGRICOLE CIB ÉVOLUE

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le document de référence au 31/12/2018. (cf page 158 à 160 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole CIB).

C. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le document de référence au 31/12/2018. (cf page 160 à 161 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole CIB).

D. RISQUES FINANCIERS

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le document de référence au 31/12/2018. (cf page 161 à 162 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole CIB).

E. RISQUES OPÉRATIONNELS ET RISQUES CONNEXES

Cette section n'a pas fait l'objet de modification depuis le document de référence au 31/12/2018. (cf page 162 à 163 du Document de référence 2018 de Crédit Agricole CIB).

F. AUTRES RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Crédit Agricole CIB pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés dans son plan à moyen terme.

Le 6 juin 2019, le Groupe Crédit Agricole a annoncé son plan à moyen terme, Ambition Stratégique 2022 (le « Plan à Moyen Terme »). Le Plan à Moyen Terme prévoit un certain nombre d'initiatives, dont une ambition stratégique pour Crédit Agricole CIB axée sur (i) le déploiement de son modèle centré sur le client et leurs besoins de financements, (ii) l'enrichissement de l'offre de banque commerciale transactionnelle (en cash management, *Supply Chain* et *Trade Finance*), (iii) le renforcement de sa présence en Asie et (iv) le maintien durable de sa position de banque de référence de la finance verte.

Le Plan à Moyen Terme 2022 comprend un certain nombre d'objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, au revenu net et aux ratios d'adéquation des fonds propres. Ces objectifs

financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et commerciale. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de Crédit Agricole CIB sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

Le succès de ce plan repose sur un très grand nombre d'initiatives (à l'ampleur significative comme plus réduite) devant être déployées au sein des différentes entités Crédit Agricole CIB. Bien qu'un grand nombre de ces objectifs puissent être atteints, il est peu probable qu'ils le soient tous et il n'est pas possible de prédire, parmi ces objectifs, lesquels seront atteints et lesquels ne le seront pas. Le

Plan à Moyen Terme 2022 prévoit également des investissements importants, mais si les objectifs du plan ne sont pas atteints, le rendement de ces investissements sera inférieur aux prévisions.

Si Crédit Agricole CIB ne réalise pas les objectifs définis dans son Plan à Moyen Terme 2022, sa situation financière et ses résultats pourraient être défavorablement affectés.

Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole CIB.

Bien que les principales activités de Crédit Agricole CIB soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de Crédit Agricole CIB. Dans une telle situation, Crédit Agricole CIB pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macro-économiques défavorables pourraient impacter Crédit Agricole CIB à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans les activités de Crédit Agricole CIB générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, l'impact sur les résultats et la situation financière de Crédit Agricole CIB pourrait être particulièrement important.

Crédit Agricole CIB est exposé aux risques liés au changement climatique.

Bien que de manière générale les activités de Crédit Agricole CIB ne soient pas exposées directement aux risques liés au changement climatique, Crédit Agricole CIB est soumis à un certain nombre de risques indirects qui pourraient être significatifs. Lorsque Crédit Agricole CIB prête à des entreprises dont les activités génèrent des quantités importantes de gaz à effet de serre, Crédit Agricole CIB se retrouve exposé au risque qu'une réglementation ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait impacter défavorablement la qualité de crédit de ce dernier, et réduire ainsi la valeur du portefeuille de créances de Crédit Agricole CIB. Crédit Agricole CIB exerce également des activités liées à l'échange de quotas d'émission et pourrait subir des pertes en raison de l'évolution défavorable du prix de ces quotas. Avec l'accélération de la transition vers un environnement climatique plus contraignant, Crédit Agricole CIB devra adapter ses activités de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

Crédit Agricole CIB doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et sa rentabilité défavorablement affectées.

Les notations de crédit ont un impact significatif sur la liquidité de Crédit Agricole CIB. Une dégradation de sa notation pourrait avoir une incidence défavorable sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Agricole CIB, augmenter leur coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* de Crédit Agricole CIB ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur de ses obligations.

Le coût de financement à long terme non garanti de Crédit Agricole CIB auprès des investisseurs est directement lié à son *spread* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de leur notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut significativement augmenter le coût de financement de Crédit Agricole CIB. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de Crédit Agricole CIB, qui sont influencés à la fois

par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de Crédit Agricole CIB.

Crédit Agricole CIB est confronté à une concurrence intense.

Crédit Agricole CIB est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre. Les marchés européens des services financiers sont relativement matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients.

En outre, de nouveaux concurrents plus compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par Crédit Agricole CIB et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stables entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. Crédit Agricole CIB doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels il intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

Le succès de Crédit Agricole CIB dépend en grande partie de sa capacité à attirer et retenir ses employés qualifiés et son incapacité à le faire pourrait affecter de façon significative sa performance.

Les employés de Crédit Agricole CIB constituent sa ressource la plus importante et, dans de nombreux secteurs de l'industrie des services financiers, la concurrence pour recruter du personnel qualifié est intense. Les résultats de Crédit Agricole CIB dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux collaborateurs et à fidéliser et motiver ses collaborateurs existants. Or, la capacité de Crédit Agricole CIB à attirer et à retenir des effectifs qualifiés pourrait être affectée par les restrictions législatives et réglementaires existant en matière de rémunération dans le secteur des services financiers. L'évolution de la conjoncture économique pourrait également conduire Crédit Agricole CIB à transférer certains employés d'une activité à une autre, ou à réduire les effectifs dans certaines de ses activités. De tels changements pourraient temporairement perturber l'organisation au sein du Groupe à mesure que les employés s'adaptent aux nouveaux rôles qui leurs sont confiés, et pourrait réduire la capacité de Crédit Agricole CIB à tirer parti des améliorations ainsi apportées à son organisation. En outre, les réglementations actuelles et futures (y compris relatives à l'immigration et à l'externalisation) pourraient restreindre la capacité de Crédit Agricole CIB à transférer des responsabilités ou des effectifs d'une juridiction à une autre. Cette situation pourrait avoir une incidence sur sa capacité à tirer parti d'opportunités ou de gains d'efficacité potentiels.

G. RISQUES POUR LES PORTEURS DE TITRE

Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée.

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R.512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et *BforBank* en tant que membres affiliés (le « Réseau »).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L.511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue.

Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau. En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière. Dans le cas extrême où cette situation entraînerait l'ouverture d'une procédure de résolution du Groupe ou la liquidation judiciaire d'un membre du Réseau, la mobilisation des ressources de Crédit Agricole S.A. et le cas échéant des autres membres du Réseau au soutien de l'entité qui aurait initialement subi la difficulté financière pourrait impacter, dans un premier temps, les instruments de fonds propres de toute catégorie (CET1, AT1, Tier 2) et, dans un deuxième temps, si la perte s'avérait supérieure au montant des instruments de fonds propres, des éléments de passif constitutifs d'engagements éligibles au renflouement interne, y compris les titres senior non-préférés et senior préférés et autres dettes de rang similaire, selon les modalités prévues par la loi et les dispositions contractuelles applicables. Dans un tel cas, les porteurs et créanciers concernés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Les porteurs de titres pourraient subir des pertes si une procédure de résolution devait être engagée ou si la situation financière du Groupe se détériorait de manière significative.

Le cadre européen de résolution des crises bancaires a introduit un dispositif de prévention et de résolution des crises bancaires et doté les autorités de résolution européennes, dont le Conseil de résolution unique, de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient. De telles procédures sont ouvertes lorsque l'Autorité de résolution (selon les cas, l'ACPR ou le CRU) considère que :

- la défaillance de l'établissement ou du groupe auquel il appartient est avérée ou prévisible,

- il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure empêche la défaillance dans des délais raisonnables,
- une procédure de liquidation serait inadaptée pour préserver la stabilité financière.

L'Autorité de résolution considère que la stratégie de point d'entrée unique est la plus appropriée s'agissant du Groupe Crédit Agricole. En application de cette stratégie, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central et de société mère de ses filiales, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole.

Dès lors que la défaillance du groupe est avérée ou prévisible et qu'il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure permette d'éviter une telle défaillance dans un délai raisonnable et/ou que la situation du groupe requiert un soutien financier exceptionnel des pouvoirs publics, l'Autorité de résolution doit, avant d'ouvrir une procédure de résolution ou si y recourir est nécessaire pour préserver la viabilité du Groupe, procéder, après épuisement des réserves, à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres (les titres de capital que sont les actions, parts sociales, CCI et CCA, ainsi que les fonds propres additionnels de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2) émis par les établissements concernés ou à la conversion de ces instruments de fonds propres (à l'exclusion des titres de capital) en titres de capital ou autres instruments.

Si besoin, l'Autorité de résolution pourrait aller au-delà et décider de mettre en œuvre l'outil de renflouement interne (bail-in) sur le reste des instruments de fonds propres (ainsi, décider de la dépréciation totale ou partielle de leur valeur nominale ou de leur conversion en titres de capital ou autres instruments) ainsi que sur des engagements éligibles émis par les établissements concernés du plus junior au plus senior, à l'exclusion de certaines catégories limitées de passifs, selon les modalités prévues par la loi et les dispositions contractuelles applicables.

Au vu de ce qui précède, les porteurs d'instruments de fonds propres et de titres éligibles susvisés pourraient perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire à l'échelle du Groupe Crédit Agricole, et en amont de la mise en œuvre d'une telle procédure pour les porteurs d'instruments de fonds propres.

L'Autorité de résolution peut également mettre en œuvre d'autres mesures de résolution, notamment : la cession totale ou partielle des activités d'un établissement concerné à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement et la modification des termes et conditions des instruments financiers émis par cet établissement (y compris la modification de leur maturité, du montant des intérêts payables et/ou une suspension temporaire de toute obligation de paiement au titre de ces instruments).

Si la situation financière du groupe Crédit Agricole venait à se détériorer ou était perçue comme pouvant se détériorer, la mise en œuvre par les autorités de résolution des pouvoirs de renflouement interne et autres mesures de résolution présentées ci-avant pourrait en conséquence accélérer la perte de valeur des actions et autres instruments financiers émis par Crédit Agricole S.A. et les autres membres du Réseau.

5. GESTION DES RISQUES

Les principales catégories de risques auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB est exposé sont :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques structurels de gestion du bilan (risques de taux d'intérêt global, risques de change structurel, risques de liquidité) ;
- les risques opérationnels, dont font partie les risques juridiques ainsi que les risques de non-conformité.

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2018, dans le chapitre consacré à la gestion des risques (pages 167 à 206).

La description de ces risques et les principales évolutions constatées sur le premier semestre 2019 sont présentées ci-dessous, à l'exception des risques souverains dont les évolutions sont présentées dans la note 6.4 des annexes aux états financiers.

Déclaration d'adéquation du dispositif de gestion des risques

Conformément à l'article 435-1-e du CRR (règlement européen n°575/2013) et sur la base de l'ensemble des informations qui lui ont été transmises courant 2018, le Conseil d'administration lors de sa séance du 11 février 2019 a considéré que, les dispositifs de gestion des risques mis en place par Crédit Agricole CIB étaient appropriés eu égard au profil et à la stratégie de la Banque.

5.1 RISQUE DE CRÉDIT

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du document de référence 2018, pages 169 à 170, puis 180 à 190.

Périmètre

Le périmètre pour les risques de crédit prend en compte les engagements commerciaux, hors portefeuilles titres et dérivés. À noter que les opérations avec le groupe Crédit Agricole S.A. sont exclues de ce périmètre.

Au 30 juin 2019, la ventilation par zone géographique et par filière économique des crédits accordés à la clientèle et aux banques par le groupe Crédit Agricole CIB, nets de garanties crédit export (hors UBAF) s'élève à 349 milliards d'euros soit une légère augmentation par rapport au 31 décembre 2018, et se répartit comme suit :

► Ventilation des risques de contrepartie par zone géographique

Répartition en %	30.06.2019	31.12.2018
Autres pays d'Europe de l'Ouest	28,38 %	29,80 %
France	20,29 %	21,20 %
Amérique du nord	19,51 %	18,40 %
Asie (Hors Japon)	11,85 %	11,10 %
Japon	10,35 %	10,10 %
Afrique et Moyen-Orient	4,63 %	4,90 %
Amérique Latine	2,81 %	2,60 %
Autres pays d'Europe	2,18 %	2,00 %
Autres et supranationaux	0,00 %	0,00 %

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

► Ventilation des risques de contrepartie par filière économique

Répartition en %	30.06.2019	31.12.2018
Banque	18,76 %	18,77 %
Divers	17,74 %	17,82 %
Dont Titrisations	10,13 %	10,21 %
Pétrole et Gaz	9,99 %	9,11 %
Autres activités financières (non bancaires)	5,20 %	5,40 %
Immobilier	5,28 %	4,99 %
Électricité	4,31 %	4,76 %
Aéronautique/Aérospatial	4,11 %	4,21 %
Industrie lourde	3,52 %	3,35 %
Automobile	2,91 %	3,21 %
Maritime	3,08 %	3,10 %
Télécom	3,77 %	3,13 %
BTP	2,63 %	2,79 %
Assurance	2,40 %	2,63 %
Autres industries	2,59 %	2,50 %
Autres Transports	2,38 %	2,39 %
Production & Distribution de biens de consommation	2,40 %	2,45 %
Informatique/Technologies	1,94 %	2,19 %
Santé/Pharmacie	1,72 %	1,72 %
Agroalimentaire	1,55 %	1,67 %
Tourisme/Hôtels/Restauration	1,30 %	1,38 %
Services non marchands/ Secteur public/Collectivité	1,08 %	1,08 %
Média/Édition	0,60 %	0,59 %
Utilities	0,45 %	0,42 %
Bois/Papier/Emballage	0,30 %	0,30 %
Total	100,00 %	100,0 %

Source : Risques (hors UBAF, engagements commerciaux de bilan et de hors bilan de la clientèle et des banques, net de garantie crédit export).

Exposition des prêts et créances

La répartition des prêts et créances dépréciés est présentée dans la note 6.3 des états financiers consolidés.

Coût du risque

Le coût du risque de Crédit Agricole CIB et ses principaux mouvements sont présentés en note 4.9 des états financiers consolidés.

Application de la norme IFRS 9

Évaluation des pertes attendues

Les principes, utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues (*Expected Credit loss* l'ECL) sont décrits dans les principes et méthodes comptables du document de référence 2018 (pages 309 à 317) qui précise en particulier les données d'entrée, les hypothèses et techniques d'estimation utilisées.

Le document de référence 2018 (gestion des risques : « risque de crédit et de contrepartie ») décrit le dispositif de gestion des risques de crédit qui s'articule autour des trois composantes majeures :

- un système de mesure homogène qui est désormais la base de l'estimation des pertes attendues ;
- un processus de surveillance des engagements qui est également utilisé pour la détermination de la dégradation significative ;
- des mécanismes de réductions de risque qui permettent d'intégrer dans le calcul d'ECL l'ensemble des sûretés réelles et personnelles.

Afin d'évaluer les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir et pour la durée de vie et déterminer si le risque de crédit des instruments financiers a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe s'appuie donc essentiellement sur les données utilisées dans le cadre du dispositif mis en œuvre pour les calculs réglementaires (dispositif de notation interne, évaluation des garanties et des pertes en cas de défaut).

Les informations macro-économiques prospectives (*Forward Looking*) sont prises en compte lors de l'estimation de la perte attendue avec deux niveaux distincts : le *forward looking* central permettant d'assurer une homogénéité de la vision macro-économique pour l'ensemble des entités du Groupe et le *forward looking* local qui permet d'ajuster les paramètres du scénario central pour tenir compte des spécificités locales.

Au niveau central, le Groupe s'appuie sur des scénarios macroéconomiques prospectifs établis par le département des études économiques (ECO) de Crédit Agricole S.A..

Les perspectives économiques sont examinées trimestriellement par le Comité de coordination IFRS9 qui regroupe les principales entités du Groupe ainsi que les Directions de Crédit Agricole S.A. impliquées dans le process IFRS9.

Les scénarios utilisés dans les modèles de prévision du *forward looking* central du Groupe Crédit Agricole et de ses entités ont été actualisés au cours du 1^{er} semestre 2019. Le scénario de base peut être résumé globalement par une hypothèse de ralentissement de la croissance sans tensions obligataires. Le contexte économique mondial serait marqué par un ralentissement de la croissance aux États-Unis en 2019, ainsi qu'une consolidation de l'activité en zone euro. La croissance américaine s'infléchirait plus nettement à partir de 2020, avec des risques de récession, du fait de la fin des effets du stimulus fiscal et les impacts de la guerre commerciale. Ce freinage se diffuserait à l'Europe dont la croissance devrait passer sous son rythme potentiel. En l'absence de tensions inflationnistes, la politique monétaire de la BCE devrait rester accommodante et les taux à long terme « core » resteront bas du fait de la faiblesse de la croissance nominale et d'une aversion au risque élevée.

Évolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la note 3 des états financiers au 30 juin 2019.

5.2 RISQUE DE MARCHÉ

Les dispositifs de gestion et la méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché sont précisés pages 191 à 197 du document de référence 2018.

GESTION DU RISQUE

♦ MÉTHODOLOGIE ET SYSTÈME DE MESURE

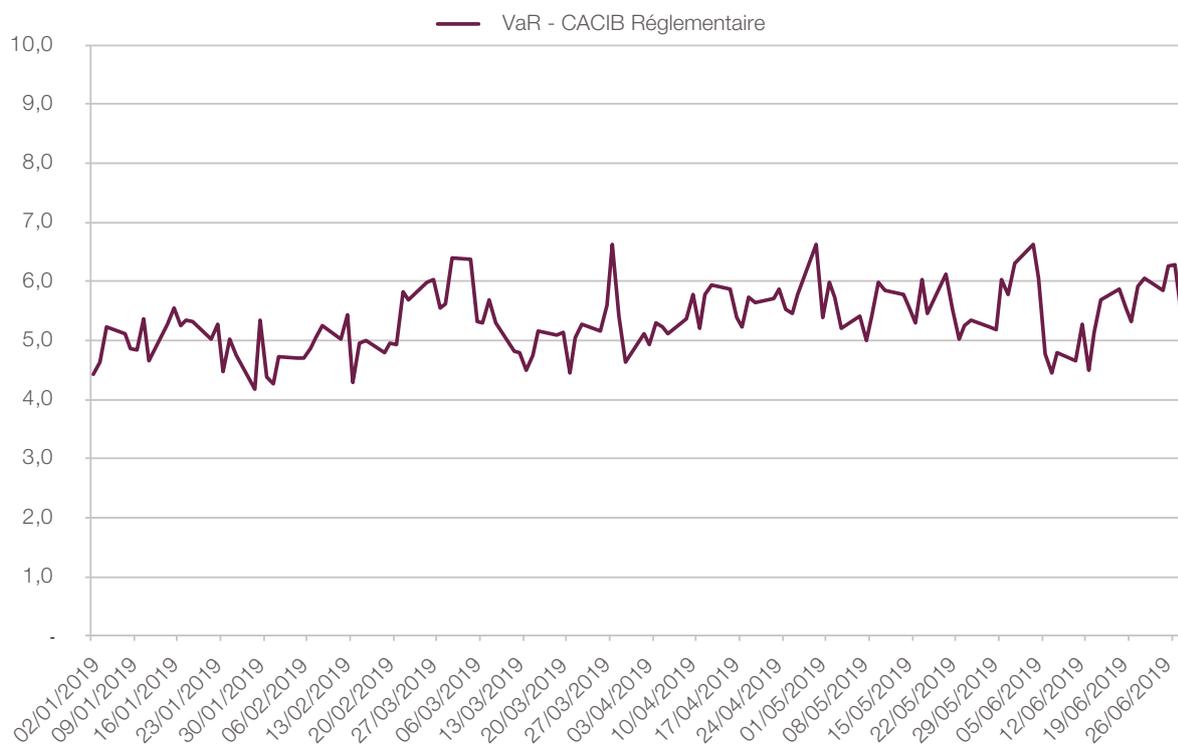
Les méthodologies de mesure de la VaR n'ont pas fait l'objet d'évolution au cours du premier semestre 2019.

EXPOSITION (MESURE DE LA VALUE AT RISK)

♦ MESURE DE LA VAR RÉGLEMENTAIRE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2019

(en millions d'euros)	30.06.2019	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2018
VaR Taux	3,7	2,3	4,1	2,9	2,9
VaR Action	0,9	0,7	2,0	1,2	2,0
VaR Change	2,0	1,5	5,0	2,6	2,7
VaR Crédit	2,9	2,3	4,4	3,2	2,5
Effet de compensation	(3,7)	(2,0)	(7,3)	(4,6)	(5,7)
Crédit Agricole CIB	5,8	4,2	6,6	5,3	4,5

♦ ÉVOLUTION JOURNALIÈRE DE LA VaR DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2019 (en millions d'euros)

La VaR réglementaire à la fin du 1^{er} semestre 2019 s'élève à 5,8 millions d'euros.

Sur le 1^{er} semestre 2019 la VaR réglementaire de Crédit Agricole CIB évolue dans une fourchette plus resserrée qu'au cours de l'année 2018, le maximum a été atteint à 6,6 millions d'euros le 27 mars 2019.

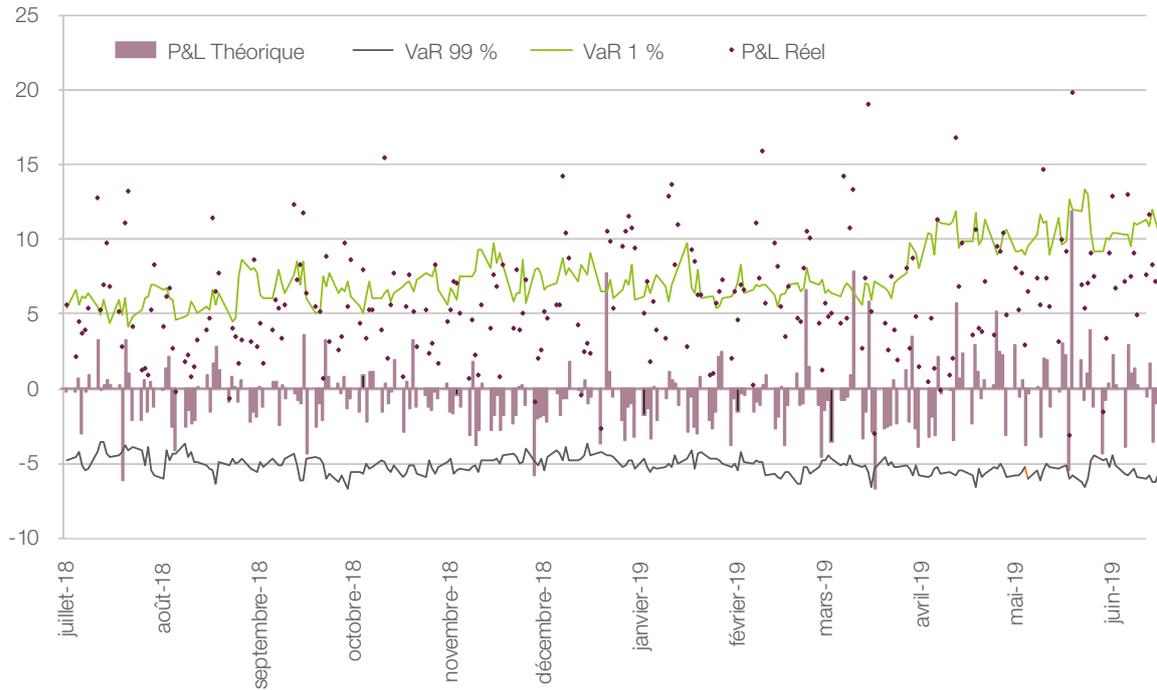
Dans un marché extrêmement conciliant en raison des anticipations des relances de Quantitative Easing (QE) et de baisse des taux directeurs de la part des Banques Centrales, malgré une petite secousse en mai lors de l'accélération de la guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine qui s'est vite résorbée, le niveau

des risques est resté maîtrisé et faible. La moyenne sur le semestre de la VaR réglementaire est stable par rapport à sa moyenne de l'année 2018 de 5,6 millions d'euros.

Par ailleurs, une exception de Backtesting par rapport au P&L réel (P&L théorique équivalent au P&L quotidien hors réserves et hors nouvelles opérations) a été constatée sur le semestre. A fin juin 2019, on relève sur un an glissant d'historique, trois exceptions de Backtesting avec des pertes théoriques supérieures à la VaR (hors opérations du jour).

◆ **BACKTESTING DE LA VaR**

Backtesting Crédit Agricole CIB REG au 30 juin 2019 (en millions d'euros)

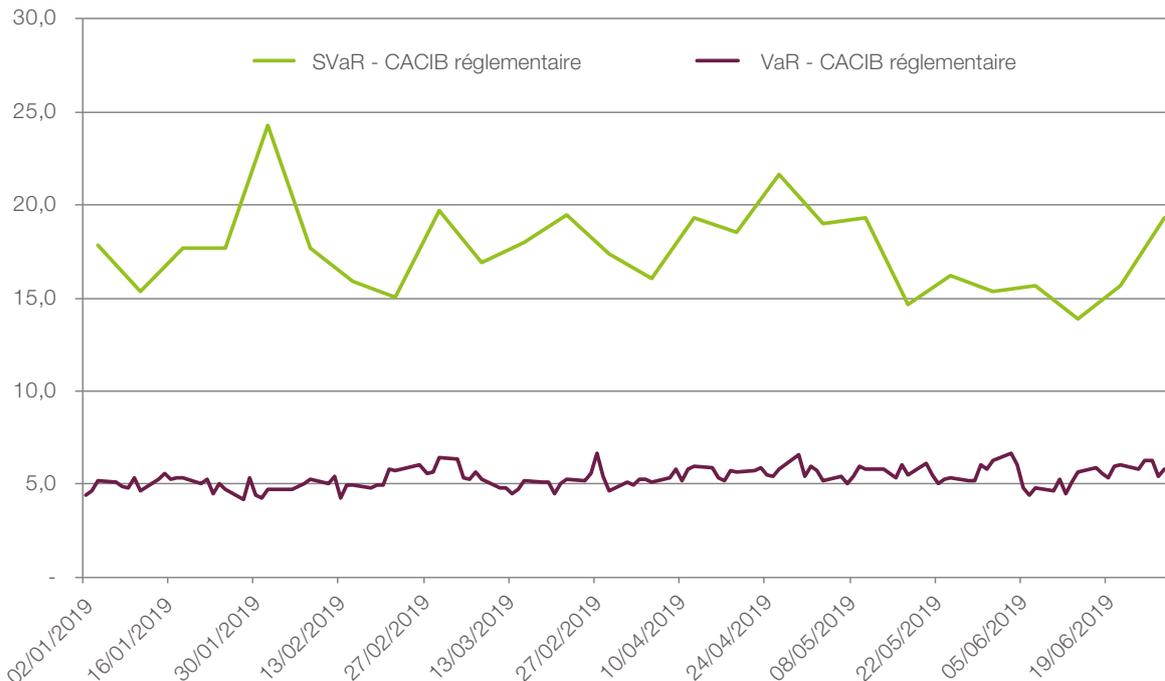


EXPOSITION SVaR

◆ **MESURE DE LA VaR RÉGLEMENTAIRE STRESSÉE DE CRÉDIT AGRICOLE CIB AU COURS DU 1^{ER} SEMESTRE 2019**

Conformément aux exigences du régulateur, la SVaR (*Stressed Value at Risk*) est produite à une fréquence hebdomadaire. La VaR stressée n'a pas connu d'évolution méthodologique significative au cours du premier semestre 2019.

VaR et VaR Stressée réglementaires de Crédit Agricole CIB au cours du 1^{er} semestre 2019 (en millions d'euros)



Sur le premier semestre, le ratio VaR Stressée / VaR reste dans une fourchette de ratios, comprise entre 2.4 à 5.1, plus étroite que celle du second semestre 2018. À fin juin 2019, le ratio VaR stressée / VaR s'élève à 3.3.

♦ ÉVOLUTION DE LA VAR STRESSÉE (99 %, 1 JOUR)

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2018
VaR stressée	19	14	24	18	19

AUTRES INDICATEURS

♦ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À L'IRC (INCREMENTAL RISK CHARGE)

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2018
IRC	140	133	200	158	200

♦ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA CVA

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2018
CVA	266	265	309	284	250

♦ EXIGENCE DE FONDS PROPRES LIÉS À LA PRUDENT VALUATION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	Minimum	Maximum	Moyenne	31.12.2018
Prudent Valuation	777	777	861	840	840
dont au titre des Activités de Marché	389	389	400	396	394

5.3 GESTION DE BILAN- RISQUES FINANCIERS STRUCTURELS

L'organisation et le dispositif d'encadrement et de suivi de la gestion du bilan sont décrits pages 198 à 201 du document de référence 2018 et n'ont pas connu d'évolution significative.

RISQUES DE TAUX D'INTÉRÊT GLOBAL

L'exposition du groupe Crédit Agricole CIB n'a pas fondamentalement évolué au cours du premier semestre 2019.

Les impasses de taux au 30 juin 2019 se détaillent comme suit et traduisent une exposition de la Banque à une hausse des taux à l'horizon d'un an et à une baisse des taux d'intérêt sur le reste de la durée de vie de bilan :

<i>En milliards d'euros</i>	0-1 an	1-5 ans	5-10 ans
Impasse moyenne Dollar US	(0,6)	+0,02	+0,04
Impasse moyenne Euro	(0,4)	+0,9	+0,3

RISQUES DE LIQUIDITÉ

À fin juin 2019, le numérateur du ratio LCR (comprenant le portefeuille de titres HQLA, la caisse et les dépôts Banques Centrales, hors réserves obligatoires), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 108 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Le dénominateur du ratio (représentant les sorties nettes de trésorerie), calculé en moyenne sur 12 mois, s'établit à 92 milliards d'euros pour Crédit Agricole CIB. Conformément à la demande du régulateur, ces éléments sont désormais publiés trimestriellement à compter du 31 mars 2018.

Le ratio LCR moyen sur 12 mois de Crédit Agricole CIB s'élève à 118% à fin juin 2019. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% à compter du 1^{er} janvier 2018.

5.4 RISQUES OPÉRATIONNELS

Les dispositifs de gestion et de surveillance des risques opérationnels sont décrits au sein du document de référence 2018 en page 202. Le Texte de Gouvernance « Organisation et gouvernance des Contrôles Permanents de Crédit Agricole CIB », a été mis à

RISQUES DE CHANGE

La politique de gestion, de suivi et le contrôle du risque de change n'a pas significativement évolué sur le premier semestre 2019.

RISQUES DE TAUX ET CHANGE

Dans le cadre de la gestion de ses risques financiers, Crédit Agricole CIB a notamment recours à des instruments (swaps de taux d'intérêt et opérations de change) pour lesquels une relation de couverture est établie au regard de l'intention de gestion poursuivie. Les 3 types de couvertures (couverture de juste valeur, couverture de flux de trésorerie et couverture de l'investissement net en devise) sont décrits dans le document de référence 2018 en page 201.

Concernant la couverture de flux de trésorerie, en application d'IFRS 7, les montants d'intérêts futurs attachés aux éléments de bilan faisant l'objet d'une couverture de flux de trésorerie sont présentés ci-dessous selon leurs périodes d'échéance.

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019		
	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Flux de trésorerie couverts (à recevoir)	1	70	71
Flux de trésorerie couverts (à payer)			

5.5 RISQUES JURIDIQUES

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours au sein de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) et de ses filiales consolidées par intégration globale sont décrites pages 203 et 204 dans le rapport de gestion pour l'exercice 2018 lui-même inclut dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 avril 2019.

Par rapport aux faits exceptionnels et litiges exposés dans ce document, les seules évolutions se trouvent :

- au paragraphe « Euribor/Libor et autres indices », à la fin du septième alinéa et à la fin de l'avant-dernier alinéa,
- au paragraphe « O'Sullivan and Tavera », dernier alinéa,
- au paragraphe « Banque Saudi Fransi », dernier alinéa,
- au paragraphe « Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") », à l'avant-dernier et au dernier alinéa,

jour le 19 avril 2019. Il entérine le rattachement hiérarchique des contrôleurs permanents du Siège à RPC – MRO (Management des Risques Opérationnels).

Faits exceptionnels et litiges

OFFICE OF FOREIGN ASSETS CONTROL (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (*Deferred Prosecution Agreements*) avec l'*US Attorney Office du District de Columbia* (USAO) et le *District Attorney* de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, CACIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

EURIBOR/LIBOR ET AUTRES INDICES

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (*London Interbank Offered Rates*) sur plusieurs devises, du taux Euribor (*Euro Interbank Offered Rate*) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (*Department of Justice*) et la CFTC (*Commodity Future Trading Commission*) – avec lesquelles elles sont en discussion. Il n'est pas possible de connaître l'issue de ces discussions, ni la date à laquelle elles se termineront.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.

Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne.

En outre, Crédit Agricole S.A. fait l'objet, à l'instar de plusieurs banques suisses et étrangères, d'une enquête de la COMCO, autorité suisse de la concurrence, concernant le marché des produits dérivés de taux d'intérêt dont l'Euribor. Par ailleurs, l'enquête ouverte au mois de septembre 2015 par l'autorité sud-coréenne de la concurrence (KFTC) visant Crédit Agricole CIB, et portant sur les indices Libor sur plusieurs devises, Euribor et Tibor, a fait l'objet

d'une décision de classement par la KFTC au mois de juin 2016. L'enquête ouverte sur certains produits dérivés du marché des changes (ABS-NDF) a été close par la KFTC, selon une décision notifiée à Crédit Agricole CIB le 20 décembre 2018.

S'agissant des deux actions de groupe (class actions) aux États-Unis dans lesquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB sont nommés, depuis 2012 et 2013, avec d'autres institutions financières, tous deux comme défendeurs pour l'une (« Sullivan » pour l'Euribor) et seulement Crédit Agricole S.A. pour l'autre (« Lieberman » pour le Libor), l'action de groupe « Lieberman » est au stade préliminaire de l'examen de sa recevabilité ; la procédure est toujours suspendue devant la Cour fédérale de l'État de New York. Quant à l'action de groupe « Sullivan », Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont présenté une motion *to dismiss* visant à rejeter la demande des plaignants. La Cour fédérale de New-York, statuant en première instance, a fait droit à cette demande à l'égard de Crédit Agricole S.A. et de Crédit Agricole CIB. Le 14 juin 2019, les demandeurs ont interjeté appel de cette décision.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, ainsi que d'autres banques sont également cités comme parties dans une nouvelle action de groupe (class action) aux États-Unis (« *Frontpoint* ») relative aux indices SIBOR (*Singapore Interbank Offered Rate*) et SOR (*Singapore Swap Offer Rate*). Après avoir accepté une première motion *to dismiss* présentée par Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, la cour fédérale de New York, statuant sur une nouvelle demande des plaignants, a écarté Crédit Agricole S.A. de l'action *Frontpoint*, au motif qu'elle n'avait pas contribué aux indices concernés. La cour a en revanche considéré, en tenant compte d'évolutions récentes de la jurisprudence, que sa compétence juridictionnelle pouvait s'appliquer à l'égard de Crédit Agricole CIB, comme à l'égard de l'ensemble des banques membres du panel de l'indice SIBOR. Les allégations contenues dans la plainte relative aux indices SIBOR/USD et SOR ont par ailleurs été écartées par la cour, ne demeure donc pris en compte que l'indice SIBOR/dollar singapourien. Le 26 décembre 2018, les plaignants ont déposé une nouvelle plainte visant à réintroduire dans le champ de l'action *Frontpoint* les manipulations alléguées des indices Sibor et Sor ayant affecté les transactions en dollars américains. Crédit Agricole CIB, aux côtés des autres défendeurs, s'est opposé à cette nouvelle plainte lors de l'audience qui s'est tenue le 2 mai 2019 devant la cour fédérale de New York. La décision a été mise en délibéré.

Ces actions de groupe sont des actions civiles par lesquelles les demandeurs, s'estimant victimes des modalités de fixation des indices Euribor, Libor, SIBOR et SOR, réclament la restitution de sommes qu'ils prétendent avoir été indûment perçues, des dommages-intérêts et le remboursement des frais et honoraires exposés.

BANQUE SAUDI FRANSI

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) a reçu une demande d'arbitrage présentée par Banque Saudi Fransi (BSF) devant la Chambre de Commerce Internationale (CCI). Le litige porte sur l'exécution d'un contrat de services techniques entre BSF et Crédit Agricole CIB qui n'est plus en vigueur. Le 7 août 2018, BSF a quantifié sa réclamation à 1 011 670 654,00 SAR, soit la contre-valeur en euros d'environ 232 millions, et s'est réservé le droit de soumettre des réclamations supplémentaires. BSF a déposé son mémoire en demande le 21 juin 2019 et réévalué sa réclamation à 1 023 523 357,00 SAR en principal, soit la contre-valeur en euros d'environ 242 millions. Crédit Agricole CIB conteste totalement les allégations et la réclamation de BSF.

BONDS SSA

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu des demandes de renseignements de différents régulateurs, dans le cadre d'enquêtes relatives aux activités d'un certain nombre de banques intervenant

sur le marché secondaire des obligations SSA (*Supranational, Sub-Sovereign and Agencies*) libellées en dollars américains. Dans le cadre de sa coopération avec lesdits régulateurs, Crédit Agricole CIB a procédé à des investigations internes afin de réunir les informations requises disponibles. Le 20 décembre 2018, la Commission européenne a adressé une communication des griefs à plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB dans le cadre de son enquête sur une éventuelle infraction à des règles du droit européen de la concurrence sur le marché secondaire des obligations SSA libellées en dollars américains. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont pris connaissance des griefs et y ont répondu le 29 mars 2019.

Crédit Agricole CIB est cité avec d'autres banques, dans une action de groupe (*class action*) consolidée putative devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York. Les plaignants n'ayant pas réussi à établir un dommage suffisant, cette action a été rejetée par une décision du 29 août 2018 qui leur a donné néanmoins la possibilité d'y remédier. Le 7 novembre 2018, les plaignants ont déposé une plainte modifiée. Crédit Agricole CIB ainsi que les autres défendeurs ont déposé des « *motions to dismiss* » visant à rejeter cette plainte.

Le 7 février 2019, une autre action de groupe contre Crédit Agricole CIB et les défendeurs également cités dans l'action de groupe déjà en cours a été déposée devant le Tribunal Fédéral du District Sud de New York.

Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont reçu une notification, le 11 juillet 2018, d'une citation avec d'autres banques dans une action de groupe déposée au Canada devant la Cour fédérale. Une autre action, non notifiée à ce jour, aurait été déposée le même jour devant la Cour Supérieure de Justice de l'Ontario. À ce stade, il n'est pas possible de connaître l'issue de ces enquêtes, procédures ou actions de groupe ni la date à laquelle elles se termineront.

O'SULLIVAN AND TAVERA

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran

et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du *US Anti-Terrorism Act* et du *Justice Against Sponsors of Terrorism Act*. Plus particulièrement, elles soutiennent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient traité des opérations en dollars américains pour l'Iran et des entités iraniennes en violation de sanctions édictées par le *US Treasury Department's Office of Foreign Assets Control*, ce qui aurait permis à l'Iran de financer des organisations terroristes qui, comme il est allégué, seraient les auteurs des attaques précitées. Les demandeurs réclament des dommages intérêts pour un montant qui n'est pas précisé. Le 2 mars 2018, Crédit Agricole CIB et d'autres défendeurs ont déposé une « *motion to dismiss* » visant à rejeter les prétentions des demandeurs dans la procédure « O'Sullivan I ». Le 28 mars 2019 le juge a fait droit à cette demande de Crédit Agricole CIB et des autres défendeurs. Les plaignants ont déposé le 22 avril 2019 une requête en vue de modifier leur plainte. Les défendeurs se sont opposés à cette requête le 20 mai 2019 et les plaignants ont répondu le 10 juin 2019.

INTERCONTINENTAL EXCHANGE, INC. ("ICE")

Le 15 janvier 2019, une action de groupe (« *Putnam Bank* ») a été introduite devant un tribunal fédéral de New York (*US District Court Southern District of New-York*) contre l'Intercontinental Exchange, Inc. ("ICE") et de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Cette action a été introduite par des plaignants qui prétendent avoir investi dans des produits financiers indexés sur l'USD ICE LIBOR. Ils accusent les banques de s'être entendues, depuis février 2014, pour fixer de manière artificiellement basse cet indice et d'avoir réalisé ainsi des profits illicites.

Le 31 janvier 2019 une action similaire (« *Livonia* ») a été introduite auprès de l'*US District Court Southern District of New-York* contre de nombreuses banques dont Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole Securities-USA. Le 1^{er} février 2019 ces deux actions ont été jointes.

Le 4 mars 2019 une troisième action de groupe (« *Hawai Sheet Metal Workers retirement funds* ») a été introduite contre les mêmes banques devant le même tribunal et consolidée avec les deux actions précédentes le 26 avril 2019. Le 1^{er} juillet 2019, les demandeurs ont déposé une « *Consolidated Class Action Complaint* ».

DÉPENDANCES ÉVENTUELLES

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) n'est dépendant d'aucun brevet ou licence ni contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

5.6 RISQUES DE NON-CONFORMITÉ

Cette section n'a pas fait l'objet d'évolution par rapport au 31 décembre 2018 et se décline comme suit :

Le risque de non-conformité est défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect des dispositions relatives aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative, réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe de surveillance.

Un dispositif de contrôle de conformité, intégré au dispositif de Contrôle Permanent du groupe Crédit Agricole CIB, s'assure de la maîtrise de ces risques.

5.6.1 Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Le pilotage des risques de non-conformité au sein du groupe Crédit Agricole CIB est assuré par la direction de la Conformité. La fonction Conformité est ainsi chargée de :

- protéger le groupe Crédit Agricole CIB contre tout agissement externe potentiellement néfaste ou illicite : lutte contre la fraude et la corruption, prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, etc. ;
- protéger la réputation de la Banque sur les marchés ainsi que les intérêts de ses clients contre les violations des règles de

déontologie interne et les manquements aux obligations professionnelles auxquelles le groupe Crédit Agricole CIB et ses collaborateurs sont soumis (opération d'initié, manipulation de cours, diffusion d'une fausse information, conflit d'intérêts, défaut de conseil, etc.) mais aussi contre la fraude interne ou mixte et la corruption interne.

Dans cet objectif, la direction de la Conformité :

- apporte tout conseil utile et assiste les collaborateurs et responsables de direction en leur fournissant avis et formation en matière de conformité ;
- définit et organise le dispositif de contrôle de conformité (dispositif de gouvernance, cartographie des risques de conformité, textes de gouvernance, outils de surveillance et de pilotage tant pour le Siège que pour les entités du périmètre de surveillance des entités sur base consolidée de Crédit Agricole CIB) ;
- réalise ou fait réaliser les contrôles a priori ou a posteriori nécessaires, selon les activités, et en particulier surveille les transactions réalisées par la Banque en compte propre ou pour le compte de sa clientèle ;
- organise, en liaison avec la Direction des Risques et du Contrôle Permanent, la remontée d'informations sur les incidents éventuels de conformité et veille à la mise en œuvre rapide des actions correctrices nécessaires, en coordination avec la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et l'Inspection Générale ;
- gère les relations avec les autorités de régulation et de surveillance des marchés, en coordination avec la Direction des Risques et du Contrôle Permanent et l'Inspection Générale ;
- assure le reporting nécessaire sur la qualité du dispositif et le niveau des risques de conformité, auprès de la Direction Générale et du Conseil d'Administration, de la direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A., et auprès des autorités et régulateurs français et étrangers.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la protection de la clientèle, à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, au respect des régimes de sanctions internationales et à la prévention de la fraude interne et externe. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, outils dédiés, contrôles permanents de conformité, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Le Comité de Management de la Conformité supervise le dispositif de gestion des risques de non-conformité et s'assure de sa pertinence et de son efficacité afin de garantir un niveau adéquat de sécurité. En parallèle, le Responsable de la Conformité informe régulièrement les organes de gouvernance de Crédit Agricole CIB et la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. des risques de non-conformité encourus par la Banque.

La fonction Conformité du groupe Crédit Agricole CIB s'intègre dans la ligne métier Conformité mise en place au sein du groupe Crédit Agricole. La ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole CIB regroupe l'ensemble des équipes conformité du siège ainsi que les responsables locaux du réseau international et leurs équipes. De façon à développer l'intégration et garantir l'indépendance de cette fonction, les liens hiérarchiques et fonctionnels sont les suivants :

- le Directeur de la Conformité est rattaché hiérarchiquement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole S.A. et fonctionnellement à la Direction Générale de Crédit Agricole CIB ;
- les « *Local Compliance Officers* » de la BFI Crédit Agricole CIB rapportent hiérarchiquement au responsable de l'International et fonctionnellement au *Senior Country Officer*. Dans quelques cas spécifiquement approuvés par le Directeur de la Conformité (Crédit Agricole CIB Dubai, Crédit Agricole CIB Brésil et Crédit

Agricole CIB Russie), le dispositif local prévoit que les LCOs (*Local Compliance Officer*) rapportent fonctionnellement au responsable local du Juridique et de la Conformité ;

- le responsable de la Conformité de l'activité Gestion de fortune rapporte hiérarchiquement au Directeur de la Conformité de Crédit Agricole CIB et fonctionnellement au Directeur général de la Banque Privée.

En 2018, la ligne métier Conformité a poursuivi et intensifié ses actions de renforcement des ressources en termes de profils et d'expertise et d'adaptation de son dispositif.

L'organisation de la Conformité de Crédit Agricole CIB s'articule autour de deux axes complémentaires :

- un dispositif géographique garant du respect par chaque entité des règles de conformité globales de la Banque ainsi que des lois, règlements et normes professionnelles locales, sous la responsabilité du LCO qui exerce ses missions au plan local ;
 - au siège, la direction de la Conformité se compose de 3 divisions opérationnelles organisées par type de risques de Conformité, et de 4 fonctions transverses, qui exercent une responsabilité mondiale sur leurs domaines de conformité respectifs, et constituent un point central d'entrée tant au niveau du Siège de la Banque qu'au niveau des entités de la BFI Crédit Agricole CIB :
 - Business Compliance, en charge du dispositif de la conformité des métiers avec les normes internes et externes, telles que la détection et la prévention des abus de marché, les comportements anticoncurrentiels et l'identification, la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et des contrôles s'y rapportant. En outre, Business Compliance est responsable de la conformité des métiers au sens du « Règlement Général de l'AMF », Article 313-4 ;
 - la Sécurité Financière, en charge du dispositif global de la Banque pour l'identification, la cartographie, la prévention, le contrôle et la remontée des risques liés au crime financier : prévention du blanchiment des capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, obligations en matière d'embargos et de gel des avoirs, ainsi que corruption externe. La SF assure le traitement et le contrôle des alertes relatives à la sécurité financière du Siège. Elle agit aussi en dernier ressort dans les situations de risque élevé (embargos) ;
 - la Lutte contre la Fraude et la Corruption, en charge du dispositif de prévention et de détection des risques de Corruption et de Fraude au sein de la Banque ;
 - le Secrétariat Général, en charge de la coordination des sujets transverses impliquant la fonction Conformité : gouvernance, reporting, coordination de la veille réglementaire, interactions avec les régulateurs, stratégie de formations de conformité et sujets RH. Le Secrétariat Général est également en charge du Contrôle Interne et du Contrôle Permanent de la fonction Conformité de BFI Crédit Agricole CIB et assure la supervision, la coordination et le reporting lié au dispositif de contrôle de conformité.
- Le Secrétariat Général est en outre en charge d'assister la Direction Générale de la Banque au sein des organes de décision de la Banque en formulant un avis couvrant l'ensemble des risques de non-conformité sur les dossiers qui lui sont soumis (ex. avis de conformité donnés dans le cadre des principaux comités de crédit de la Banque) ;
- l'équipe Data & Processing, en charge de la gestion des risques de non-conformité relatifs aux traitements des données (y compris la protection des données personnelles) ;
 - l'équipe Change Management, en charge de la conduite du changement au sein de la Conformité, de la transformation digitale et du pilotage des projets de la Conformité ;
 - l'International, en charge d'échanger les meilleures pratiques au sein de la Conformité, d'assurer la coordination des Local Compliance Officers (LCOs), d'aligner les standards au sein

des équipes et de déployer les formations à l'ensemble des collaborateurs de CPL dans l'ensemble des implantations.

D'autre part, la Conformité de la holding CA Indosuez Wealth (Group), en charge du pilotage et de l'animation des entités de la Banque Privée, est organisé autour de 3 pôles distincts (« Regulatory Compliance », Sécurité Financière et Lutte la Fraude et la Corruption), confortant ainsi la place majeure de la Conformité dans la gouvernance du Métier. Ces 3 pôles rapportent au responsable de la Conformité de la Banque Privée.

La principale instance de gouvernance de la Conformité est le Comité de Management de la Conformité, auquel participent les fonctions Legal (LGL), Finance (FIN), Risques et Contrôle Permanent (RPC), et Contrôle périodique de Crédit Agricole CIB (IGE). La direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. est également membre permanent de ce Comité. Par ailleurs, la direction de la Conformité est responsable de la gouvernance du dispositif NAP (Nouvelles Activités/Nouveaux Produits) et anime le Comité NAP Faïtier (dispositif de maîtrise des risques liés aux nouvelles activités et aux nouveaux produits) de Crédit Agricole CIB.

En 2018, la Direction de la Conformité Crédit Agricole CIB a poursuivi ses actions de support et de conseil auprès de la Direction Générale et des métiers de la Banque.

Par ailleurs, la Direction de la Conformité a lancé différents projets et initiatives pour poursuivre l'amélioration de son organisation, de ses outils et de ses processus et pour renforcer ses ressources. L'objectif étant d'accroître son efficacité pour faire face aux évolutions réglementaires et aux attentes des régulateurs et d'une

manière générale ancrer la culture conformité dans tous les processus métiers de la Banque.

Dans ce cadre, un certain nombre de travaux et d'initiatives visant à renforcer la gouvernance du dispositif et la maîtrise des risques de conformité a été mené en 2018, notamment :

- la prise en compte des évolutions réglementaires avec la poursuite des projets engagés, notamment, MIFID II, Sapin II, Global Data Protection Regulation, etc. ;
- la mise en œuvre de plans globaux de renforcement du dispositif de gestion de risque de non-conformité (au-delà d'initiatives purement locales) avec la poursuite des travaux relatifs au dispositif NAP, le lancement de travaux de renforcement du dispositif de lutte contre la facilitation de la fraude fiscale, le renforcement du dispositif d'exercice du droit d'alerte en déployant, en tant qu'entité pilote, un nouvel outil qui permet aux collaborateurs de remonter de manière confidentielle et sécurisée les alertes ;
- la mobilisation des équipes sur le plan de remédiation sanctions internationales (notamment, sur les chantiers prioritaires : la gouvernance, l'exercice d'auto-évaluation du dispositif de gestion des risques sanctions OFAC, le déploiement de projets systèmes en matière de filtrage des flux) ;
- l'accompagnement de la Direction Générale de la Banque dans ses actions pour le renforcement de la culture de Conformité avec l'organisation de la quatrième édition des « *Compliance Awards* », qui a pour objectif de reconnaître et récompenser les initiatives qui favorisent le renforcement de la Culture de Conformité ainsi que les équipes dont le travail au quotidien contribue à la protection de la Banque et de ses clients.

6. ACTUALISATION DU PILIER 3 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE CIB

SOMMAIRE

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III 29

- 1. PILOTAGE DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE.29
- 2. PILOTAGE DU CAPITAL ÉCONOMIQUE45
- 3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS46

INFORMATIONS AU TITRE DU PILIER 3 DE BÂLE III

Le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation* dit « CRR ») tel que modifié par le CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations quantitatives et qualitatives relatives à leur activité de gestion des risques. Le dispositif de gestion des risques et le niveau d'exposition aux risques du groupe Crédit Agricole CIB sont décrits dans la présente partie et dans la partie « Gestion des risques ».

Bâle 3 s'articule autour de trois piliers :

- le **Pilier 1** détermine les exigences minimales d'adéquation des fonds propres et le niveau des ratios conformément au cadre réglementaire en vigueur ;
- le **Pilier 2** complète l'approche réglementaire avec la quantification d'une exigence de capital couvrant les risques majeurs auxquels est exposée la Banque, sur la base de méthodologies qui lui sont propres (cf. partie 2 : « Pilotage du capital économique ») ;
- le **Pilier 3** instaure de nouvelles normes en matière de communication financière à destination du marché ; cette dernière doit être plus détaillée concernant les composantes des fonds propres réglementaires et l'évaluation des risques, tant au plan de la réglementation appliquée que de l'activité de la période.

Le groupe Crédit Agricole CIB a fait le choix de communiquer les informations au titre du Pilier 3 dans une partie distincte de celle sur les facteurs de risque, afin d'isoler les éléments répondant aux exigences prudentielles en matière de publication.

Le pilotage de la solvabilité du groupe Crédit Agricole CIB vise principalement à évaluer les fonds propres et à vérifier en permanence que le groupe Crédit Agricole CIB dispose de fonds propres suffisants pour couvrir les risques auxquels il est ou pourrait être exposé compte tenu de ses activités, sécurisant ainsi l'accès du Groupe aux marchés financiers aux conditions souhaitées.

Pour la réalisation de cet objectif, le groupe Crédit Agricole CIB s'appuie sur un processus interne ICAAP (*Internal Capital Adequacy and Assessment Process*).

Le processus interne ICAAP est développé conformément à l'interprétation des principaux textes réglementaires précisés ci-après (accords de Bâle, lignes directrices de l'Autorité bancaire euro-

péenne, attentes prudentielles de la Banque centrale européenne). Il comprend en particulier :

- une gouvernance de la gestion du capital, permettant un suivi centralisé et coordonné au niveau Groupe ;
- une mesure des exigences de capital réglementaire (Pilier 1) ;
- une mesure des exigences de capital économique, qui s'appuie sur le processus d'identification des risques et une quantification des exigences de capital selon une approche interne (Pilier 2) ;
- le pilotage du capital réglementaire, qui s'appuie sur des mesures prospectives, à court et à moyen terme, cohérentes avec les projections budgétaires, sur la base d'un scénario économique central ;
- le pilotage de *stress tests* ICAAP, qui visent à simuler la destruction de capital après trois ans de scénario économique adverse (cf. DR Crédit Agricole CIB, chapitre 5 - Gestion des risques) ;
- le pilotage du capital économique (cf. partie 2. « Pilotage du capital économique ») ;
- et un dispositif d'ICAAP qualitatif qui formalise notamment les axes d'amélioration de la maîtrise des risques.

L'ICAAP est également un processus intégré en forte interaction avec les autres processus stratégiques du Groupe (ILAAP : *Internal Liquidity Adequacy and Assessment Process*, appétence au risque, processus budgétaire, plan de rétablissement, identification des risques...).

Outre la solvabilité, Crédit Agricole CIB pilote son ratio de levier et contribue au ratio de résolution du groupe Crédit Agricole.

Enfin, les ratios de solvabilité majeurs font partie intégrante du dispositif d'appétence au risque appliqué au sein du groupe Crédit Agricole CIB (décrit dans le chapitre 5 - Gestion de risque).

1. PILOTAGE DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE

Les informations qualitatives et quantitatives sur la gestion du capital visées par IAS 1 figurent dans les paragraphes 1.1, et au paragraphe 1.5.6 du présent chapitre. Lorsqu'elles sont couvertes par l'opinion des Commissaires aux comptes, ces informations sont identifiées par la note de bas de page suivante : « Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes ».

1.1 Cadre réglementaire applicable

Renforçant le dispositif prudentiel, les accords de Bâle 3 ont conduit à un rehaussement de la qualité et du niveau des fonds propres réglementaires requis et ont introduit de nouveaux risques dans le dispositif prudentiel. Par ailleurs, un cadre réglementaire spécifique, permettant une alternative à la mise en faillite des banques a été instauré suite à la crise financière de 2008.

Les textes concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement ont été publiés au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin 2013 (*directive Capital Requirements Directive* dite CRD 4, directive, 2013/36/EU, transposée notamment par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014, et règlement *Capital Requirement Regulation*,

dit CRR, règlement 575/2013) et sont entrés en application le 1^{er} janvier 2014, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

La directive européenne "Redressement et résolution des banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (dite BRRD, directive 2014/59/EU) a été publiée le 12 juin 2014 pour application depuis le 1^{er} janvier 2015 et le règlement européen "Mécanisme de Résolution Unique" ou *Single Resolution Mechanism Regulation* (dite SRMR, règlement 806/2014) a été publié le 30 Juillet 2014 pour application depuis le 1^{er} janvier 2016, conformément aux dispositions transitoires prévues par les textes.

Le 7 juin 2019, quatre textes constituant le paquet bancaire ont été publiés au Journal officiel de l'Union Européenne pour application progressive d'ici fin juin 2021 :

- BRRD 2 : Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2014/59/EU
- SRMR 2 : Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le règlement (UE) No 806/2014
- CRD 5 : Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant la Directive 2013/36/EU

- CRR 2 : Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 modifiant le Règlement (UE) No 575/2013.

Les directives BRRD 2 et CRD 5 seront transposées en droit français. Les règlements CRR 2 et SRMR 2 sont entrés en vigueur 20 jours après leur publication, soit le 27 juin 2019 (toutes les dispositions n'étant toutefois pas d'application immédiate).

Dans le régime CRR 2/CRD 4 (dans l'attente de la transposition de CRD 5), quatre niveaux d'exigences de fonds propres sont calculés :

- le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 ou ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) ;
- le ratio de fonds propres de catégorie 1 ou ratio *Tier 1* ;
- le ratio de fonds propres globaux ;
- le ratio de levier (applicable à compter de juin 2021).

Ces ratios font l'objet d'un calcul « phasé » mis en place pour gérer progressivement la transition entre les règles de calcul Bâle 2 et celles de Bâle 3. Toutes les dispositions transitoires facilitant la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR / CRD 4 ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride (Tier 1 et Tier 2) qui s'achèveront le 1^{er} Janvier 2022 (cf. point 1.5.3. « Dispositions transitoires »), et d'autre part, les critères d'éligibilité définis par CRR 2 (jusqu'au 28 juin 2025).

Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres pruden- tiels et d'instruments éligibles à une exposition en risque et/ ou en levier. Les définitions et calculs sont développés dans les parties suivantes

1.2 Supervision

Les établissements de crédit et certaines activités d'investis- sement agréés visés à l'annexe 1 de la directive 2004/39/CE sont assujettis aux ratios de solvabilité, de résolution et de grands risques sur base individuelle ou, le cas échéant, sous-consolidée.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a accepté que certaines filiales du Groupe puissent bénéficier de l'exemption à titre individuel ou, le cas échéant, sur base sous-consolidée dans les conditions prévues par l'article 7 du règlement CRR. Dans ce cadre, Crédit Agricole CIB a été exempté par l'ACPR de l'assujet- tissement sur base individuelle.

Le passage sous supervision unique le 4 novembre 2014 par la Banque centrale européenne n'a pas remis en cause les exemptions individuelles accordées précédemment par l'ACPR.

1.3 Périmètre prudentiel de supervision

Différence entre le périmètre de consolidation comptable et le périmètre de consolidation à des fins de surveillance prudentielle

Les entités comptablement consolidées mais exclues de la surveil- lance prudentielle des établissements de crédit sur base consolidée sont essentiellement les sociétés d'assurance et quelques entités *ad hoc* pruden- tiellement mises en équivalence. Par ailleurs, les entités consolidées comptablement par la méthode de l'intégration proportionnelle au 31 décembre 2013 et désormais consolidées comptablement par la méthode de mise en équivalence, confor- mément à la norme IFRS 11, restent pruden- tiellement consolidées par intégration proportionnelle. L'information sur ces entités ainsi que leur méthode de consolidation comptable sont présentées dans l'annexe 122 aux comptes consolidés « Périmètre de consolidation au 30 juin 2019 ».

► Différence de traitement des participations entre périmètre comptable et périmètre prudentiel

Type de participation	Traitement comptable	Traitement prudentiel Bâle 3 non phasé
Filiales ayant une activité financière	Consolidation par intégration globale	Consolidation par intégration globale générant une exigence en fonds propres au titre des activités de la filiale.
Filiales ayant une activité financière détenues conjointement	Mise en équivalence	Consolidation proportionnelle.
Participations > 10 % ayant une activité financière par nature	Mise en équivalence Titres de participation dans les établissements de crédit	Déduction du CET1 des instruments de CET1, au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % du CET1. Cette franchise, appliquée après calcul d'un seuil de 10 %, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles. Déduction des instruments AT1 et Tier 2 du total des instruments équivalents du Groupe.
Participations ≤ 10 % ayant une activité financière ou assurance	Titres de participation et titres détenus à des fins de collecte et vente	Déduction des instruments CET1, AT1 et Tier 2, au-delà d'une limite de franchise de 10 % du CET1.
Véhicules de titrisation de l'activité ABCP (Asset-backed commercial paper)	Intégration globale	Pondération en risque de la valeur de mise en équivalence et des engagements pris sur ces structures (lignes de liquidité et lettres de crédit).

1.3.1 DISPOSITIF D'ENSEMBLE

♦ Capital planning

Le pilotage du capital réglementaire est réalisé dans le cadre d'un processus de planification nommé *capital planning*.

Le *capital planning* a pour objectif de fournir des projections de fonds propres et de consommation de ressources rares (emplois pondérés et bilan) sur l'horizon du Plan à moyen terme en cours sur le périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole CIB, et sur sa contribution au groupe Crédit Agricole, établissement systémique), en vue d'établir les trajectoires de ratios de solvabilité (CET1, Tier 1 et ratio global), de levier et de résolution (MREL et TLAC).

Il décline les éléments budgétaires de la trajectoire financière en y incluant les projets d'opérations de structure, les évolutions réglementaires comptables et prudentielles, ainsi que les effets modèles appliqués aux assiettes de risques. Il traduit également la politique d'émission (dettes subordonnées et dettes éligibles TLAC) et de distribution au regard des objectifs de structure de capital définis en cohérence avec la stratégie du Groupe.

Il permet de déterminer les marges de manœuvre dont dispose le Groupe pour se développer. Il permet de veiller ainsi au respect des différentes exigences prudentielles et sert au calcul du Montant Maximum distribuable tel que défini par le CRR pour les dettes *Additional Tier 1*. Il est également utilisé pour la fixation des différents seuils de risques retenus pour l'appétence au risque.

Le *capital planning* est présenté à diverses instances de gouvernance et fait l'objet d'une communication aux autorités compétentes, soit dans le cadre d'échanges réguliers, soit pour des opérations ponctuelles (par exemple des demandes d'autorisations).

♦ Gouvernance

Chaque trimestre se tient le Comité Actif Passif / Ressources rares, présidé par le Directeur général adjoint en charge des finances, et auquel participent le Directeur financier, le Directeur des risques, le Directeur du pilotage financier, le Directeur de la trésorerie et du financement ainsi que des représentants des métiers et de Crédit Agricole S.A.

Ce comité a comme principales missions de :

- revoir les projections à court et moyen terme du groupe Crédit Agricole CIB en matière de solvabilité, de levier et de résolution, mais aussi les ratios suivis par les agences de notation
- valider les hypothèses structurantes impactant la solvabilité en cohérence avec le Plan à moyen terme
- fixer les règles de gestion et d'allocation du capital au sein du groupe entre les différents métiers de la banque
- décider les opérations de *liability management* (gestion de la dette subordonnée)
- échanger autour des sujets relatifs au capital économique
- prendre connaissance de l'actualité en matière de supervision et de réglementation
- étudier les problématiques pertinentes relatives aux filiales
- préparer les décisions à soumettre le cas échéant au Comité actif-passif et au Conseil d'administration.

1.4 Ratios de solvabilité

♦ Au numérateur des ratios de solvabilité (cf. partie 1.5 « Définition des fonds propres »)

Bâle 3 définit trois niveaux de fonds propres :

- les fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1),
- les fonds propres de catégorie 1 ou *Tier 1*, constitués du *Common Equity Tier 1* et des fonds propres additionnels de catégorie 1 ou *Additional Tier 1* (AT1),
- les fonds propres globaux, qui sont constitués des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2 (*Tier 2*).

♦ Au dénominateur des ratios de solvabilité (cf. partie 3 : « Composition et Évolution des emplois pondérés »)

Bâle 3 définit plusieurs types de risque : les risques de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels qui donnent lieu à un calcul d'emplois pondérés. Ceux-ci sont détaillés dans la partie 3 ci-dessous.

Conformément au règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013, les expositions au risque de crédit sont mesurées selon deux approches :

- l'approche « Standard » qui s'appuie sur des évaluations externes de crédit et des pondérations forfaitaires selon les catégories d'exposition bâloises ;
- l'approche « Notations internes » (IRB – *Internal Ratings Based*) qui s'appuie sur le système de notations internes de l'établissement.

On distingue :

- l'approche « Notations internes fondation » selon laquelle les établissements peuvent utiliser uniquement leurs estimations des probabilités de défaut ;
- l'approche « Notations internes avancées » selon laquelle les établissements utilisent l'ensemble de leurs estimations internes des composantes du risque : expositions en cas de défaut, maturité, probabilités de défaut, pertes en cas de défaut.

1.4.1 EXIGENCES PRUDENTIELLES MINIMALES

Les exigences au titre du Pilier 1 sont régies par le règlement CRR. Le régulateur fixe en complément, de façon discrétionnaire, des exigences minimales dans le cadre du Pilier 2.

♦ Exigences minimales du Pilier 1

Les exigences en fonds propres fixées au titre du Pilier 1 depuis 2015 sont les suivantes :

Exigence minimale de Pilier 1	
CET1	4,50 %
Tier 1	6,00 %
Fonds Propres Totaux	8,00 %

♦ Exigences minimales au titre du Pilier 2

Le groupe Crédit Agricole CIB a été notifié par la Banque centrale européenne (BCE) des nouvelles exigences de capital applicables suite aux résultats du processus de revue et d'évaluation de supervision (« SREP »).

Depuis 2017, la BCE a fait évoluer la méthodologie utilisée, en découpant l'exigence prudentielle en deux parties :

- une exigence Pilier 2 ou « *Pillar 2 Requirement* » (P2R). Cette exigence s'applique à tous les niveaux de fonds propres et doit être constituée intégralement de fonds propres de base de catégorie 1 ; le non-respect de cette exigence entraîne automatiquement des restrictions de distributions (coupons des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1, dividendes, rémunérations variables) ; en conséquence, cette exigence est publique ;
- une recommandation Pilier 2 ou « *Pillar 2 Guidance* » (P2G) ; à ce stade, cette exigence n'a pas de caractère public.

◆ Exigence globale de coussins de fonds propres et seuil de restrictions de distribution

La réglementation a prévu la mise en place de coussins de fonds propres dont la mise en application est progressive

- le coussin de conservation (2,5 % des risques pondérés en 2019),
- le coussin contracyclique (taux en principe dans une fourchette de 0 à 2,5 %), le coussin au niveau du Groupe étant une moyenne pondérée par les valeurs exposées au risque (EAD⁽¹⁾) pertinentes des coussins définis au niveau de chaque pays d'implantation du Groupe ; lorsque le taux d'un coussin contracyclique est calculé au niveau d'un des pays d'implantation, la date d'application est 12 mois au plus après la date de publication sauf circonstances exceptionnelles,
- les coussins pour risque systémique (entre 0 % et 3 % dans le cas général et jusqu'à 5 % après accord de la Commission

européenne et plus exceptionnellement au-delà) et pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB ou EISm, entre 0 % et 3,5 %) ou autre (A-EIS, entre 0 % et 2 %). Ces coussins ne sont pas cumulatifs et, de manière générale, sauf exception, c'est le plus élevé qui s'applique. Seul le groupe Crédit Agricole fait partie des établissements systémiques et a un coussin de 1 % à partir du 1^{er} janvier 2019, phasé à 0,50 % en 2017 et 0,75 % en 2018. Le groupe Crédit Agricole CIB n'est pas soumis à ces exigences.

Ces coussins sont entrés en application en 2016 et doivent être couverts par des fonds propres de base de catégorie 1. Le coussin de conservation et les coussins pour risque systémique s'appliquent par incrément progressif annuel jusqu'en 2019 (50 % du coussin demandé en 2017, 75 % en 2018, 100 % en 2019).

À fin juin 2019, des coussins contracycliques sur Hong Kong, l'Islande, la Lituanie, la Norvège, la République Tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède ont été activés par les autorités nationales compétentes. Au-delà du 1^{er} juillet 2019, des coussins contracycliques sur la France, la Bulgarie, le Danemark, le Luxembourg et l'Irlande entreront également en vigueur. En ce qui concerne les expositions françaises, le Haut Conseil de Stabilité Financière (HCSF) portera ce taux à 0,25 % à compter du 1^{er} juillet 2019 et à 0,50 % à compter du 2 avril 2020.

Compte tenu des expositions portées par le Groupe dans ces marchés, le taux de coussin contracyclique du Groupe au 30 juin 2019 s'élève à 0,105 % pour Crédit Agricole CIB. Il atteindra 0,21 % à fin 2019 en tenant compte, notamment, de l'entrée en vigueur du coussin contracyclique français au 1^{er} juillet 2019 et 0,31 % au 30 juin 2020 en tenant compte du rehaussement du taux de coussin français à compter du 2 avril 2020.

► Détail du calcul du coussin contracyclique à fin juin 2019

30.06.2019

En millions d'euros

	Expositions générales de crédit		Expositions du portefeuille de négociation		Expositions de titrisation		Exigences de fonds propres					Taux de coussin de fonds propres contracyclique (%) 30.06.2019	Taux de coussin de fonds propres contracyclique projeté (%) 30.06.2020
	Approche standard	Approche notations internes	Somme des positions longues et courtes du portefeuille de négociation	Valeur des expositions du portefeuille de négociation pour les modèles internes	Approche standard	Approche notations internes	Expositions générales de crédit	Expositions du portefeuille de négociation	Expositions de titrisation	Total	Répartition par marché (%)		
Norvège		1 259					27			27	0,406 %	2,00 %	0,010 %
Suède	50	1 664				14	40		1	41	0,627 %	2,00 %	0,010 %
Hong kong	471	3 985					98			98	1,505 %	2,50 %	0,040 %
Islande											0,000 %	1,75 %	0,000 %
République Tchèque		105					4			4	0,054 %	1,25 %	0,000 %
Danemark		449					18			18	0,275 %	0,50 %	0,000 %
Royaume uni	219	13 181				1 427	281		14	295	4,507 %	1,00 %	0,050 %
Lituanie		1									0,001 %	1,00 %	0,000 %
Slovaquie											0,000 %	1,25 %	0,000 %
France	6 340	39 706	194	1 756		12 588	1 185	156	127	1 468	22,441 %	0,00 %	0,000 %
Autres pays *	4 658	138 637			670	29 099	4 270		320	4 590	70,173 %	0,00 %	0,000 %
Total	11 738	198 987	194	1 756	670	43 128	5 923	156	462	6 541	100,000 %	0,00 %	0,105 %

* Pour lesquels aucun niveau de coussin contracyclique n'a été défini par l'autorité compétente

1 L'EAD (Exposure at default) est le montant de l'exposition en cas de défaillance. Elle englobe les encours bilanciaux ainsi qu'une quote-part des engagements hors bilan.

La transposition de la réglementation bâloise dans la loi européenne (CRD IV) a instauré un mécanisme de restriction des distributions applicables aux dividendes, aux instruments AT1 et aux rémunérations variables. Le principe du Montant Maximal Distribuible (MMD), somme maximale qu'une banque est autorisée à consacrer aux distributions, vise à restreindre les distributions lorsque ces dernières résulteraient en un non-respect de l'exigence globale de coussins de fonds propres.

Le seuil de déclenchement du MMD s'exprime ainsi en exigence de capital CET1, à laquelle s'ajoutent les éventuelles insuffisances de fonds propres AT1 et Tier 2 au titre du minimum réglementaire Pilier 1.

	Exigence SREP CET1	Exigence SREP Tier 1	Exigence globale de capital
Exigence minimale de Pilier 1	4,500 %	6,000 %	8,000 %
Exigence de Pilier 2 (P2R)	1,500 %	1,500 %	1,500 %
Coussin de conservation	2,500 %	2,500 %	2,500 %
Coussin systémique	0,000 %	0,000 %	0,000 %
Coussin contracyclique	0,105 %	0,105 %	0,105 %
Exigence SREP (a)	8,610 %	10,110 %	12,110 %
30/06/19 Ratios de solvabilité phasés (b)	11,29 %	15,84 %	19,00 %
Distance à l'exigence SREP (b-a)	268 pb	574 pb	698 pb
Distance au seuil de déclenchement du MMD		268 pb (3,2 Md€)	

Pour Crédit Agricole CIB, au 30 juin 2019, le seuil de déclenchement du MMD s'élève à 8,6 % des emplois pondérés, soit un montant de capital CET1 de 10,5 Mds€. Il atteindrait 8,71 % au 1^{er} juillet 2019 (date d'application du coussin contra cyclique français). Avec un ratio CET1 de 11,29 % au 30 juin 2019, Crédit Agricole CIB dispose d'une marge de sécurité d'environ 268 points de base au-dessus du seuil de déclenchement du MMD, soit environ 3,2 Mds€ de capital CET1.

♦ Exigence globale de capital

Au final, après prise en compte des exigences au titre du Pilier 1, de celles au titre du Pilier 2 et de l'exigence globale de coussins de fonds propres, l'exigence de fonds propres SREP ressort comme suit :

Exigence de fonds propres SREP	30.06.2019	31.12.2018
Exigence minimale de CET1 au titre du Pilier 1	4,50 %	4,50 %
Exigence additionnelle de Pilier 2 (P2R)	1,50 %	1,50 %
Exigence globale de coussins de fonds propres	2,61 %	2,61 %
Exigence de CET1	8,61 %	8,61 %
AT1	1,50 %	1,50 %
Tier 2	2,00 %	2,00 %
Exigence globale de capital	12,11 %	12,11 %

Le groupe Crédit Agricole CIB doit en conséquence respecter au 30 juin 2019 un ratio CET1 consolidé minimum de 8,61 %. Ces niveaux incluent les exigences au titre du Pilier 1, du Pilier 2 P2R, du coussin de conservation des fonds propres et du coussin contracyclique (d'après les décisions connues à ce jour).

La notification reçue par le groupe en février 2019 confirme ces exigences pour l'année à venir.

♦ Ajustements au titre du Pilier 2

L'ensemble des tableaux et éléments présentés tiennent compte des ajustements effectués dans le cadre du Pilier 2 conformément à la demande de la Banque centrale européenne ; ceux-ci portent à ce jour exclusivement sur la déduction prudentielle des engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de résolution unique (FRU) et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR). À ce titre, par rapport aux déclarations réglementaires faites au titre du Pilier 1, une déduction supplémentaire de 138 millions d'euros a été portée sur le CET1 ; corollairement, les emplois pondérés ont été ajustés à la baisse pour 138 millions d'euros au 30 juin 2019.

1.4.2 TABLEAU SYNTHÉTIQUE DES RATIOS DE SOLVABILITÉ

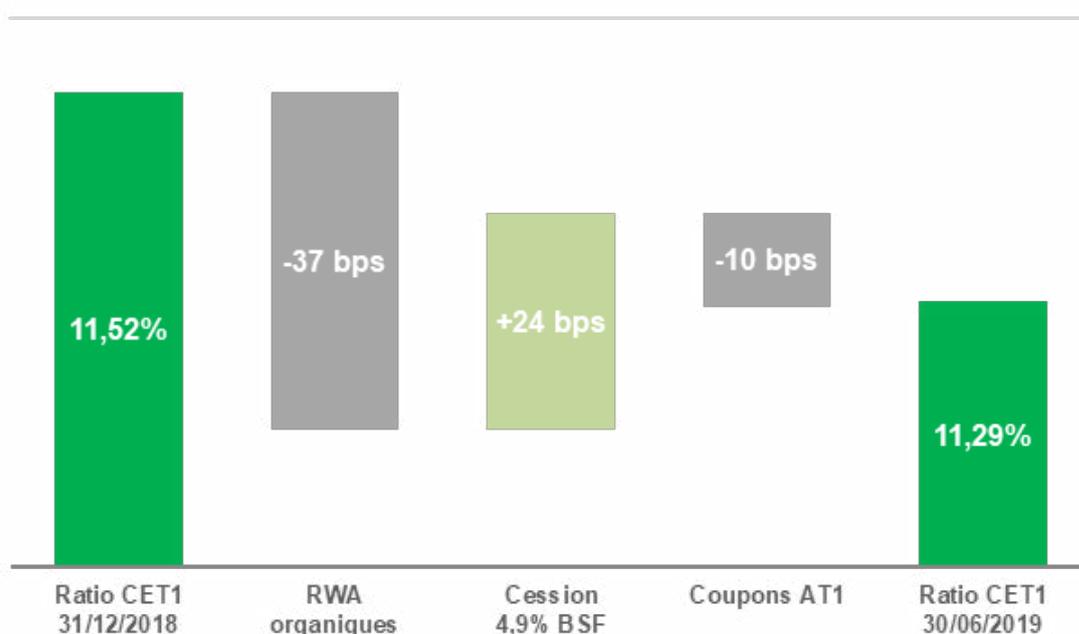
L'ensemble des tableaux et commentaires ci-après inclut le résultat conservé de la période.

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	13 763	13 763	13 686	13 686
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	19 316	17 908	18 977	17 114
Fonds propres globaux	23 171	21 531	22 371	20 477
Total des emplois pondérés	121 938	121 938	118 668	118 668
RATIO CET1	11,3 %	11,3 %	11,5 %	11,5 %
RATIO TIER 1	15,8 %	14,7 %	16,0 %	14,4 %
RATIO GLOBAL	19,0 %	17,7 %	18,9 %	17,3 %

Les exigences minimales applicables au groupe Crédit Agricole CIB sont respectées.

À fin juin 2019, le ratio CET1 phasé de Crédit Agricole CIB est de 11,29 %, il est identique en non phasé.

1.4.3 ÉVOLUTION DU RATIO CET1



Le ratio CET1 baisse de 23 pb sur le semestre, marqué par une hausse des RWA concentrée sur les activités de financement d'une part et l'impact de la cession partielle de la participation de Crédit Agricole CIB dans la Banque Saudi Fransi (à hauteur de 4,9% du capital de cette entité) d'autre part.

1.5 Définition des fonds propres

1.5.1 FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 (TIER 1)

Ils comprennent les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) et les fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1) :

♦ Fonds propres de base de catégorie 1 ou *Common Equity Tier 1* (CET1)

Ils comprennent :

- le capital ;
- les réserves, y compris les primes d'émission, le report à nouveau, le résultat net d'impôt après distribution ainsi que les autres éléments du résultat global accumulés incluant notamment les plus ou moins-values latentes sur les actifs financiers détenus à des fins de collecte et vente et les écarts de conversion ;
- les intérêts minoritaires éligibles, qui font l'objet d'un écrêtement, voire d'une exclusion, selon que la filiale est un établissement de crédit éligible ou non ; cet écrêtement correspond à l'excédent de fonds propres nécessaire à la couverture des exigences de fonds propres de la filiale ; il s'applique à chaque compartiment de fonds propres ;
- les déductions, qui incluent principalement les éléments suivants :
 - les détentions d'instruments CET1, au titre des contrats de liquidité et des programmes de rachat,
 - les actifs incorporels, y compris les frais d'établissement et les écarts d'acquisition,
 - la *prudent valuation* (évaluation prudente définie par la réglementation prudentielle : ajustement du montant des actifs et passifs mesurés à la juste valeur selon une méthode prudentielle en déduisant éventuellement des corrections de valeur),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des déficits reportables,
 - la déduction du CET1 des montants négatifs résultant d'un déficit de provisions par rapport aux pertes attendues (*expected loss* – « EL »),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières inférieures ou égales à 10 % au-delà d'une limite de franchise de 10 % des fonds propres CET1 ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération variable selon les natures d'instruments et la méthode bâloise),
 - la déduction du CET1 des impôts différés actifs (IDA) dépendant des bénéfices futurs liés à des différences temporelles au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),
 - la déduction du CET1 des instruments de CET1 détenus dans les participations financières supérieures à 10 % (investissements importants) au-delà d'une limite de franchise de 17,65 % des fonds propres CET1 ; cette franchise, appliquée après application d'une première franchise de 10 % du CET1, est commune avec la part non déduite des impôts différés actifs dépendant des bénéfices futurs liés à des différences

temporelles ; les éléments non déduits sont pris en compte dans les emplois pondérés (pondération à 250 %),

- les ajustements demandés par le superviseur au titre du Pilier 2 (engagements de paiement irrévocables relatifs au Fonds de Résolution Unique et au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Le règlement CRR 2 ajoute des critères d'éligibilité ; notamment dans le cas où les instruments émis par un établissement installé dans l'Union Européenne relèvent d'un droit de pays tiers, ceux-ci doivent comporter une clause de *bail-in* (renflouement interne) de façon à être pleinement éligibles. Ces dispositions s'appliquent pour chacune des catégories d'instruments de fonds propres (CET1, AT1, *Tier 2*).

♦ Fonds propres additionnels de catégorie 1 (AT1)

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous Bâle 3 (non phasé)

Ils comprennent :

- les fonds propres additionnels de catégorie 1 (*Additional Tier 1* « AT1 ») éligibles sous Bâle 3 qui correspondent aux instruments de dette perpétuelle, dégagés de toute incitation ou obligation de remboursement (en particulier les sauts dans la rémunération).

Les instruments d'AT1 sont sujets à un mécanisme d'absorption des pertes qui se déclenche lorsque le ratio CET1 est inférieur à un seuil qui doit au minimum être fixé à 5,125 %. Les instruments peuvent être convertis en actions ou bien subir une réduction de leur valeur nominale. La totale flexibilité des paiements est exigée : interdiction des mécanismes de rémunération automatique et/ou suspension du versement des coupons à la discrétion de l'émetteur.

Au 30 juin 2019, le ratio de Crédit Agricole CIB s'établit à 11,29%. Ainsi, il représente un coussin en capital de 7,5 milliards d'euros par rapport aux seuils d'absorption des pertes. Au 30 juin 2019, aucune restriction sur le paiement des coupons n'est applicable.

- les déductions directes d'instruments AT1 (dont *market making*)
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment ;
- les éléments de fonds propres AT1 ou autres déductions (dont intérêts minoritaires éligibles en AT1) ;

Fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles en dispositions transitoires (phasé)

Pendant la phase transitoire, le montant de *Tier 1* retenu dans les ratios correspond :

- aux fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles sous CRR 2 (AT1) ; et
 - des instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 éligibles CRR émis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 27 juin 2019 ;
- à une fraction du *Tier 1* non éligible, égale au minimum :
 - du montant prudentiel des instruments de *Tier 1* non éligibles en date de clôture (post-amortissement, *calls* éventuels, rachats, etc.),
 - de 30 % (seuil pour l'exercice 2019) du stock de *Tier 1* existant au 31 décembre 2012, qui s'élevait à 4,7 milliards d'euros, soit un montant maximal pouvant être reconnu de 1,4 milliard d'euros.

Le montant de *Tier 1* dépassant ce seuil prudentiel est intégré au *Tier 2* phasé, dans la limite du propre seuil prudentiel applicable au *Tier 2*.

► Titres super-subordonnés et actions de préférence au 30 juin 2019

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Règles transitoires CRR	Éligibilité CRD4 (O/N)	Conditions de suspension du coupon	Condition de write down	Montant prudentiel au 30/06/2019 (en millions d'euros) ¹	Montant prudentiel au 31/12/2018 (en millions d'euros) ¹
Titres super-subordonnés												
Crédit Agricole CIB	21/12/2005	85	USD	01/01/2016 puis annuel	Libor12M +150 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	75	74
Crédit Agricole CIB	28/09/2007	1 000	USD	01/01/2018 puis annuel	Libor12M +252 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	878	872
Crédit Agricole CIB	19/03/2004	500	USD	01/01/2014 puis annuel	5,81% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M +170 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	439	436
Crédit Agricole CIB	04/05/2004	470 ²	USD	01/01/2014 puis annuel	6,48% puis à compter du 01/01/2014 Libor12M +156 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat	Survenance d'un événement prudentiel	176	410
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2020 puis trimestriel	Euribor3M +679,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2022 puis trimestriel	Euribor3M +670,5 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	16/11/2015	600	EUR	23/12/2025 puis trimestriel	Euribor3M +663 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	600	600
Crédit Agricole CIB	09/06/2016	720	USD	23/06/2026 puis trimestriel	Libor3M +686 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	632	628
Crédit Agricole CIB	27/06/2018	500	EUR	27/06/2028 puis trimestriel	Euribor3M +535 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	500	500
Crédit Agricole CIB	24/09/2018	500	EUR	24/09/2028 puis trimestriel	Euribor3M +485 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	500	500
Crédit Agricole CIB	26/02/2019	470	USD	45 530	Euribor3M +475 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	413	
Crédit Agricole CIB	18/06/2019	300	EUR	45 461	Euribor3M +488 bps	N	NA	O	A la discrétion de l'émetteur ou du superviseur ; sujet aux limitations s'appliquant en cas de non respect des exigences globales de CACIB	Survenance d'un événement prudentiel	300	
Actions de préférence (assimilées à des TSS)												
Indosuez Holdings II S.C.A	22/12/1993	80	USD	22/12/2008 puis à tout moment	Libor6M+230 bps	N	T1	N	Réduction pouvant aller jusqu'à suppression des intérêts en cas d'insuffisance de résultat		70	70
Total											5 782	5 291

¹ Montants avant application de la clause de maintien des acquis en Bâle 3.

L'application de cette clause fait que le total des TSS et AP non éligibles CRD4 retenu en fonds propres Tier 1 s'élève à 1 407 millions d'euros.

² Cette émission a fait l'objet d'un remboursement partiel à hauteur de 270 millions de dollars au cours du 1^{er} semestre 2019.

1.5.2 FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (TIER 2)

Ils comprennent :

- les instruments de dette subordonnée qui doivent être d'une durée minimale de 5 ans ; les incitations au remboursement anticipé sont interdites ; ces instruments subissent une décote pendant la période des cinq années précédant leur échéance ;
- la clause de maintien des acquis qui est la même que celle exposée pour la dette AT1 ci-dessus en phasé ;
- les détentions directes d'instruments *Tier 2* (dont *market making*)
- l'excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligibles déterminées selon l'approche notations internes, limité à 0,6 % des emplois pondérés en IRB ;
- les déductions des participations dans les entités du secteur financier afférentes à ce compartiment, majoritairement du

secteur des assurances (les créances subordonnées bancaires n'étant pas éligibles pour la plus grande partie) ;

- les éléments de fonds propres *Tier 2* ou autres déductions (dont intérêts minoritaires éligibles en *Tier 2*).

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios non phasés correspond aux instruments de fonds propres de catégorie 2 éligibles CRR 2.

Le montant de *Tier 2* retenu dans les ratios correspond :

- en non phasé : au *Tier 2* éligible CRR 2 ;
- en phasé : au *Tier 2* éligible CRR 2, complété du minimum :
 - du montant prudentiel des titres *Tier 2* non éligibles en date de clôture et, le cas échéant, du report des titres *Tier 1* en excédent par rapport au seuil de 30 % (seuil pour l'exercice 2019) des titres *Tier 1* non éligibles,
 - de 30 % (seuil pour 2019) du stock de *Tier 2* non éligible CRD 4 existant au 31 décembre 2012 s'élevait à 774 m€ soit un montant maximal pouvant être reconnu de 232 m€.

► Titres subordonnés à durée indéterminée

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Devise	Dates de Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRD4 (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2019 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2018 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	12/08/1998	30,9	EUR	12/08/2003 puis à tout moment	Euribor3M +55 bps	N	T2	N	30	30
Total									30	30

► Emprunts subordonnés

Émetteur	Date d'émission	Montant à l'émission (en millions)	Date d'échéance	Devise	Dates de Non-Call	Rémunération	Step-up (O/N)	Traitement prudentiel	Éligibilité CRR (O/N)	Montant prudentiel au 30/06/2019 (en millions d'euros)	Montant prudentiel au 31/12/2018 (en millions d'euros)
Crédit Agricole CIB	26/03/2015	1700	15/03/2025	USD	15/03/2020 puis trimestriel	Libor3M +252 bps	N	T2	Y	1493	1483
Crédit Agricole CIB	20/06/2016	750	20/06/2026	EUR		Libor3M +255 bps	N	T2	Y	750	750
Crédit Agricole CIB	07/11/2016	500	07/11/2026	EUR	07/11/2021 puis trimestriel	Euribor3M + 212,2 bps	N	T2	Y	500	500
Crédit Agricole CIB	13/02/2018	250	14/02/2028	EUR		Euribor3M + 111 bps	N	T2	Y	250	250
Crédit Agricole CIB	25/03/2019	250	25/03/2029	EUR		Euribor3M +168,35 bps	n	T2	y	250	0
										3 243	2 983

1.5.3 DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Pour faciliter la mise en conformité des établissements de crédit avec CRR 2/CRD 4, des assouplissements ont été consentis à titre transitoire, notamment l'introduction progressive des nouveaux traitements prudentiels sur les fonds propres.

Toutes ces dispositions transitoires ont pris fin au 1^{er} janvier 2018, excepté celles portant sur les instruments de dette hybride qui s'achèvent le 1^{er} janvier 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'y a plus d'éléments phasés en CET1, seuls les instruments de dette hybride bénéficient encore d'une période transitoire jusqu'au 1^{er} janvier 2022. Pour mémoire, les instruments de dette hybride qui étaient éligibles en fonds propres en Bâle II et qui ne sont plus éligibles en tant que fonds propres du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation, peuvent

sous certaines conditions être éligibles à la clause de maintien des acquis. Conformément à cette clause, ces instruments sont progressivement exclus sur une période de 8 ans, avec une diminution de 10 % par an. En 2018, 40 % du stock global déclaré au 31 décembre 2012 est reconnu, puis 30 % en 2019, etc. La partie non reconnue peut être reconnue dans la catégorie inférieure de fonds propres (d'AT1 à Tier 2 par exemple) si elle remplit les critères correspondants.

CRR 2 est venu compléter ces dispositions en introduisant une clause de maintien des acquis : les instruments non éligibles émis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 27 juin 2019 restent éligibles en dispositions transitoires jusqu'au 28 juin 2025.

1.5.4 FONDS PROPRES PRUDENTIELS SIMPLIFIÉS AU 30 JUIN 2019

► Ratios de solvabilité

En millions d'euros	30.06.2019		31.12.2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
Capital et réserves part du groupe ¹	16 297	16 297	16 165	16 165
(+) Fonds propres de base sur accord de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (avance d'actionnaires)				
(+) Intérêts minoritaires éligibles ¹	98	98	112	112
(-) Prudent valuation	(777)	(777)	(840)	(840)
(-) Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 352)	(1 352)	(1 327)	(1 327)
(-) Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(12)	(12)	(26)	(26)
(-) Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes et pertes anticipées des expositions sous forme d'actions	(8)	(8)	(7)	(7)
(-) Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles ²			(100)	(100)
Instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important	1 356	1 356	1 478	1 478
Impôts différés déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles	328	328	344	344
Utilisation de la franchise de 10 % (individuellement pour les instruments CET1 d'entités du secteur financier d'une part et les impôts différés d'autre part)	1 376	1 376	1 379	1 379
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(7)	(7)	(9)	(9)
Autres éléments du CET1	(476)	(476)	(282)	(282)
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	13 763	13 763	13 686	13 686
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres AT1	4 149	4 149	3 435	3 435
Instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	1 407		1 863	
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Autres éléments du Tier 1	(4)	(4)	(7)	(7)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	5 552	4 145	5 291	3 428
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	19 316	17 908	18 977	17 114
Instruments de capital éligibles en tant que fonds propres Tier 2	3 243	3 243	2 983	2 983
Instruments de capital non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité	206		30	
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes et ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard	380	380	380	380
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Autres éléments du Tier 2	26			
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	3 855	3 623	3 394	3 364
FONDS PROPRES GLOBAUX	23 171	21 531	22 371	20 477
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES	121 938	121 938	118 668	118 668
RATIO CET1	11,3%	11,3%	11,5%	11,5%
RATIO TIER 1	15,8%	14,7%	16,0%	14,4%
RATIO GLOBAL	19,0%	17,7%	18,9%	17,3%

¹ Ce poste est détaillé dans le tableau ci-dessous de passage des capitaux propres aux fonds propres.

² Ce poste comprend l'ajustement transitoire au titre du dépassement de franchise sur les instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important.

Les fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) s'élèvent à 13,8 milliards d'euros au 30 juin 2019 et font ressortir une hausse de 0,1 milliard d'euros par rapport à la fin de l'exercice 2018.

Les événements ayant impacté le CET1 au premier semestre 2019 concernent le paiement des coupons AT1 qui pèse à hauteur de -0,1 milliard d'euros, la hausse des réserves sur les titres de capitaux propres réévaluées à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (+0,2 milliard d'euros), la hausse en valeur des filtres prudentiels sur les actifs titrisés (-0,1 milliard d'euros) et la cession de 4,9% de la participation de Crédit Agricole CIB dans la Banque Saudi Fransi (+0,2 milliard d'euros, dont +0,1 milliard d'euros au titre de la baisse de la prudent valuation et +0,1 milliard d'euros correspondant à la réduction de la déduction relative aux participations significatives dans des établissements financiers).

Pour mémoire, depuis le 1^{er} janvier 2018, il n'y plus de dispositions transitoires applicables aux éléments du CET1.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) non phasés s'élèvent à 17,9 milliards d'euros et sont en augmentation de 0,8 milliard d'euros par rapport à ceux du 31 décembre 2018.

Les fonds propres de catégorie 1 (Tier 1) phasés atteignent 19,3 milliards d'euros en augmentation de 0,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2018, avec des fonds propres additionnels de catégorie 1 en hausse de 0,3 milliard d'euros.

Outre la progression des fonds propres de base de catégorie 1, ces variations s'expliquent par les éléments ci-dessous. Les montants sont identiques en non phasé et phasé, excepté pour la dette non éligible dont les variations n'impactent que les fonds propres phasés :

- des émissions d'instruments de capital AT1 ont permis un accroissement de ce compartiment de fonds propres phasés et non phasés à hauteur de +0,7 milliard d'euros ;
- les instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité (clause de « grand-père » ou « *grand-fatherés* ») diminuent de 0,5 milliard d'euros, du fait de l'abaissement annuel de la quote-part de dette éligible à la clause de maintien des acquis (passé au 1^{er} janvier 2019 à 30% du stock au 31 décembre 2012) ;

Les fonds propres de catégorie 2 (Tier 2) non phasés, s'élèvent à 3,6 milliards d'euros et sont en hausse de 0,3 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2018 suite à une émission réalisée au cours de la période.

Le Tier 2 phasé s'élève à 3,9 milliards d'euros, en hausse de 0,5 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2018. Cette variation est composée de la variation non phasée ci-dessus et de celle phasée. Les montants sont identiques en non phasé et phasé excepté pour la dette non éligible :

- le montant des instruments de capital AT1 non éligibles bénéficiant d'une clause d'antériorité mais excédant le plafond de 30% du stock au 31 décembre 2012, soit 0,2 milliard d'euros, a été reporté sur le compartiment de dette Tier 2.

Au total, les fonds propres globaux non phasés s'élèvent au 30 juin 2019 à 21,5 milliards d'euros, soit une hausse de 1,1 milliard d'euros par rapport au 31 décembre 2018.

Les fonds propres globaux phasés s'élèvent, quant à eux, à 23,2 milliards d'euros et sont supérieurs de 0,8 milliard d'euros à ceux du 31 décembre 2018. Ces fonds propres prudentiels ne prennent pas en compte les émissions de dette senior non préférée qui sont traitées dans le point ci-dessous « Ratios de résolution ».

1.5.5 ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

<i>(en millions d'euros)</i>	Flux en Phasé
	30.06.2019 vs 31.12.2018
Fonds propres Core Tier One au 31.12.2018	13 686
Augmentation de capital et réserves (y compris paiement du dividende en actions)	196
Remboursement capital ¹	
Résultat de l'exercice avant distribution	692
Prévision de distribution de dividendes	(692)
Distribution dividende exceptionnel	
Acompte payé sur dividendes à distribuer	
Plus et moins-values latentes sur titres disponibles à la vente et autres gains et pertes latents	(192)
<i>Prudent valuation</i>	63
Intérêts minoritaires	(14)
Variations du goodwill et des autres immobilisations incorporelles	(25)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(1)
Ajustements prudentiels ²	50
Fonds propres de base de catégorie 1 au 30.06.2019	13 763
Fonds propres additionnels de base au 31.12.2018	5 291
Emissions	714
Remboursements	(240)
Ajustements prudentiels	(212)
Fonds propres additionnels de catégorie 1 au 30.06.2019	5 552
Fonds propres de catégorie 1	19 316
Fonds propres complémentaires au 31.12.2018	3 394
Emissions et écarts de change sur le stock de dette	257
Remboursements et écarts de change sur le stock de dette	
Ajustements prudentiels y compris amortissements ³	204
Fonds propres de catégorie 2 au 30.06.2019	3 855
FONDS PROPRES GLOBAUX AU 30.06.2019	23 171

¹ Remboursement de capital : avance d'actionnaires

² La variation correspond aux écarts de change

³ Un amortissement est pris en compte pour les instruments de Tier 2 pendant la période des 5 années précédant leur échéance

1.5.6 TABLEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES COMPTABLES AUX FONDS PROPRES PRUDENTIELS

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Phasé	Non Phasé	Phasé	Non Phasé
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE (VALEUR COMPTABLE) ¹	21 422	21 422	20 308	20 308
Distribution de résultat anticipée sur résultat N				
Acompte payé sur dividende à distribuer				
Distribution dividende exceptionnel				
Non prise en compte en prudentiel du résultat de l'exercice en cours	(692)	(692)	(489)	(489)
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur produits structurés filtrés	115	115	71	71
Gains - pertes latents sur évolution risque de crédit sur soi même sur dérivés filtrés	(399)	(399)	(163)	(163)
Gains - pertes latents sur opérations de couverture de flux trésorerie filtrés				
Traitement transitoire des gains et pertes latents				
Instruments AT1 inclus dans les capitaux propres comptables	(4 149)	(4 149)	(3 435)	(3 435)
Autres retraitements prudentiels			(15)	(15)
Capitaux propres part du Groupe	16 297	16 297	16 165	16 165
Intérêts minoritaires comptable	98	98	112	112
(-) éléments non reconnus en prudentiel	(98)	(98)	(112)	(112)
(-) actions de préférence				
(-) éléments non reconnus en prudentiel				
Intérêts minoritaires				
Autres instruments de capitaux propres				
Déductions des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles	(1 352)	(1 352)	(1 327)	(1 327)
Impôts différés dépendant de bénéfices futurs et ne résultant pas de différences temporelles	(12)	(12)	(26)	(26)
Insuffisance des ajustements pour risque de crédit par rapport aux pertes anticipées selon l'approche notations internes déduite du CET1	(8)	(8)	(7)	(7)
Dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier dans lesquels l'établissement détient un investissement important et des impôts différés actifs déductibles dépendant de bénéfices futurs et résultant de différences temporelles			(100)	(100)
(-) Traitement par transparence des OPCVM	(7)	(7)	(9)	(9)
Anticipation «prudent valuation»	(777)	(777)	(840)	(840)
Ajustements transitoires sur dépassement de franchise des instruments CET1 d'entités du secteur financier				
Autres éléments du CET1	(377)	(377)	(282)	(282)
TOTAL CET1	13 763	13 763	13 686	13 686
Instruments de fonds propres AT1 (y compris actions de préférence)	5 557	4 149	5 298	3 435
Instruments Tier 1 ou Tier 2 d'entités du secteur financier dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 1				
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	(4)	(4)	(7)	(7)
Autres éléments de Tier 1				
Total Additionnal Tier 1	5 552	4 145	5 291	3 428
TOTAL TIER 1	19 316	17 908	18 977	17 114
Instruments de fonds propres Tier 2	3 449	3 243	3 014	2 983
Excès de provisions par rapport aux pertes attendues éligible selon l'approche notations internes	380	380	380	380
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard				
Instruments Tier 2 d'entités relevant majoritairement du secteur des assurances dans lesquelles l'établissement détient un investissement important déduits du Tier 2				
Ajustements transitoires, autres déductions et intérêts minoritaires	26			
Autres éléments de Tier 2				
TOTAL TIER 2	3 855	3 623	3 394	3 364
Participations et investissements dans les entreprises d'assurance				
FONDS PROPRES GLOBAUX	23 171	21 531	22 371	20 477

¹ Information couverte par l'opinion des Commissaires aux comptes.

1.6 Autres ratios

1.6.1 RATIO DE LEVIER

Le ratio de levier a pour objectif de contribuer à préserver la stabilité financière en agissant comme filet de sécurité en complément des exigences de fonds propres fondées sur le risque et en limitant l'accumulation d'un levier excessif en période de reprise économique. Il a été défini par le Comité de Bâle dans le cadre des accords de Bâle 3 et transposé dans la loi européenne via l'article 429 du CRR, modifié par le règlement délégué 62/2015 en date du 10 octobre 2014 et publié au Journal officiel de l'Union européenne le 18 janvier 2015.

Le ratio de levier est le rapport entre les fonds propres de catégorie 1 et l'exposition en levier, soit les éléments d'actifs et de hors-bilan après certains retraitements sur les dérivés, les opérations entre entités affiliées du Groupe, les opérations de financements sur titres, les éléments déduits du numérateur et le hors-bilan.

Depuis la publication au Journal officiel de l'Union européenne le 7 juin 2019 du règlement européen CRR 2, le ratio de levier devient une exigence minimale de Pilier 1, dont le niveau a été fixé à 3%, applicable à compter du 28 juin 2021.

La publication du ratio de levier est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2015 au moins une fois par an ; les établissements peuvent choisir de publier un ratio non phasé ou un ratio phasé. Si l'établissement décide de modifier son choix de publication, il doit effectuer, lors de la première publication, un rapprochement des données correspondant à l'ensemble des ratios publiés précédemment, avec les données correspondant au nouveau ratio choisi.

Le ratio de levier de Crédit Agricole C.I.B. s'élève au 30 juin 2019 à 3,2 % sur une base de Tier 1 phasé. Il est en baisse comparé à 3,4% fin 2018, mouvement principalement expliqué par la croissance de l'activité, bien que les fonds propres soient en hausse sur la période, notamment du fait de deux émissions réalisées lors du 1^{er} semestre.

► Ratio de levier - Déclaration commune (LRCOM)

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions aux fins du ratio de levier en vertu du CRR
Expositions au bilan (excepté dérivés et SFT)		
1	Éléments du bilan (dérivés, SFT et actifs fiduciaires exclus, mais sûretés incluses)	308 608
2	Actifs déduits lors de la détermination des fonds propres de catégorie 1	(2 676)
3	TOTAL DES EXPOSITIONS AU BILAN (DÉRIVÉS, SFT ET ACTIFS FIDUCIAIRES EXCLUS) (SOMME DES LIGNES 1 ET 2)	305 931
Expositions sur dérivés		
4	Coût de remplacement de toutes les transactions dérivées (c'est-à-dire net des marges de variation en espèces éligibles)	16 161
5	Montant supplémentaire pour les expositions futures potentielles associées à toutes les transactions sur dérivés (évaluation au prix du marché)	30 671
EU-5a	Exposition déterminée par application de la méthode de l'exposition initiale	
6	Sûretés fournies pour des dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs du bilan selon le référentiel comptable applicable	5 919
7	Déduction des créances comptabilisées en tant qu'actifs pour la marge de variation en espèces fournie dans le cadre de transactions sur dérivés	(25 676)
8	Jambe CCP exemptée des expositions pour transactions compensées par le client	
9	Valeur notionnelle effective ajustée des dérivés de crédit vendus	12 543
10	Différences notionnelles effectives ajustées et déductions des majorations pour les dérivés de crédit vendus	(7 499)
11	TOTAL DES EXPOSITIONS SUR DÉRIVÉS (SOMME DES LIGNES 4 À 10)	32 119
Expositions sur SFT		
12	Actifs SFT bruts (sans prise en compte de la compensation) après ajustement pour les transactions comptabilisées en tant que ventes	235 338
13	Valeur nette des montants en espèces à payer et à recevoir des actifs SFT bruts	(103 785)
14	Exposition au risque de crédit de la contrepartie pour les actifs SFT	5 888
EU-14a	Dérogation pour SFT : Exposition au risque de crédit de la contrepartie conformément à l'article 429 ter, paragraphe 4, et à l'article 222 du règlement (UE) n° 575/2013	
15	Expositions lorsque l'établissement agit en qualité d'agent	
EU-15a	Jambe CCP exemptée des expositions pour SFT compensées par le client	
16	TOTAL DES EXPOSITIONS SUR OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES (SOMME DES LIGNES 12 À 15A)	137 440
Autres expositions de hors bilan		
17	Expositions de hors-bilan en valeur notionnelle brute	221 965
18	Ajustements pour conversion en montants de crédit équivalents	(79 581)
19	AUTRES EXPOSITIONS DE HORS-BILAN (SOMME DES LIGNES 17 ET 18)	142 384
Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphes 7 et 14, du règlement (UE) no 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)		
EU-19a	Expositions intragroupe exemptées (sur base individuelle) au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	(12 082)
EU-19b	Expositions exemptées au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013 (expositions au bilan et hors bilan)	
Fonds propres et mesure de l'exposition totale		
20	FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	19 315
21	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER (SOMME DES LIGNES 3, 11, 16, 19, EU-19A ET EU-19B)	605 794
Ratio de levier		
22	RATIO DE LEVIER	3,2%
Choix en matière de dispositions transitoires et montant des actifs fiduciaires décomptabilisés		
EU-23	Choix en matière de dispositions transitoires pour la définition de la mesure des fonds propres	Transitoire
EU-24	Montant des actifs fiduciaires décomptabilisés au titre de l'article 429, paragraphe 11, du règlement (UE) n° 575/2013	

► Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier (LRSUM)

(en millions d'euros)		Montant applicable
1	Total de l'actif selon les états financiers publiés	562 328
2	Ajustement pour les entités consolidées d'un point de vue comptable mais qui n'entrent pas dans le périmètre de la consolidation réglementaire	(9 079)
3	Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan conformément au référentiel comptable applicable mais exclus de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 13, du règlement (UE) n° 575/2013	
4	Ajustements pour instruments financiers dérivés	(101 025)
5	Ajustement pour les opérations de financement sur titres (SFT)	25 943
6	Ajustement pour les éléments de hors bilan (résultant de la conversion des expositions de hors bilan en montants de crédit équivalents)	142 384
EU-6a	Ajustement pour expositions intragroupe exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 575/2013	(12 082)
EU-6b	Ajustement pour expositions exemptées de la mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier au titre de l'article 429, paragraphe 14, du règlement (UE) n° 575/2013	
7	Autres ajustements	(2 676)
8	MESURE TOTALE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER	605 794

Le tableau de la ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, SFT et expositions exemptées (LRSPL)) est publié annuellement.

Les éléments qualitatifs (LRQua) demandés par le Règlement d'exécution (UE) 2016/200 du 15 février 2016 sont les suivants.

◆ Description des procédures utilisées pour gérer le risque de levier excessif

Le ratio de levier n'est pas un ratio sensible aux facteurs de risque et à ce titre, il est considéré comme une mesure venant compléter le dispositif de pilotage de la solvabilité (ratio de solvabilité / ratio de résolution) et de la liquidité limitant déjà la taille de bilan. Dans le cadre du suivi du levier excessif, un pilotage est réalisé au niveau du Groupe Crédit Agricole CIB fixant des contraintes de taille de bilan à certaines activités peu consommatrices d'emplois pondérés.

◆ Description des facteurs qui ont eu un impact sur le ratio de levier au cours de la période à laquelle se rapporte le ratio de levier communiqué par l'Établissement

Le ratio de levier est en baisse de 24 pb sur le semestre. Cette diminution est expliquée notamment par la croissance de l'exposition en levier (+48,5 milliards d'euros sur la période, soit +8,7%) plus rapide que celle des fonds propres sur la période (+0,3 milliard d'euros sur le semestre soit 1,8% de croissance).

1.6.2 RATIOS DE RÉOLUTION

◆ Ratio MREL

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities* ou "Exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles") est défini dans la Directive européenne "Redressement et Résolution des Banques" ou *Bank Recovery and Resolution Directive* (BRRD) publiée le 12 juin 2014 pour application depuis le 1^{er} janvier 2015 (sauf les dispositions sur le renforcement interne et le MREL, applicables depuis le 1^{er} janvier 2016).

Plus globalement, la BRRD établit un cadre pour la résolution des banques dans l'ensemble de l'Union Européenne, visant à doter les autorités de résolution d'instruments et de pouvoirs communs pour

s'attaquer préventivement aux crises bancaires, préserver la stabilité financière et réduire l'exposition des contribuables aux pertes.

L'ACPR, autorité de résolution nationale, considère la stratégie de résolution «point d'entrée unique» (*Single Point of Entry* - SPE) comme la plus appropriée s'agissant du système bancaire français. A ce titre, Crédit Agricole SA, en sa qualité d'organe central, serait ce point d'entrée unique dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole.

Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et de passifs éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes en cas de résolution. Il est calculé comme étant le montant de fonds propres et de passifs éligibles, exprimé en pourcentage du total des passifs et des fonds propres de l'établissement, après certains retraitements prudentiels (*Total Liabilities and Own Funds*, TLOF) ou exprimé en actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets*, RWA). Sont éligibles au numérateur du ratio MREL les fonds propres prudentiels, les titres subordonnés ayant une échéance résiduelle de plus d'un an (y compris non éligibles prudentiellement et la part décotée des Tier 2), les dettes seniors non préférées ayant une échéance résiduelle de plus d'un an et certaines dettes seniors préférées d'échéance résiduelle de plus d'un an. La dette senior préférée éligible au MREL est soumise à l'appréciation du Conseil de Résolution Unique (CRU).

Le ratio MREL sert à calibrer une exigence de passifs éligibles et ne préjuge pas des dettes qui seraient effectivement appelées à subir des pertes en cas de résolution.

En 2018, le groupe Crédit Agricole s'est vu notifié par le Conseil de Résolution Unique (CRU) sa première exigence de MREL au niveau consolidé d'ores et déjà applicable et qui est respectée par le Groupe depuis lors. Cette exigence pourra potentiellement changer à l'occasion de sa fixation annuelle par le CRU, mais aussi dans le cadre de l'évolution du cadre réglementaire européen. La publication par le CRU en janvier 2019 de la MREL Policy décrit le cadre général qui s'appliquera aux exigences que le CRU fixera ultérieurement en 2019, y compris une exigence de MREL subordonné (dans laquelle les instruments de dette senior seront généralement exclus, en cohérence avec les standards TLAC).

L'objectif du Groupe Crédit Agricole est d'atteindre d'ici fin 2022 un ratio de MREL subordonné (hors dette senior préférée potentiellement éligible) à 24-25% des RWA et de maintenir le ratio de MREL subordonné au-dessus de 8% du TLOF. Ce niveau permettrait le recours au Fonds de Résolution Unique (soumis à la décision de l'autorité de résolution) avant d'appliquer le principe de renforcement interne aux dettes seniors préférées, permettant de créer

une couche de protection supplémentaire pour les investisseurs en dette senior préférée.

Les premières décisions de MREL au niveau individuel par le CRU auquel Crédit Agricole CIB sera soumis, sont attendus courant 2019. Cet objectif défini par l'autorité de résolution pourra être différent de l'objectif fixé par le groupe.

◆ Ratio TLAC

Ce ratio, dont les modalités ont été précisées dans un *Term Sheet* publié le 9 novembre 2015, a été élaboré à la demande du G20 par le Conseil de stabilité financière *Financial Stability Board* (FSB). Le FSB a ainsi défini le calcul d'un ratio visant à estimer l'adéquation des capacités d'absorption de pertes et de recapitalisation des banques d'importance systémique mondiale (G-SIB). Ce ratio de *Total Loss Absorbing Capacity* (TLAC) fournit aux autorités de résolution le moyen d'évaluer si les G-SIB ont une capacité suffisante d'absorption de pertes et de recapitalisation avant et pendant la résolution. En conséquence, les autorités de résolution pourront mettre en œuvre une stratégie de résolution ordonnée, qui minimise les impacts sur la stabilité financière, assure la continuité des fonctions économiques critiques des G-SIB, et limite le recours aux contribuables. Il s'applique aux établissements d'importance systémique mondiale, donc au groupe Crédit Agricole. Crédit Agricole

CIB n'y est en revanche pas soumis, n'étant pas qualifié de G-SIB par le FSB.

Les éléments pouvant absorber les pertes sont constitués par le capital, les titres subordonnés et les dettes pour lesquelles l'autorité de Résolution peut appliquer le renflouement interne.

L'exigence de ratio TLAC a été transposée en droit de l'Union européenne via CRR2 et s'applique depuis le 27 juin 2019. Depuis lors, le Groupe Crédit Agricole doit satisfaire à tout moment aux exigences suivantes :

- un ratio TLAC supérieur à 16% des actifs pondérés des risques (*Risk Weighted Assets - RWA*), niveau auquel s'ajoute, d'après la directive européenne CRDV, une exigence globale de coussins de fonds propres (incluant pour le Groupe Crédit Agricole un coussin de conservation de 2,5%, un coussin G-SIB de 1% et le coussin contracyclique). En tenant compte de l'exigence globale de coussins de fonds propres, le Groupe Crédit Agricole devra respecter un ratio TLAC supérieur à 19,5% (auquel il faudra ajouter le coussin contra-cyclique)
- un ratio TLAC supérieur à 6% de l'exposition en levier (*Leverage Ratio Exposure - LRE*).

Les exigences minimales de ratio TLAC augmenteront à compter du 1^{er} janvier 2022 à 18% des actifs pondérés des risques – niveau auquel il faudra ajouter l'exigence globale de coussins à cette date – et 6,75% de l'exposition en levier.

2. PILOTAGE DU CAPITAL ÉCONOMIQUE

Cette partie n'a pas fait l'objet de mise à jour par rapport au document de référence 2018 page 226.

3. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

3.1 Synthèse des emplois pondérés

Le ratio de solvabilité global, présenté dans le tableau des ratios prudentiels, est égal au rapport entre les fonds propres globaux et la somme des expositions pondérées au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel.

Les exigences de fonds propres détaillées ci-après par type de risques, par méthode et par catégorie d'exposition (pour le risque de crédit) correspondent à 8 % (minimum réglementaire) des expositions pondérées (Équivalent Risque moyen) présentées dans le tableau des ratios prudentiels.

3.1.1 EMPLOIS PONDÉRÉS PAR TYPE DE RISQUES (OV1)

Les emplois pondérés au titre du risque de crédit, des risques de marché et du risque opérationnel s'élèvent à 121,9 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 118,7 milliards d'euros au 31 décembre 2018.

(en millions d'euros)	RWA		Exigences minimales de fonds propres
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie - RCC)	67 359	64 290	5 389
2 dont approche standard (SA)	11 096	10 598	888
3 dont approche fondation IRB (IRBF)			
4 dont approche avancée IRB (IRBA)	55 052	52 607	4 404
5 dont actions en approche NI selon la méthode de pondération simple ou sur les modèles internes	1 210	1 068	97
Dont actifs autres que des obligations de crédit		17	
6 Risque de contrepartie	16 843	15 391	1 347
7 dont méthode de l'évaluation au prix du marché	3 978	3 152	318
8 dont méthode de l'exposition initiale			
9 dont méthode standard			
10 dont méthode du modèle interne (IMM)	9 137	8 882	731
11 dont contributions au fonds de défaillance d'une CCP	398	229	32
12 dont CVA	3 331	3 128	266
13 Risque de règlement	5	7	0
14 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (après plafonnement)	5 771	6 393	462
15 dont approche fondée sur les notations internes (IRB RBA)	1 002	857	80
16 dont approche prudentielle fondée sur les notations internes (IRB SFA)	989	1 241	79
17 dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	2 790	2 856	223
18 dont approche standard (SA)	367	1 439	29
dont titrisations nouveau cadre réglementaire originées depuis le 01/01/2019	623		50
19 Risque de marché	7 049	7 768	563
20 dont approche standard (SA)	1 646	1 346	132
21 dont approches fondées sur la méthode des modèles internes (IMA)	5 388	6 421	431
dont titrisations nouveau cadre réglementaire originées depuis le 01/01/2019	16		1
22 Expositions Grands Risques			
23 Risque opérationnel	21 525	21 376	1 722
24 dont approche élémentaire			
25 dont approche standard	422	391	34
26 dont approche par mesure avancée	21 103	20 985	1 688
27 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250 %)	3 387	3 444	271
28 Ajustement du plancher Bâle 1			
29 TOTAL	121 938	118 668	9 755

ÉVOLUTION DES EMPLOIS PONDÉRÉS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des emplois pondérés du groupe Crédit Agricole CIB sur l'année 2019 :

(en millions d'euros)	31.12.2018	Change	Variation organique	Total variation 2019	30.06.2019
Risque de crédit	89 524	200	3 635	3 835	93 359
dont CVA	3 128		202	202	3 330
Risque de marché	7 768		(714)	(714)	7 054
Risque opérationnel	21 376		149	149	21 525
TOTAL	118 668	200	3 070	3 270	121 938

Les emplois pondérés s'élèvent à 121,9 milliards d'euros, en hausse de 3,3 milliards d'euros sur le semestre.

Cette évolution s'explique notamment par :

- l'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR pour 0,2 milliard d'euros
- la variation organique pour +3,1 milliards d'euros, liée principalement à :
 - une hausse organique du risque de crédit et de contrepartie hors CVA (+3,4 milliards d'euros)
 - une baisse des risques de marché (-0,7 milliard d'euros)
 - une hausse du risque opérationnel (+0,1 milliard d'euros)

3.2 Risques de crédit et de contrepartie

3.2.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

◆ 3.2.1.1 Expositions par type de risque

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du groupe Crédit Agricole CIB au risque global (crédit, contrepartie, dilution et règlement livraison) par catégorie d'exposition, pour les approches standard et notations internes au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018.

Les 17 catégories d'expositions en standard sont regroupées afin d'assurer une présentation homogène avec les expositions IRB.

► Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 30 juin 2019

(en millions d'euros)	30.06.2019													EFP
	Standard				IRB				Total					
	Exposition brute ¹	Exposition brute après ARC ²	EAD	RWA	Exposition brute ¹	Exposition brute après ARC ²	EAD	RWA	Exposition brute ¹	Exposition brute après ARC ²	EAD	RWA		
Administrations centrales et banques centrales	1 011	1 011	955	896	83 440	93 337	91 058	1 033	84 451	94 348	92 013	1 929	154	
Établissements	19 091	35 729	35 292	1 218	75 435	78 777	74 385	6 675	94 526	114 506	109 677	7 892	631	
Entreprises	26 834	10 098	6 423	5 623	257 489	235 902	183 882	58 885	284 323	246 000	190 305	64 508	5 161	
Clientèle de détail	774	774	737	567	13 423	13 423	13 423	657	14 197	14 197	14 160	1 223	98	
Crédits aux particuliers	774	774	737	567	13 299	13 299	13 299	650	14 073	14 072	14 035	1 216	97	
dont garantis par une sûreté immobilière														
dont renouvelables														
dont autres	774	774	737	567	13 299	13 299	13 299	650	14 073	14 072	14 035	1 216	97	
Crédits aux Petites et moyennes entités					125	125	125	7	125	125	125	7	1	
dont garantis par une sûreté immobilière														
dont autres crédits					125	125	125	7	125	125	125	7	1	
Actions	234		234	235	1 696		1 682	4 597	1 930		1 916	4 832	387	
Titrisations	670		670	367	41 500		41 500	4 781	42 169		42 169	5 148	412	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	4 343		4 343	3 476					4 343		4 343	3 476	278	
TOTAL	52 957	47 612	48 654	12 382	472 982	421 439	405 930	76 626	525 940	469 051	454 584	89 008	7 121	

¹ Exposition brute initiale

² Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC)

► Exposition brute, valeurs exposées (EAD) au risque global (crédit, contrepartie, dilution, règlement livraison) au 31 décembre 2018

	31.12.2018													
	Standard				IRB				Total					
	Exposition brute ¹	Exposition brute après ARC ²	EAD	RWA	Exposition brute ¹	Exposition brute après ARC ²	EAD	RWA	Exposition brute ¹	Exposition brute après ARC ²	EAD	RWA	EFF	
<i>(en milliards d'euros)</i>														
Administrations centrales et banques centrales	1 160	1 160	1 111	915	83 286	93 141	90 656	853	84 446	94 301	91 767	1 768	141	
Etablissements	19 296	36 758	36 332	1 525	67 354	70 224	66 176	6 768	86 650	106 982	102 507	8 293	663	
Entreprises	27 428	9 855	6 196	5 360	249 154	227 727	176 311	55 354	276 582	237 582	182 507	60 714	4 857	
Clientèle de détail	838	838	794	612	13 087	13 087	13 086	517	13 925	13 925	13 881	1 130	90	
Crédits aux particuliers	838	838	794	612	12 964	12 964	12 964	508	13 803	13 803	13 759	1 120	90	
dont garantis par une sûreté immobilière														
dont renouvelables														
dont autres	838	838	794	612	12 964	12 964	12 964	508	13 803	13 803	13 759	1 120	90	
Crédits aux Petites et moyennes entités					122	122	122	9	122	122	122	9	1	
dont garantis par une sûreté immobilière														
dont autres crédits					122	122	122	9	122	122	122	9	1	
Actions	206		206	207	1 668		1 668	4 512	1 874		1 874	4 719	378	
Titrisations	2 008		2 008	1 439	43 299		43 299	4 954	45 307		45 307	6 393	511	
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit	3 321		3 321	3 127	17		17	17	3 337		3 337	3 144	251	
TOTAL	54 256	48 611	49 968	13 186	457 864	404 179	391 211	72 975	512 120	452 790	441 180	86 161	6 893	

¹ Exposition brute initiale

² Exposition brute après atténuation du risque de crédit (ARC)

♦ 3.2.1.2 Expositions en défaut et ajustements de valeur

► QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR CATÉGORIE D'EXPOSITIONS ET INSTRUMENT (CR1-A)

	30.06.2019			
	Valeurs comptables brutes des		Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
	Expositions en défaut	Expositions non en défaut		
<i>(en millions d'euros)</i>				
1 Administrations centrales ou banques centrales	69	83 371	26	83 414
2 Banques (établissements)	379	75 056	410	75 025
3 Entreprises	3 379	254 110	2 355	255 134
4 Dont : Financement spécialisé	1 237	61 591	663	62 165
5 Dont : PME	10	656	6	660
6 Clientèle de détail	155	13 268	19	13 404
7 Expositions garanties par des biens immobiliers				
8 PME				
9 Non-PME				
10 Expositions renouvelables éligibles				
11 Autre clientèle de détail	155	13 268	19	13 404
12 PME	14	111		124
13 Non-PME	141	13 158	19	13 280
14 Action		341	14	327
15 Sous-total approche IRB 30.06.2019	3 982	426 146	2 824	427 304
Sous-total approche IRB 31.12.2018	3 711	409 460	3 004	410 167
16 Administrations centrales ou banques centrales		964		964
17 Administrations régionales ou locales		44		44
18 Entités du secteur public		1		1
19 Banques multilatérales de développement		6		6
20 Organisations Internationales				
21 Banques (établissements)		19 084		19 084
22 Entreprises		26 131	1	26 131
23 Dont : PME		176		176
24 Clientèle de détail		755		755
25 Dont : PME				
26 Expositions garanties par une hypothèque sur un bien immobilier		246		246
27 Dont : PME		4		4
28 Expositions en défaut	461		93	368
29 Éléments présentant un risque particulièrement élevé				
30 Obligations garanties				
31 Entreprises d'investissement				
32 Parts ou actions d'OPC		18		18
33 Actions		234		234
34 Autres éléments		4 343		4 343
35 Sous-total approche Standard 30.06.2019	461	51 827	93	52 195
Sous-total approche Standard 31.12.2018	573	51 676	104	52 144
36 TOTAL 30.06.2019	4 442	477 974	2 917	479 498
TOTAL 31.12.2018	4 284	461 135	3 108	462 311

► **QUALITÉ DE CRÉDIT DES EXPOSITIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (CR1-C)**

		30.06.2019			
		Valeurs comptables brutes des			
<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions en défaut	Expositions non en défaut	Provisions / dépréciations	Valeurs nettes
1	EUROPE	2 313	285 864	1 438	286 738
2	France	1 004	140 814	671	141 147
3	Royaume uni	139	30 817	164	30 792
4	Luxembourg	83	20 329	36	20 377
5	Allemagne	74	14 815	38	14 851
6	Suisse	16	14 916	101	14 831
7	Italie	423	11 756	171	12 008
8	Pays-Bas	15	9 914	13	9 916
9	Espagne	158	8 038	94	8 103
10	Autres (EUROPE)	401	34 465	150	34 713
11	ASIE ET OCÉANIE	312	88 420	101	88 631
12	Japon	-	39 623	7	39 616
13	Singapour	34	9 818	9	9 843
14	Hong kong	26	8 910	15	8 921
15	Chine	35	5 951	27	5 960
16	Inde	4	4 839	2	4 841
17	Autres (ASIE ET OCÉANIE)	213	19 279	41	19 450
18	AMÉRIQUE DU NORD	246	68 333	301	68 277
19	États-Unis	196	62 035	272	61 959
20	Autres (AMÉRIQUE DU NORD)	50	6 298	29	6 318
21	AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD	584	16 361	414	16 531
22	Caimanes- Iles	76	5 585	42	5 620
23	Autres (AMÉRIQUE CENTRALE ET DU SUD)	508	10 776	372	10 911
24	AFRIQUE ET MOYEN ORIENT	988	18 996	663	19 321
25	TOTAL 30.06.2019	4 442	477 974	2 917	479 498
26	TOTAL 31.12.2018	4 284	461 135	3 108	462 311

► **ÂGE DES EXPOSITIONS EN SOUFFRANCE (CR1-D)**

30.06.2019		Valeurs comptables brutes					
<i>(en millions d'euros)</i>		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	1 214	420		338	52	178
2	Encours des titres de créance	898	208				
3	Expositions totales	2 112	621		338	52	178

31.12.2018		Valeurs comptables brutes					
<i>(en millions d'euros)</i>		≤ 30 jours	> 30 jours ≤ 60 jours	> 60 jours ≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an
1	Prêts	1 466	521	54	540	42	689
2	Encours des titres de créance						
3	Expositions totales	1 466	521	54	540	42	689

La part des expositions en souffrance depuis 30 jours au plus représente 83% au 30 juin 2019 et 60% au 31 décembre 2018 des expositions totales en souffrance.

► EXPOSITIONS NON PERFORMANTES ET RESTRUCTURÉES (CR1-E)

30.06.2019														
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes							Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues		
		Dont performantes mais en souffrance > 30 jours <= 60 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation	Dont non-performantes				Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
					Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées		Dont : renégociées		Dont : renégociées			
10	Encours des titres de créance	32 795	221	11	90	77	77		(22)		(17)			
20	Prêts et avances	208 891	414	1 442	3 750	3 710	3 710	1 962	(581)	(104)	(2 101)	(779)	840	1 483
30	Expositions hors bilan	287 446		73	486	486		11	263	3	103	12	23	19

31.12.2018														
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable brute des expositions performantes et non-performantes							Dépréciation et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit				Sûretés et garanties financières reçues		
		Dont performantes mais en souffrance > 30 jours <= 60 jours	Dont expositions performantes faisant l'objet d'une renégociation	Dont non-performantes				Sur les expositions performantes		Sur les expositions non performantes		Sur les expositions non performantes	Dont : Expositions faisant l'objet de mesures de renégociation	
					Dont : en défaut	Dont : dépréciées	Dont : renégociées		Dont : renégociées		Dont : renégociées			
10	Encours des titres de créance	28 973		11	84	79	79		(6)		(17)			
20	Prêts et avances	203 693	557	1 611	3 870	3 669	3 669	2 056	(596)	(121)	(2 166)	(887)	867	1 652
30	Expositions hors bilan	257 318		92	365	339		26	277	4	96	6	2	33

L'information relative aux expositions non performantes et renégociées comprend la valeur brute comptable, les dépréciations, provisions et ajustements de valeur qui s'y rapportent, ainsi que la valeur des sûretés et garanties financières reçues.

Les définitions d'expositions en défaut, dépréciées, renégociées ou restructurées figurent dans les états financiers en partie 1.2 « Principes et méthodes comptables ».

► ÉVOLUTION DU SOLDE DES AJUSTEMENTS POUR RISQUES DE CRÉDIT GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUE (CR2-A)

	30.06.2019	31.12.2018
	Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit spécifique	Montant cumulé des ajustements pour risque de crédit spécifique
<i>(en millions d'euros)</i>		
1 Solde initial	2 780	2 985
2 Augmentations dues à des créations et des acquisitions	269	271
3 Diminutions dues à des décomptabilisations	(412)	(426)
4 Changements dus à un changement du risque de crédit (net)	236	282
5 Changements dus à des modifications sans décomptabilisation (net)	1	13
6 Changements dus à des mises à jour dans la méthodologie d'estimation de l'entité (net)		
7 Réduction du compte de dépréciation dues à des sorties de bilan	(149)	(417)
8 Autres ajustements	(9)	70
9 Solde de clôture ¹	2 716	2 780
10 Recouvrement de montants précédemment sortis du bilan enregistrés directement en compte de résultat	(61)	(103)
11 Montants sortis du bilan directement en compte de résultat	20	52

¹ Les différences sur le montant total des provisions entre les tableaux CR2-A et CR1-A et CR1-C sont principalement liées à des divergences de périmètre. Les dépréciations sur immobilisations, sur titres de participation et les provisions sur engagements de garanties données sont uniquement intégrées aux états CR1-A et CR1-C.

► Évolutions du solde des prêts et titres de créance en défaut et ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) (RC2-B)

	30.06.2019	31.12.2018
	Valeur comptable brute des expositions en défaut	Valeur comptable brute des expositions en défaut
<i>(en millions d'euros)</i>		
1 Solde initial	3 748	3 977
2 Prêts et titres de créance en défaut ou ayant fait l'objet d'une réduction de valeur (dépréciés) depuis la période précédente	244	248
3 Retour au statut « non en défaut »	(13)	(22)
4 Montants sortis du bilan	(371)	(214)
5 Autres variations	179	(241)
6 Solde de clôture	3 787	3 748

3.2.2 RISQUE DE CRÉDIT

◆ 3.2.2.1 Expositions en approche standard

► Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) au 30 juin 2019 (CR4)

		30.06.2019					
		Classes d'actifs					
		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC		RWA et densité des RWA	
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
<i>(En millions d'euros)</i>							
1	Administration centrales et banques centrales	898	67	898	33	894	96,03%
2	Administration régionales ou locales		44		22		
3	Entités du secteur public		1				
4	Banques multilatérales de développement	5	1	5	1	8	133,33%
5	Organisations internationales						
6	Banques (établissements)	5 918	687	22 184	623	768	3,37%
7	Entreprises	19 135	6 444	2 867	2 397	4 651	88,35%
8	Clientèle de détail	678	78	677	41	539	75,07%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	246		246		123	50,00%
10	Actions	234		234		235	100,43%
11	Défaut (prêts en souffrance)	363	5	363	2	385	105,48%
12	Catégories plus risquées						
13	Obligations garanties						
14	Entreprises d'investissement						
15	Parts ou actions d'OPC	18		18		18	100,00%
16	Autres actifs	4 343		4 343		3 476	80,04%
17	TOTAL	31 837	7 327	31 835	3 118	11 096	31,75%

► Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) au 31 décembre 2018 (CR4)

		31.12.2018					
		Classes d'actifs				RWA et densité des RWA	
		Expositions avant prise en compte des CCF et ARC		Expositions après prise en compte des CCF et ARC			
		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montants hors bilan	RWA	Densité des RWA
<i>(En millions d'euros)</i>							
1	Administration centrales et banques centrales	1 060	52	1 060	26	911	83,89%
2	Administration régionales ou locales		44		22		0,00%
3	Entités du secteur public		1				0,00%
4	Banques multilatérales de développement		6		3	3	100,00%
5	Organisations internationales						0,00%
6	Banques (établissements)	5 950	625	23 078	538	703	2,98%
7	Entreprises	19 890	6 346	2 760	2 352	4 427	86,60%
8	Clientèle de détail	733	83	733	39	580	75,13%
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier	211		211		105	49,76%
10	Actions	206		206		207	100,49%
11	Défaut (prêts en souffrance)	470	7	470	3	520	109,94%
12	Catégories plus risquées						0,00%
13	Obligations garanties						0,00%
14	Entreprises d'investissement						0,00%
15	Parts ou actions d'OPC	46		46		15	32,61%
16	Autres actifs	3 321		3 321		3 127	94,16%
17	TOTAL	31 887	7 165	31 885	2 984	10 598	30,39%

► Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 30 juin 2019 (CR5)

		30.06.2019																Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
		Pondération des risques																	
Classes d'actifs		0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduits		
1	Administrations centrales et banques centrales	529						2		72							328	931	931
2	Administrations régionales ou locales	22																22	22
3	Entités du secteur public																		
4	Banques multilatérales de développement									1	5							5	5
5	Organisations internationales																		
6	Banques (établissements)	19 224	1 219			1 904	197			263	1							22 807	22 488
7	Entreprises					181	952			4 116	15							5 265	3 674
8	Clientèle de détail								718									719	718
9	Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier						246											246	246
10	Actions									233		1						234	234
11	Défaut (prêts en souffrance)									324	41							364	364
12	Catégories plus risquées																		
13	Obligations garanties																		
14	Entreprises d'investissement																		
15	Parts ou actions d'OPC									18								18	18
16	Autres actifs	148				900				3 296								4 343	4 343
17	TOTAL	19 923	1 219			2 985	1 396		718	8 322	62	1					328	34 955	33 044

► Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques au 31 décembre 2018 (CR5)

En millions d'euros		31.12.2018																Exposition totale au risque de crédit	Dont non notée
		Pondération des risques																	
Classes d'actifs	0%	2%	4%	10%	20%	35%	50%	70%	75%	100%	150%	250%	370%	1250%	Autres	Déduits			
1 Administrations centrales et banques centrales	691						2			49							344	1 086	931
2 Administrations régionales ou locales	22																	22	22
3 Entités du secteur public																			
4 Banques multilatérales de développement										3								3	5
5 Organisations internationales																			
6 Banques (établissements)	20 889	639			1 688		125			245	30							23 616	22 488
7 Entreprises					205		1 055			3 838	14							5 112	3 674
8 Clientèle de détail									773									774	718
9 Garanties par une hypothèque sur un bien immobilier							211											211	246
10 Actions										205		1						206	234
11 Défaut (prêts en souffrance)										379	94							473	364
12 Catégories plus risquées																			
13 Obligations garanties																			
14 Entreprises d'investissement																			
15 Parts ou actions d'OPC	10			4	11		17			4								46	18
16 Autres actifs	108				107					3 106								3 321	4 343
17 TOTAL	21 720	639		4	2 011		1 410		773	7 828	138	1					344	34 869	33 044

♦ 3.2.2.2 Qualité des expositions en approche notations internes

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 30 JUIN 2019 (CR6)

► Portefeuilles prudents suivants pour l'approche notation interne avancée

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne
Administrations centrales et banques centrales						
	0,00 à < 0,15	69 783	2 290	63,77%	81 785	0,00%
	0,15 à < 0,25	966		64,11%	1 644	0,16%
	0,25 à < 0,50	196		0,00%	196	0,30%
	0,50 à < 0,75	581	157	75,00%	335	0,60%
	0,75 à < 2,50	480	813	74,46%	92	1,00%
	2,50 à < 10,00	718	222	72,83%	55	5,00%
	10,00 à < 100,00	128	142	75,61%	33	15,30%
	100,00 (défaut)	69		0,00%	29	100,00%
	Sous-total	72 921	3 624	63,97%	84 168	0,06%
Établissements						
	0,00 à < 0,15	37 255	4 190	77,55%	43 160	0,02%
	0,15 à < 0,25	1 485	310	44,19%	994	0,16%
	0,25 à < 0,50	902	834	41,25%	1 088	0,30%
	0,50 à < 0,75	388	843	33,57%	490	0,60%
	0,75 à < 2,50	524	985	36,92%	535	0,89%
	2,50 à < 10,00	2	148	21,28%	28	5,00%
	10,00 à < 100,00	3	24	43,75%	10	12,17%
	100,00 (défaut)	379		0,00%	379	100,00%
	Sous-total	40 938	7 332	67,04%	46 682	0,87%
Entreprises - Autres						
	0,00 à < 0,15	24 760	54 335	53,05%	52 633	0,04%
	0,15 à < 0,25	11 233	15 702	54,31%	17 365	0,16%
	0,25 à < 0,50	10 620	15 567	53,58%	15 199	0,30%
	0,50 à < 0,75	6 936	9 044	57,79%	9 044	0,60%
	0,75 à < 2,50	10 129	9 819	57,06%	10 875	1,10%
	2,50 à < 10,00	662	1 047	40,64%	570	5,00%
	10,00 à < 100,00	1 162	1 954	37,81%	1 149	16,14%
	100,00 (défaut)	1 579	475	50,66%	1 673	100,00%
	Sous-total	67 081	107 943	53,64%	108 509	1,99%
Entreprises - PME						
	0,00 à < 0,15	19	14	70,88%	28	0,07%
	0,15 à < 0,25	37	1	74,25%	36	0,16%
	0,25 à < 0,50	5	3	51,74%	7	0,30%
	0,50 à < 0,75	15	126	31,75%	44	0,60%
	0,75 à < 2,50	126	167	64,10%	212	1,33%
	2,50 à < 10,00	3	3	71,07%	5	5,00%
	10,00 à < 100,00	24	2	84,83%	13	19,03%
	100,00 (défaut)	6	4	32,42%	7	100,00%
	Sous-total	235	318	53,30%	353	3,73%

Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
	1,41%	616	210	0,26%		
	9,97%	845	143	8,68%		
	10,00%	465	19	9,76%		
	9,80%	399	49	14,64%		
	45,41%	1 048	97	105,29%		
	59,64%	1 368	127	231,76%	2	
	70,87%	1 452	146	449,41%	4	
	45,00%	1 298		0,00%	15	
	1,76%	620	791	0,94%	21	26
	9,79%	578	982	2,27%	1	
	37,20%	783	356	35,88%	1	
	42,69%	530	390	35,87%	1	
	55,03%	382	363	74,20%	1	
	39,56%	693	420	78,47%	2	
	86,61%	279	84	302,77%	1	
	81,29%	192	40	416,58%	1	
	45,01%	615		0,00%	400	
	12,30%	580	2 636	5,65%	408	410
	36,22%	757	7 500	14,25%	8	
	43,09%	884	6 295	36,25%	11	
	43,91%	917	7 478	49,20%	17	
	45,16%	892	6 652	73,55%	20	
	48,44%	1 135	10 166	93,48%	46	
	37,99%	1 182	678	118,99%	9	
	47,12%	1 043	1 606	139,73%	41	
	45,43%	718	153	9,14%	1 212	
	40,63%	854	40 529	37,35%	1 363	1 686
	37,02%	1 050	5	18,69%		
	48,40%	1 330	21	57,39%		
	47,55%	922	4	53,22%		
	45,37%	574	27	61,22%		
	34,46%	1 042	151	71,03%	1	
	39,83%	657	5	99,36%		
	41,99%	539	27	206,07%	1	
	45,00%	343		0,71%	4	
	38,28%	974	239	67,85%	6	6

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne
Entreprises - Financement spécialisé						
	0,00 à < 0,15	1 978	1 488	52,46%	9 658	0,03%
	0,15 à < 0,25	8 157	1 751	66,35%	10 734	0,16%
	0,25 à < 0,50	11 418	3 758	56,85%	11 258	0,30%
	0,50 à < 0,75	9 109	2 873	45,53%	8 733	0,60%
	0,75 à < 2,50	10 804	4 068	57,06%	9 989	1,16%
	2,50 à < 10,00	1 314	142	32,63%	840	5,00%
	10,00 à < 100,00	1 365	227	53,51%	916	15,38%
	100,00 (défaut)	1 203	28	80,13%	1 187	100,00%
	Sous-total	45 349	14 334	55,57%	53 315	2,99%
Autres crédits aux particuliers						
	0,00 à < 0,15	10 371		0,00%	10 371	0,09%
	0,15 à < 0,25	1 886		0,00%	1 886	0,21%
	0,25 à < 0,50	678		0,00%	678	0,60%
	0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%
	0,75 à < 2,50	93		72,83%	93	1,60%
	2,50 à < 10,00	129		0,00%	129	12,13%
	10,00 à < 100,00			0,00%		20,00%
	100,00 (défaut)	141		0,00%	141	100,00%
	Sous-total	13 298		72,83%	13 299	1,21%
Autres crédits aux petites et moyennes entités						
	0,00 à < 0,15	88		0,00%	88	0,09%
	0,15 à < 0,25	16		0,00%	16	0,21%
	0,25 à < 0,50	4		0,00%	4	0,60%
	0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%
	0,75 à < 2,50			0,00%		1,60%
	2,50 à < 10,00	2		0,00%	2	12,80%
	10,00 à < 100,00			0,00%		0,00%
	100,00 (défaut)	14		0,00%	14	100,00%
	Sous-total	125		0,00%	125	11,42%
TOTAL		239 946	133 552	55,56%	306 450	1,43%

Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
	5,84%	1 377	301	3,12%		
	10,27%	1 362	1 170	10,90%	2	
	11,39%	1 316	1 880	16,69%	4	
	13,20%	1 183	2 092	23,95%	7	
	13,86%	1 308	3 442	34,46%	16	
	14,08%	1 156	427	50,82%	6	
	19,04%	1 286	843	92,06%	23	
	41,21%	1 115	46	3,87%	392	
	11,76%	1 305	10 200	19,13%	450	663
	5,91%	365	141	1,36%	1	
	27,26%	365	221	11,73%	1	
	33,70%	365	175	25,78%	1	
	0,00%			0,00%		
	21,25%	365	23	25,15%		
	36,43%	365	82	63,47%	6	
	50,95%	1 315		120,34%		
	30,76%	417	7	4,63%	15	
	10,77%	366	650	4,88%	24	19
	8,55%		2	2,02%		
	24,15%		2	10,53%		
	31,95%		1	26,96%		
	0,00%			0,00%		
	47,20%			60,61%		
	65,15%		2	123,46%		
	0,00%			0,00%		
	75,00%			0,00%		
	19,00%		7	5,72%		
	19,31%		55 052	17,97%	2 273	2 810

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR PORTEFEUILLE ET PAR FOURCHETTE DE PROBABILITÉ DE DÉFAUT (PD) AU 31 DÉCEMBRE 2018 (CR6)

► Portefeuilles prudents suivants pour l'approche notations internes avancée

(en millions d'euros)	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne
Administrations centrales et banques centrales						
	0,00 à < 0,15	68 908	2 890	66,98%	81 026	0,01%
	0,15 à < 0,25	453		64,06%	1 166	0,16%
	0,25 à < 0,50	378		0,00%	378	0,30%
	0,50 à < 0,75	775	214	75,00%	323	0,60%
	0,75 à < 2,50	296	490	75,00%	45	1,24%
	2,50 à < 10,00	685	315	73,86%	82	5,00%
	10,00 à < 100,00	84	108	76,34%	26	12,41%
	100,00 (défaut)	78		0,00%	31	100,00%
	Sous-total	71 657	4 017	66,96%	83 077	0,06%
Etablissements						
	0,00 à < 0,15	31 788	4 215	81,80%	37 672	0,03%
	0,15 à < 0,25	889	492	46,90%	576	0,16%
	0,25 à < 0,50	789	1 165	39,05%	1 139	0,30%
	0,50 à < 0,75	404	712	44,30%	565	0,60%
	0,75 à < 2,50	842	1 087	41,53%	856	0,96%
	2,50 à < 10,00	47	87	20,81%	21	5,00%
	10,00 à < 100,00	95	24	27,69%	100	19,48%
	100,00 (défaut)	377		0,00%	377	100,00%
	Sous-total	35 230	7 782	69,99%	41 306	1,02%
Entreprises - Autres						
	0,00 à < 0,15	24 852	52 546	54,10%	52 004	0,04%
	0,15 à < 0,25	10 377	15 404	56,69%	16 316	0,16%
	0,25 à < 0,50	7 098	16 847	48,19%	11 779	0,30%
	0,50 à < 0,75	7 763	8 947	59,28%	9 490	0,60%
	0,75 à < 2,50	8 218	11 041	56,02%	10 562	1,10%
	2,50 à < 10,00	495	636	55,96%	10	5,00%
	10,00 à < 100,00	944	1 731	36,17%	951	15,54%
	100,00 (défaut)	1 575	283	43,77%	1 580	100%
	Sous-total	61 322	10 7434	53,8%	102987	1,94%
Entreprises - PME						
	0,00 à < 0,15	6	4	20,00%	6	0,06%
	0,15 à < 0,25	2		100,00%	2	0,16%
	0,25 à < 0,50	3	3	54,78%	4	0,30%
	0,50 à < 0,75	20	142	75,85%	36	0,60%
	0,75 à < 2,50	127	247	49,36%	217	1,33%
	2,50 à < 10,00	10	1	63,61%	10	5,00%
	10,00 à < 100,00	51	163	75,10%	161	19,65%
	100,00 (défaut)	7		84,72%	8	100,00%
	Sous-total	227	558	60,44%	443	9,67%

Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
	1,40%	614	227	0,28%		
	10,00%	1 031	116	9,99%		
	9,98%	404	36	9,52%		
	10,00%	559	47	14,65%		
	46,88%	1 331	58	127,73%		
	59,76%	1 459	140	171,06%	2	
	77,60%	1 126	104	402,17%	3	
	45,00%	1 367		1,04%	17	
	1,72%	620	729	0,88%	22	25
	8,83%	611	961	2,55%	1	
	39,17%	747	258	44,77%		
	42,29%	529	437	38,33%	1	
	52,66%	425	383	67,74%	1	
	39,16%	543	628	73,41%	3	
	74,74%	326	56	267,61%	1	
	39,01%	1 639	229	228,88%	7	
	45,01%	625		0,00%	394	
	11,84%	609	2 952	7,15%	409	400
	35,56%	729	7 385	14,20%	8	
	43,58%	965	5 996	36,75%	10	
	49,51%	959	6 306	53,53%	14	
	45,76%	919	6 758	71,21%	21	
	45,60%	1 109	9 757	92,37%	43	
	50,28%	773	418	137,67%	6	
	41,71%	1 005	1 590	167,12%	49	
	45,12%	843	11	0,72%	1 310	
	40,64%	854	38 221	37,11%	1 460	1 794
	46,61%	1 443	2	24,78%		
	47,34%	662		30,11%		
	47,60%	1 104	3	60,56%		
	35,76%	623	17	48,13%		
	36,02%	1 056	160	73,78%	1	
	38,42%	1 134	10	108,87%		
	45,90%	1 626	164	101,40%	4	
	45,05%	402		0,00%	4	
	40,11%	1 224	356	80,32%	9	7

<i>(en millions d'euros)</i>	Fourchette de PD	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors-bilan avant prise en compte des CCF	CCF moyen	EAD après prise en compte des CRM et des CCF	PD moyenne
Entreprises - Financement spécialisé						
	0,00 à < 0,15	1 764	1 419	51,18%	9 198	0,03%
	0,15 à < 0,25	8 036	2 429	68,05%	10 219	0,16%
	0,25 à < 0,50	10 573	2 943	63,51%	10 421	0,30%
	0,50 à < 0,75	8 274	2 683	45,15%	7 961	0,60%
	0,75 à < 2,50	10 506	3 679	57,63%	9 774	1,12%
	2,50 à < 10,00	1 301	161	40,18%	1 036	5,00%
	10,00 à < 100,00	1 672	241	59,39%	1 127	15,74%
	100,00 (défaut)	1 195	29	78,00%	1 159	100,00%
	Sous-total	43 320	13 584	57,21%	50 896	3,14%
Autres crédits aux particuliers						
	0,00 à < 0,15	10 832		0,00%	10 832	0,09%
	0,15 à < 0,25	1 308		0,00%	1 308	0,21%
	0,25 à < 0,50	525		0,00%	525	0,60%
	0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%
	0,75 à < 2,50	38		72,83%	38	1,60%
	2,50 à < 10,00	117		0,00%	117	12,34%
	10,00 à < 100,00			0,00%		20,00%
	100,00 (défaut)	143		0,00%	143	100,00%
	Sous-total	12 964		72,83%	12 964	1,24%
Autres crédits aux petites et moyennes entités						
	0,00 à < 0,15	85		0,00%	85	0,09%
	0,15 à < 0,25	14		0,00%	14	0,21%
	0,25 à < 0,50	6		0,00%	6	0,60%
	0,50 à < 0,75			0,00%		0,00%
	0,75 à < 2,50	1		0,00%	1	1,60%
	2,50 à < 10,00	1		0,00%	1	12,47%
	10,00 à < 100,00			0,00%		0,00%
	100,00 (défaut)	14		0,00%	14	100,00%
	Sous-total	122		0,00%	122	11,68%
TOTAL		224 843	133 375	56,38%	291 795	1,47%

Nombre de débiteurs	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA	Perte attendue	Provisions
	5,49%	1 354	259	2,81%		
	9,73%	1 350	1 046	10,24%	1	
	12,23%	1 313	1 801	17,28%	4	
	11,62%	1 286	1 736	21,81%	5	
	14,37%	1 280	3 234	33,09%	15	
	15,65%	1 121	559	53,97%	8	
	19,58%	1 111	1 134	100,60%	35	
	41,97%	1 093	62	5,39%	421	
	11,73%	1 304	9 832	19,32%	489	761
	6,30%		162	1,49%	1	
	25,57%		145	11,05%	1	
	35,53%		138	26,35%	1	
	0,00%			0,00%		
	24,90%		11	28,52%		
	28,15%		43	36,64%	3	
	51,69%			122,10%		
	31,09%		10	6,67%	14	
	9,79%		508	3,92%	20	17
	7,75%		2	1,79%		
	33,48%		2	14,60%		
	68,21%		4	57,56%		
	0,00%			0,00%		
	30,03%			38,21%		
	57,69%		1	101,73%		
	0,00%			0,00%		
	6,19%			2,30%		
	13,91%		9	7,44%		
	19,06%		52 607	18,03%	2 409	3 004

◆ 3.2.2.3 Utilisation des dérivés de crédit en couverture au 30 juin 2019

► Effet des dérivés de crédit sur les actifs pondérés des risques (CR7)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	
	RWA avant prise en compte des dérivés de crédit	RWA après prise en compte des dérivés de crédit
1 Expositions en approche IRB Fondation		
2 Administration centrales et banques centrales		
3 Banques		
4 Entreprises - PME		
5 Entreprises - Financement spécialisé		
6 Entreprises - Autres		
7 Expositions en approche IRB Avancée		
8 Administration centrales et banques centrales	2	
9 Banques	6	6
10 Entreprises - PME	4 918	3 522
11 Entreprises - Financement spécialisé	1	1
12 Entreprises - Autres		
13 Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles PME		
14 Clientèle de détail – expositions aux créances immobilières résidentielles hors PME		
15 Clientèle de détail – expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles		
16 Clientèle de détail – PME		
17 Clientèle de détail – autres expositions		
18 Actions – approche IRB		
19 Autres actifs		
20 TOTAL	4 928	3 529

◆ 3.2.2.4 Évolution des RWA entre le 31.12.2018 et le 30.06.2019

► États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche notation interne (Cr8)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	
	RWA	Exigences minimales de fonds propres
1 RWA à la fin de la période précédente	57 882	4 631
2 Montant des actifs	1 595	128
3 Qualité des actifs	447	36
4 Mises à jour des modèles		
5 Méthodologie et politique		
6 Acquisitions et cessions		
7 Mouvements de devises	265	21
8 Autres		
9 RWA à la fin de la période considérée	60 189	4 815

3.2.3 RISQUE DE CONTREPARTIE

Crédit Agricole CIB traite le risque de contrepartie pour l'ensemble de ses expositions, que celles-ci soient constituées d'éléments du portefeuille bancaire ou du portefeuille de négociation. Pour les éléments inclus dans le portefeuille de négociation, le risque de contrepartie est traité en conformité avec les dispositions relatives à la surveillance prudentielle des risques de marché.

Le traitement prudentiel du risque de contrepartie pour les opérations sur instruments financiers à terme est défini réglementairement dans le règlement (UE) 575/2013 du 26 juin 2013. Pour mesurer l'exposition au risque de contrepartie sur les opérations sur instruments financiers à terme, le groupe Crédit Agricole CIB utilise la méthode d'évaluation au prix du marché (art. 274) ou la méthode du modèle interne (art. 283).

♦ 3.2.3.1 Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

► Analyse de l'exposition au risque de contrepartie par approche

	30.06.2019											
	Standard				IRB				Total			
	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP
<i>(en millions d'euros)</i>												
Administrations centrales et banques centrales					6 896	6 891	241	19	6 896	6 891	241	19
Établissements	12 479	12 479	441	35	27 164	27 703	4 038	323	39 644	40 182	4 479	358
Entreprises	552	552	478	38	22 229	21 705	7 916	633	22 780	22 257	8 394	672
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
TOTAL	13 031	13 031	918	73	56 289	56 298	12 196	976	69 320	69 330	13 115	1 049

	31.12.2018											
	Standard				IRB				Total			
	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP	Expo brute	EAD	RWA	EFP
<i>(en millions d'euros)</i>												
Administrations centrales et banques centrales					7 612	7 578	125	10	7 612	7 578	125	10
Établissements	12 712	12 712	818	65	24 342	24 870	3 816	305	37 054	37 582	4 634	371
Entreprises	388	380	330	26	22 710	21 985	6 945	556	23 097	22 365	7 275	582
Clientèle de détail												
Actions												
Titrisations												
Autres actifs ne correspondant pas à une obligation de crédit												
TOTAL	13 100	13 092	1 148	92	54 663	54 433	10 885	871	67 763	67 525	12 034	963

♦ 3.2.3.2 Exposition au risque de contrepartie en méthode standard

► Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 30 juin 2019 (CCR3)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
	Pondération des risques														
Portefeuille réglementaire	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
Administrations centrales et banques centrales															
Administrations régionales ou locales															
Entités du secteur public															
Banques multilatérales de développement															
Organisations internationales															
Banques (établissements)	1	12 194			68	65				151				12 479	12 290
Entreprises						147				404				552	260
Clientèle de détail															
Défaut (prêts en souffrance)															
Entreprises d'investissement															
Autres actifs															
TOTAL	1	12 194			68	211				555				13 031	12 550

► Exposition au risque de contrepartie en méthode standard par portefeuille réglementaire et par pondérations des risques au 31 décembre 2018 (CCR3)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018													Exposition totale au risque de contrepartie	dont non notée
	Pondération des risques														
Portefeuille réglementaire	0,0%	2,0%	4,0%	10,0%	20,0%	35,0%	50,0%	70,0%	75,0%	100,0%	150,0%	Autres			
Administrations centrales et banques centrales															
Administrations régionales ou locales															
Entités du secteur public															
Banques multilatérales de développement															
Organisations internationales															
Banques (établissements)	36	9 899			2 660	58				59				12 712	12 636
Entreprises					1	98				281				380	197
Clientèle de détail															
Défaut (prêts en souffrance)															
Entreprises d'investissement															
Autres actifs															
TOTAL	36	9 899			2 661	156				340				13 092	12 832

♦ 3.2.3.3 Exposition au risque de contrepartie en méthode avancée

- Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudentiels suivants pour l'approche Notation interne Avancée au 30 juin 2019 (CCR4)

(en millions d'euros)

30.06.2019

Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et banques centrales						
0,00 à < 0,15	6 360	0,01%	1,24%	1 049	16	0,25%
0,15 à < 0,25	105	0,16%	9,97%	845	9	8,38%
0,25 à < 0,50	63	0,30%	10,00%	465	6	9,96%
0,50 à < 0,75	269	0,60%	9,80%	399	32	11,89%
0,75 à < 2,50	52	1,36%	46,14%	1 434	63	121,35%
2,50 à < 10,00		0,00%	0,00%			0,00%
10,00 à < 100,00	41	19,97%	54,10%	1 745	115	279,05%
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%
Sous-total	6 891	0,17%	2,44%	1 022	241	3,50%
Établissements						
0,00 à < 0,15	23 202	0,03%	12,81%	606	1 662	7,17%
0,15 à < 0,25	1 792	0,16%	37,20%	783	733	40,89%
0,25 à < 0,50	1 345	0,30%	42,69%	530	758	56,33%
0,50 à < 0,75	485	0,60%	55,03%	382	392	80,71%
0,75 à < 2,50	883	0,82%	36,64%	743	342	38,71%
2,50 à < 10,00	36	5,00%	86,61%	279	96	269,57%
10,00 à < 100,00	24	19,87%	44,81%	370	56	232,56%
100,00 (défaut)		100,00%	45,01%	615		59,57%
Sous-total	27 767	0,10%	17,27%	612	4 038	14,54%
Entreprises - Autres						
0,00 à < 0,15	9 633	0,04%	35,90%	739	1 245	12,93%
0,15 à < 0,25	2 075	0,16%	43,09%	884	919	44,27%
0,25 à < 0,50	2 540	0,30%	43,91%	917	1 254	49,37%
0,50 à < 0,75	2 028	0,60%	45,16%	892	1 306	64,43%
0,75 à < 2,50	1 894	1,03%	47,87%	1 127	1 549	81,79%
2,50 à < 10,00	129	5,00%	37,99%	1 182	155	120,80%
10,00 à < 100,00	211	18,69%	52,41%	975	685	324,24%
100,00 (défaut)	79	100,00%	45,43%	718	46	58,53%
Sous-total	18 588	0,92%	40,26%	841	7 159	38,52%
Entreprises - PME						
0,00 à < 0,15	66	0,03%	47,46%	1 274	14	21,45%
0,15 à < 0,25	3	0,16%	48,40%	1 330	1	38,69%
0,25 à < 0,50	4	0,30%	47,55%	922	2	58,13%
0,50 à < 0,75	2	0,60%	45,37%	574	2	94,81%
0,75 à < 2,50	32	1,32%	37,04%	1 116	37	113,52%
2,50 à < 10,00	3	5,00%	39,83%	657	4	169,15%
10,00 à < 100,00	2	19,89%	44,90%	502	7	275,30%
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%
Sous-total	112	0,96%	44,21%	1 172	67	59,95%
Entreprises - Financement spécialisé						
0,00 à < 0,15	628	0,06%	10,25%	1 348	36	5,73%
0,15 à < 0,25	912	0,16%	10,27%	1 362	150	16,41%
0,25 à < 0,50	575	0,30%	11,39%	1 316	92	16,09%
0,50 à < 0,75	487	0,60%	13,20%	1 183	95	19,47%
0,75 à < 2,50	398	1,06%	12,76%	1 299	147	37,02%
2,50 à < 10,00	34	5,00%	14,08%	1 156	11	31,79%
10,00 à < 100,00	104	14,60%	19,18%	1 248	159	152,11%
100,00 (défaut)	5	100,00%	41,21%	1 115		0,00%
Sous-total	3 144	1,06%	11,64%	1 308	690	21,95%
TOTAL	56 502	0,44%	22,74%	777	12 196	21,59%

► Expositions au risque de contrepartie par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD), portefeuilles prudents suivants pour l'approche Notation interne Avancée au 31 décembre 2018 (CCr4)

(en millions d'euros)

31.12.2018

Fourchette de PD	EAD après prise en compte des CRM	PD moyenne	LGD moyenne	Échéance moyenne	RWA	Densité des RWA
Administrations centrales et banques centrales						
0,00 à < 0,15	7 201	0,01%	1,29%	1 050	18	0,25%
0,15 à < 0,25	172	0,16%	10,00%	1 031	14	7,89%
0,25 à < 0,50	106	0,30%	9,98%	404	9	8,92%
0,50 à < 0,75	74	0,60%	10,00%	559	12	16,70%
0,75 à < 2,50	54	1,19%	45,70%	1 333	59	110,76%
2,50 à < 10,00		0,00%	0,00%			0,00%
10,00 à < 100,00	5	19,85%	56,70%	1 139	12	264,80%
100,00 (défaut)		0,00%	0,00%			0,00%
Sous-total	7 612	0,04%	2,03%	1 037	125	1,64%
Établissements						
0,00 à < 0,15	20 275	0,03%	11,30%	627	1 361	6,71%
0,15 à < 0,25	1 887	0,16%	39,17%	747	716	37,94%
0,25 à < 0,50	1 362	0,30%	42,29%	529	772	56,66%
0,50 à < 0,75	474	0,60%	52,66%	425	420	88,63%
0,75 à < 2,50	838	0,81%	31,04%	773	270	32,21%
2,50 à < 10,00	12	5,00%	74,74%	326	34	293,57%
10,00 à < 100,00	113	19,99%	35,50%	1 738	242	213,94%
100,00 (défaut)	3	100,00%	45,01%	625	1	24,78%
Sous-total	24 964	0,19%	16,53%	635	3 816	15,29%
Entreprises - Autres						
0,00 à < 0,15	12 321	0,04%	34,47%	693	1 342	10,89%
0,15 à < 0,25	1 957	0,16%	43,58%	965	972	49,69%
0,25 à < 0,50	2 152	0,30%	49,51%	959	1 004	46,65%
0,50 à < 0,75	1 893	0,60%	45,76%	919	1 175	62,05%
0,75 à < 2,50	1 527	1,07%	46,42%	1 119	1 281	83,92%
2,50 à < 10,00	80	5,00%	50,28%	773	106	132,98%
10,00 à < 100,00	197	19,03%	44,23%	845	513	260,88%
100,00 (défaut)	2	100,00%	45,12%	843	1	55,21%
Sous-total	20 129	0,42%	39,04%	802	6 395	31,77%
Entreprises - PME						
0,00 à < 0,15	63	0,03%	47,06%	1 296	13	21,43%
0,15 à < 0,25	3	0,16%	47,34%	662	1	38,33%
0,25 à < 0,50	3	0,30%	47,60%	1 104	2	58,27%
0,50 à < 0,75	2	0,60%	35,76%	623	1	83,37%
0,75 à < 2,50	29	1,33%	34,91%	1 039	31	105,99%
2,50 à < 10,00	2	5,00%	38,42%	1 134	3	175,04%
10,00 à < 100,00	1	19,44%	45,56%	1 596	1	211,00%
100,00 (défaut)		100,00%	45,05%	402		12,79%
Sous-total	102	0,94%	43,37%	1 186	53	51,60%
Entreprises - Financement spécialisé						
0,00 à < 0,15	587	0,06%	9,99%	1 317	36	6,17%
0,15 à < 0,25	409	0,16%	9,73%	1 350	58	14,18%
0,25 à < 0,50	421	0,30%	12,23%	1 313	98	23,33%
0,50 à < 0,75	291	0,60%	11,62%	1 286	68	23,48%
0,75 à < 2,50	226	0,96%	14,04%	1 232	73	32,31%
2,50 à < 10,00	25	5,00%	15,65%	1 121	8	32,55%
10,00 à < 100,00	104	14,28%	18,61%	1 121	155	149,00%
100,00 (défaut)	5	100,00%	41,97%	1 093		0,00%
Sous-total	2 068	1,29%	11,64%	1 296	496	24,01%
TOTAL	54 875	0,30%	22,59%		10 885	19,84%

♦ 3.2.3.4 Évolution des RWA en méthode des modèles internes (IMM) entre le 30 juin 2019 et le 31 décembre 2018

- États des flux d'actifs pondérés des risques (RWA) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI) (CCR7)

	30.06.2019	
	RWA	Exigences minimales de Fonds Propres
<i>(en millions d'euros)</i>		
1 RWA à la fin de la période précédente	8 363	669
2 Montant des actifs	1 469	117
3 Qualité de crédit des contreparties	(167)	(13)
4 Mises à jour des modèles (MMI seule)		
5 Méthodologie et politique (MMI seule)		
6 Acquisitions et cessions		
7 Mouvements de devises	(256)	(20)
8 Autres	(272)	(22)
9 RWA à la fin de la période considérée	9 137	731

♦ 3.2.3.5 CVA

- Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA) au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018 (CCR2)

	30.06.2019		31.12.2018	
	EAD après prise en compte des ARC	RWA	EAD après prise en compte des ARC	RWA
<i>(en millions d'euros)</i>				
1 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée	16 592	2 810	15 852	2 510
2 i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		21		22
3 ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		204		179
4 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	20 499	520	16 641	618
EU4 Méthode de l'exposition initiale				
5 Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	37 092	3 331	32 493	3 128

3.2.4 TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

♦ 3.2.4.1 Techniques de réduction du risque de crédit

DÉRIVÉS DE CRÉDIT UTILISÉS EN COUVERTURE AU 30 JUIN 2019

- Expositions sur dérivés de crédit (CCR6)

	30.06.2019		
	Couverture de dérivés de crédit		Autres dérivés de crédit
	Protection achetée	Protection vendue	
<i>(en millions d'euros)</i>			
Montants notionnels			
Contrats dérivés sur défaut sur signature unique	3 578	10	
Contrats dérivés sur défaut indicels			
Contrats d'échange sur rendement total			
Options sur crédit			
Autres dérivés de crédit			
TOTAL DES MONTANTS NOTIONNELS	3 578	10	
Justes valeurs			
Juste valeur positive (actif)	1		
Juste valeur négative (passif)	(120)		

Revente d'une protection existante via une chambre de compensation (*ICE CLEAR CREDIT* LLC). Cette revente est initialement affichée comme une protection vendue dans les systèmes IT/comptable avant l'opération de compensation (*netting*) entre la position vendue et la protection initialement achetée.

3.2.5 EXPOSITIONS SUR ACTIONS DU PORTEFEUILLE BANCAIRE

- Notations internes - Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque en méthode notation interne au 30 juin 2019 (CR10)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019					
	Catégories					
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement			190%			
Expositions sur actions cotées	1		290%	1	3	
Autres expositions en actions	340		370%	326	1 207	97
TOTAL	341			327	1 210	97

- Notations internes - Montant des expositions brutes et des valeurs exposées au risque en méthode notation interne au 31 décembre 2018 (CR10)

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018					
	Catégories					
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficients de pondération des risques	Valeurs des expositions	RWA	Exigences minimales de fonds propres
Expositions sur capital-investissement	1		190,00%	1	2	
Expositions sur actions cotées	4		290,00%	4	13	1
Autres expositions en actions	285		370,00%	285	1 053	84
TOTAL	290			290	1 068	85

3.3 Risques de marché

3.3.1 EXPOSITION AUX RISQUES DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

◆ 3.3.1.1 Emplois pondérés des expositions en méthode standard

- Emplois pondérés des expositions en méthode standard (MR1)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	RWA	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres
Produits fermes	1 596	128	1 247	100
Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	130	10	136	11
Risque sur actions (général et spécifique)				
Risque de change	1 459	117	1 108	89
Risque sur produits de base	7	1	4	
Options	1		31	2
Approche simplifiée				
Méthode delta-plus				
Approche par scénario	1		31	2
Titrisation	49	4	68	5
TOTAL	1 646	132	1 346	108

♦ 3.3.1.2 Expositions en méthode modèle interne

EMPLOIS PONDÉRÉS ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

► Risque de marché dans le cadre de l'approche du modèle interne (MR2-A)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	RWA	Exigences minimales de fonds propres	RWA	Exigences minimales de fonds propres
1 VaR (max entre les valeurs a et b)	883	71	798	64
(a) Mesure de la valeur en risque du jour précédent (VaRt-1)		18		14
(b) Coefficient multiplicateur (mc) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque au cours des 60 jours ouvrables précédents (VaRavg)		71		64
2 SVaR (max entre les valeurs a et b)	2 749	220	3 121	250
(a) Dernière mesure disponible (SVaRt-1)		61		59
(b) Coefficient multiplicateur (ms) X la moyenne des mesures quotidiennes de la valeur en risque stressée au cours des 60 jours ouvrés précédents (SVaRavg)		220		250
3 Risque additionnel de défaut et de migration - IRC (max entre les valeurs a et b)	1 756	140	2 502	200
(a) Dernière mesure disponible		104		193
(b) Mesure moyenne sur 12 semaines		140		200
4 Mesure globale des risques relative au portefeuille de corrélation – CRM (max entre les valeurs a, b et c)				
(a) Dernière mesure disponible				
(b) Mesure moyenne sur 12 semaines				
(c) Niveau plancher				
5 TOTAL	5 388	431	6 421	514

VALEURS RÉSULTANTES DE L'UTILISATION DES MODÈLES INTERNES

► Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI) (MR3)

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	31.12.2018
1 VaR (10 jours, 99 %)		
2 Valeur maximale	21	21
3 Valeur moyenne	18	16
4 Valeur minimale	15	12
5 Valeur en fin de période	18	14
6 VaR en période de tensions (10 jours, 99 %)		
7 Valeur maximale	68	78
8 Valeur moyenne	55	62
9 Valeur minimale	44	53
10 Fin de période	61	59
11 Exigence de fonds propres au titre de l'IRC (99,9 %)		
12 Valeur maximale	195	236
13 Valeur moyenne	108	154
14 Valeur minimale	67	85
15 Valeur en fin de période	80	149
16 Exigence de fonds propres au titre du CRM (99,9 %)		
17 Valeur maximale		
18 Valeur moyenne		
19 Valeur minimale		
20 Valeur en fin de période		
21 Plancher (méthode de mesure standard)		

3.3.2 BACK TESTING DU MODÈLE DE VAR (MR4)

Le processus de backtesting du modèle de VaR (Value at Risk) permettant de contrôler la pertinence du modèle, et les résultats de ce backtesting sont présentés dans la partie 5 « Gestion des risques » du document.



2

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2019

Examinés par le Conseil d'administration en date du 31 juillet 2019

1. Cadre général	74	NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	114
1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	74	NOTE 10 : IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÉNEMENTS	124
2. États financiers consolidés	75	NOTE 11 : PARTIES LIÉES	126
2.1 COMPTE DE RÉSULTAT	75	NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2019	127
2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	76	NOTE 13 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2019	131
2.3 BILAN ACTIF	77	5. Rapports des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle	132
2.4 BILAN PASSIF	77	1. CONCLUSION SUR LES COMPTES	132
2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	78	2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE	132
2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	80		
3. Notes annexes aux comptes consolidés intermédiaires résumés	81		
NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES	81		
NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE	83		
NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT	84		
NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	90		
NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES	98		
NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN	100		
NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	112		
NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS	113		

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

1. CADRE GÉNÉRAL

1.1 PRÉSENTATION JURIDIQUE DE CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK

DÉNOMINATION SOCIALE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank

NOMS COMMERCIAUX

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank - Crédit Agricole CIB – CACIB

ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

12, place des États-Unis

CS 70052

92547 Montrouge Cedex

IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS DE NANTERRE

Numéro 304 187 701.

CODE NAF

6419 Z (APE)

CODE LEI

1VUV7VQFKUOQSJ21A208

FORME JURIDIQUE

Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est une société anonyme de droit français (à Conseil d'administration) régie par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux établissements de crédit et aux sociétés anonymes ainsi que par ses statuts.

La Société est affiliée depuis décembre 2011 au réseau Crédit Agricole au sens du Code monétaire et financier.

CAPITAL SOCIAL

7 851 636 342 €

OBJET SOCIAL (ART. 3 des statuts de la Société)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- d'effectuer toutes opérations de banque et toutes opérations financières et notamment :
 - la réception de fonds, l'octroi de prêts, d'avances, de crédits, de financements, de garanties, la réalisation de tous encaissements, règlements, recouvrements ;
 - le conseil en matière financière et notamment de financement, d'endettement, de souscription, d'émission, de placement, d'acquisition, de cession, de fusion, de restructuration ;
 - la conservation, la gestion, l'achat, la vente, l'échange, le courtage, l'arbitrage, de tous titres, droits sociaux, produits financiers, dérivés, devises, marchandises, métaux précieux et autres valeurs de toute nature ;
- de fournir tous services d'investissement et services connexes au sens du Code Monétaire et Financier et de tout texte subséquent ;
- de créer et de participer à toutes entreprises, groupements, sociétés par voie d'apport, de souscription, d'achat d'actions ou de droits sociaux, de fusion, ou de toute autre manière ;
- d'effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ou à l'un des objets ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ;
- le tout, tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation, et sous quelque forme que ce soit.

2. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Intérêts et produits assimilés	4.1	3 666	6 215	3 051
Intérêts et charges assimilés	4.1	(2 335)	(3 758)	(1 878)
Commissions (produits)	4.2	774	1 581	829
Commissions (charges)	4.2	(375)	(624)	(311)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	968	1 774	1 074
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		1 680	540	927
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		(712)	1 234	147
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	50	92	50
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables				2
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		50	92	48
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(1)	(1)	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat				
Produits des autres activités	4.6	46	94	42
Charges des autres activités	4.6	(29)	(97)	(24)
Produit net bancaire		2 764	5 276	2 833
Charges générales d'exploitation	4.7	(1 668)	(3 235)	(1 693)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(92)	(86)	(41)
Résultat brut d'exploitation		1 004	1 955	1 099
Coût du risque	4.9	(59)	55	(18)
Résultat d'exploitation		945	2 010	1 081
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(1)		1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	6		
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.7			
Résultat avant impôt		950	2 010	1 082
Impôts sur les bénéfices		(254)	(525)	(304)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées				
Résultat net		696	1 485	778
Participations ne donnant pas le contrôle		4	6	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		692	1 479	774
Résultat par action ¹	(en euros) 6.10	1,96	4,44	2,37
Résultat dilué par action ¹	(en euros) 6.10	1,96	4,44	2,37

¹ Correspond au résultat y compris Résultat net d'impôt des activités abandonnées

2.2 RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Résultat net		696	1 485	778
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.11	(78)	52	29
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre ¹	4.11	(45)	368	173
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	4.11	144	264	321
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	21	684	523
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	58	(262)	(130)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.11	79	422	393
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	17	148	84
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.11	2	(40)	(7)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	360	(109)	(121)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	379	(1)	(44)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	1	(1)	(1)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(125)	47	48
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.11			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.11	255	45	3
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.11	334	467	396
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		1 030	1 952	1 174
Dont part du Groupe		1 025	1 951	1 168
Dont participations ne donnant pas le contrôle		5	1	6

¹ Montant du transfert en Réserves d'éléments non recyclables. (cf Note 4.11).

2.3 BILAN ACTIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2019	31.12.2018
Caisse, banques centrales		47 200	46 538
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1-6.4	269 220	240 774
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		268 940	240 560
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		280	214
Instruments dérivés de couverture		1 267	965
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2-6.4	10 775	11 362
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		9 304	9 700
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		1 471	1 662
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3-6.4	191 515	181 371
Prêts et créances sur les établissements de crédit		17 044	19 172
Prêts et créances sur la clientèle		141 179	134 302
Titres de dettes		33 292	27 897
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			2
Actifs d'impôts courants et différés ¹		992	1 145
Comptes de régularisation et actifs divers		39 166	27 862
Immeubles de placement		1	1
Immobilisations corporelles ¹	6.6	841	356
Immobilisations incorporelles	6.6	316	301
Écarts d'acquisition	6.7	1 035	1 025
TOTAL DE L'ACTIF		562 328	511 702

¹ Cf. note 10 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements » sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

2.4 BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>	Notes	30.06.2019	31.12.2018
Banques centrales		639	877
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	259 631	234 880
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	6.1	231 806	208 156
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	6.1	27 825	26 724
Instruments dérivés de couverture		1 695	1 067
Passifs financiers au coût amorti	6.5	236 589	222 353
Dettes envers les établissements de crédit	6.5	49 446	47 302
Dettes envers la clientèle	6.5	129 145	123 510
Dettes représentées par un titre	6.5	57 998	51 541
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		50	5
Passifs d'impôts courants et différés ¹		1 885	1 959
Comptes de régularisation et passifs divers ¹		33 600	23 487
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance		9	10
Provisions	6.8	1 745	1 679
Dettes subordonnées	6.9	4 961	4 959
Total dettes		540 804	491 276
Capitaux propres		21 524	20 426
Capitaux propres part du Groupe		21 422	20 308
Capital et réserves liées		13 574	12 860
Réserves consolidées		6 648	5 795
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		508	174
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice		692	1 479
Participations ne donnant pas le contrôle		102	118
TOTAL DU PASSIF		562 328	511 702

¹ Cf. note 10 « Impacts des évolutions comptables ou autres événements » sur les impacts de première application de la norme IFRS 16 Contrats de location au 1^{er} janvier 2019.

2.5 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe						
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables
<i>En millions d'euros</i>							
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2018 Publié	7 852	8 832		2 107	18 791	454	(305)
Impacts nouvelles normes		328			328	36	(483)
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2018	7 852	9 160		2 107	19 119	490	(788)
Augmentation de capital							
Variation des titres auto-détenus							
Émissions d'instruments de capitaux propres				500	500		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2018				(84)	(84)		
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2018		(1 236)			(1 236)		
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		(52)			(52)		
Mouvements liés aux paiements en actions							
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		(1 288)		416	(872)		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						3	392
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves							42
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves							10
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						(1)	
Résultat du 1 ^{er} semestre 2018							
Autres variations		(15)			(15)		
Capitaux propres au 30 Juin 2018	7 852	7 857		2 523	18 232	492	(396)
Augmentation de capital							
Variation des titres auto-détenus							
Émissions d'instruments de capitaux propres				500	500		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres du 2 nd semestre 2018				(106)	(106)		
Dividendes versés au 2 nd semestre 2018							
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		38			38		
Mouvements liés aux paiements en actions							
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		38		394	432		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(72)			(72)	44	34
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		(60)			(60)		18
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves		(12)			(12)		2
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence							
Résultat 2 nd semestre 2018							
Autres variations		63			63		
Capitaux propres au 31 décembre 2018	7 852	7 886		2 917	18 655	536	(362)
Affectation du résultat 2018		1 479			1 479		
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2019	7 852	9 365		2 917	20 134	536	(362)
Impacts nouvelles normes							
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2019 Retraité	7 852	9 365		2 917	20 134	536	(362)
Augmentation de capital							
Variation des titres auto-détenus							
Émissions d'instruments de capitaux propres				714	714		
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2019				(124)	(124)		
Dividendes versés au 1 ^{er} semestre 2019		(489)			(489)		
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle		(1)			(1)		
Mouvements liés aux paiements en actions							
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires		(490)		590	100		
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		18			18	253	79
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves		20			20		(20)
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves		(2)			(2)		2
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence						1	
Résultat du 1 ^{er} semestre 2019							
Autres variations		(29)			(29)		
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019	7 852	8 864		3 507	20 223	790	(283)

Part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net	Capitaux propres Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Capital, réserves liées et résultat Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	Capitaux propres consolidés
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
149		18 940	101	3	1	4	105	19 045
(447)		(119)						(119)
(298)		18 821	101	3	1	4	105	18 926
		500						500
		(84)						(84)
		(1 236)	(8)				(8)	(1 244)
		(52)	9				9	(43)
		(872)	1				1	(871)
395		395		1	1	2	2	397
42		42						42
10		10						10
(1)		(1)						(1)
	774	774	4				4	778
		(15)						(15)
96	774	19 102	106	4	2	6	112	19 214
			11				11	11
		500						500
		(106)						(106)
		38						38
		432	11				11	443
78		6		(2)	(5)	(7)	(7)	(1)
18		(42)						(42)
2		(10)						(10)
	705	705	2				2	707
		63						63
174	1 479	20 308	119	2	(3)	(1)	118	20 426
	(1 479)							
174		20 308	119	2	(3)	(1)	118	20 426
174		20 308	119	2	(3)	(1)	118	20 426
		714						714
		(124)						(124)
		(489)	(8)				(8)	(497)
		(1)	(8)				(8)	(9)
		100	(16)				(16)	84
332		350		1		1	1	351
(20)								
2								
1		1						1
	692	692	4				4	696
		(29)	(5)				(5)	(34)
507	692	21 422	102	3	(3)		102	21 524

2.6 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En millions d'euros	Notes	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Résultat avant impôt		950	2 010	1 082
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	92	86	41
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.7			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		77	(19)	31
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		1		(1)
Résultat net des activités d'investissement		(6)		
Résultat net des activités de financement		121	188	86
Autres mouvements		(476)	(56)	(840)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements		(191)	199	(683)
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		7 312	5 536	10 068
Flux liés aux opérations avec la clientèle		(5 350)	(592)	(9 517)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(25)	1 935	(2 023)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(1 459)	(371)	(120)
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence				
Impôts versés		(191)	(203)	(62)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		287	6 305	(1 653)
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		1 046	8 514	(1 255)
Flux liés aux participations ¹		450	(7)	(12)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(29)	(159)	(68)
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		421	(166)	(79)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ²		95	(422)	(827)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ³		1 606	824	34
Flux provenant des activités abandonnées				
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		1 701	402	(793)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		896	1 298	647
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		4 064	10 048	(1 480)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		42 150	32 101	32 101
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		45 647	31 008	31 008
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(3 497)	1 093	1 093
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		46 214	42 149	30 621
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		46 554	45 646	31 833
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		(340)	(3 497)	(1 212)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		4 064	10 048	(1 480)

* Composé du solde net du poste "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en actifs non courants destinés à être cédés)

** Composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.5 (hors intérêts courus).

¹ Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 «Principales opération de structure et événements significatifs de période». Il s'agit principalement de la cession de 4,9% de la participation dans la Banque Saudi Fransi par le Crédit Agricole CIB pour +444 M€.

² Pour le premier semestre 2019, ce montant comprend notamment le versement des dividendes de Crédit Agricole CIB à Crédit Agricole S.A. pour - 599 M€, ainsi qu'une émission AT1 de Crédit Agricole CIB souscrite par Crédit Agricole S.A. pour +714 M€.

³ Cette ligne recense principalement l'exercice du call sur le TSS souscrit par CASA pour - 232 M€, l'émission d'un emprunt obligataire avec CASA pour +1 798 M€, l'émission de la dette subordonnée avec le Crédit Agricole S.A. pour +250 M€ ainsi que le paiement des intérêts pour - 121 M€.

3. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

NOTE 1 : PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉES

1.1 Normes applicables et comparabilité

Les comptes consolidés intermédiaires résumés du Groupe Crédit Agricole CIB au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles

utilisées par le groupe Crédit Agricole CIB sur l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2018 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « *carve out* »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2019 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2019.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{ère} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
IFRS 16 Contrats de location Remplacement d'IAS 17 sur la comptabilisation des contrats de location et des interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location)	31 octobre 2017 (UE 2017/1986)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IFRS 9 Instruments financiers Options de remboursement anticipé avec pénalité négative	22 mars 2018 (UE 2018/498)	1 ^{er} janvier 2019 ⁽¹⁾	Oui
Interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines Clarifications à IAS 12 Impôt sur le résultat	24 octobre 2018 (UE 2018/1595)	1 ^{er} janvier 2019 ⁽²⁾	Oui
Améliorations des IFRS cycle 2015-2017 : - IAS 12 Impôt sur le résultat - IAS 23 Coût d'emprunt - IFRS 3/IFRS 11 Regroupement d'entreprises	15 mars 2019 (UE 2019/412)	1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019 1 ^{er} janvier 2019	Oui Oui Oui
Amendement à IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises Précisions pour l'investisseur sur la comptabilisation des intérêts long terme accordés à une entreprise associée / coentreprise	11 février 2019 (UE 2019/237)	1 ^{er} janvier 2019	Oui
Amendement à IAS 19 Avantages au personnel Clarifications sur les conséquences d'une modification, réduction ou liquidation de régime sur la détermination du coût des services rendus et de l'intérêt net	14 mars 2019 (UE 2019/402)	1 ^{er} janvier 2019	Oui

(1) Le Groupe a décidé d'appliquer de manière anticipée l'amendement à IFRS 9 à compter du 1^{er} janvier 2018

(2) En l'absence de précision apportée par l'interprétation IFRIC 23 du 24 octobre 2018 (UE 2018/1595) sur la présentation au bilan des positions fiscales incertaines, leur classement reste inchangé par rapport au 31 décembre 2018.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole CIB publie pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2019 ses états financiers IFRS en application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

La norme IFRS 16 Contrats de location remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées (IFRIC 4 Déterminer si un accord contient un contrat de location, SIC 15 Avantages dans les contrats de location et SIC 27 Évaluation de la substance des transactions impliquant la forme juridique d'un contrat de location).

La principale évolution apportée par la norme IFRS 16 concerne la comptabilité des locataires. IFRS 16 impose pour les locataires un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représenta-

tive des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives 2019 conformément au paragraphe C5(b) de la norme IFRS 16 pour les contrats antérieurement classés en contrats de location simple en application d'IAS 17. Selon cette approche, le Groupe a comptabilisé au 1^{er} janvier 2019 une obligation locative évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers restants et un actif au titre du droit d'utilisation évalué au montant de la dette locative ajusté, le cas échéant, du montant des loyers payés d'avance ou à payer qui étaient comptabilisés

dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Pour les contrats de location précédemment classés en tant que contrats de location-financement, l'entité a reclassé la valeur comptable de l'actif locatif et du passif locatif en tant que droit d'utilisation et passif locatif à la date de première application.

L'application de la norme IFRS 16 n'a pas d'impact sur les capitaux propres.

A la date de transition, le Groupe a choisi d'appliquer les mesures simplificatrices suivantes proposées par la norme :

- Absence d'ajustement au titre des contrats dont le terme de la durée se situe dans les douze mois suivant la date de première application.
- Absence d'ajustement au titre des contrats de location dont les biens sous-jacents sont de faible valeur.
- Ajustement du droit d'utilisation du montant comptabilisé au 31 décembre 2018 dans l'état de la situation financière au titre de la provision pour contrats déficitaires.
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation.

Le Groupe a également choisi de ne pas réapprécier si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de transition. Pour les contrats conclus avant la date de transition, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 aux contrats identifiés comme des contrats de location en application d'IAS 17 et IFRIC 4.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est le taux d'endettement marginal à la date d'application initiale d'IFRS 16, fondé sur la durée résiduelle du contrat au 1^{er} janvier 2019.

Les droits d'utilisation constatés à la date de première application concernent essentiellement des baux immobiliers (immeubles de bureaux).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 30 juin 2019 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2019.

Cela concerne en particulier la norme IFRS 17.

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance remplacera IFRS 4. Lors de sa réunion du 14 novembre 2018, l'IASB a proposé plusieurs amendements dont le report de la date d'application d'un an soit au 1^{er} janvier 2022. Ces propositions d'amendements devraient faire l'objet d'une consultation publique (Exposure Draft) courant 2019.

Elle définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Courant 2017 et 2018, un cadrage du projet de mise en œuvre a été réalisé afin d'identifier les enjeux et les impacts de la norme pour les filiales assurance du Groupe. Au cours de l'année 2019, les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se sont poursuivis.

Par ailleurs, l'amendement IAS 1/IAS 8 Présentation des états financiers, publié par l'IASB et applicable au 1^{er} janvier 2020 sous réserve de son adoption par l'Union européenne, est sans enjeu majeur pour le Groupe.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 du Groupe Crédit Agricole CIB et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe Crédit Agricole CIB sont mentionnées dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évalua-

tions réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

1.2 Principes et méthodes comptables

CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Le groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

◆ Contrats de location dont le groupe est bailleur

Les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location-financement, soit en opérations de location simple.

- S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au locataire financée par un crédit accordé par le bailleur. L'analyse de la substance économique des opérations de location-financement conduit le bailleur à :
 - a) Sortir du bilan l'immobilisation louée ;
 - b) Constaté une créance financière sur le client parmi les « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir par le bailleur au titre du contrat de location, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
 - c) Comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles portant sur la créance financière et la valeur nette comptable de l'immobilisation louée.
 - d) Décomposer les produits correspondant aux loyers entre d'une part les intérêts d'autre part l'amortissement du capital.
- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et enregistre les produits de location de manière linéaire parmi les « produits des autres activités » au compte de résultat.

◆ Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, la durée retenue pour les baux commerciaux dits « 3/6/9 » est généralement de 9 ans avec une période initiale non résiliable de 3 ans.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA

non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du locataire sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable.

La charge correspondant aux loyers est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée

de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan, les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Conformément aux dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

NOTE 2 : PRINCIPALES OPÉRATIONS DE STRUCTURE ET ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en Note 10 « Périmètre de consolidation au 30 juin 2019 ».

2.1 Cession de Banque Saudi Fransi

Crédit Agricole Corporate & Investment Bank a finalisé la cession d'une participation de 4,9% dans le capital de la Banque Saudi Fransi (BSF) le 29 avril 2019, à un consortium mené par Ripplewood. Le prix de cession est de 31,50 Riyals saoudiens (SAR) par action pour un montant total de 1,86 milliard de SAR, soit 444 millions d'euros.

- Une participation de 3,0% a été cédée à RAM Holdings I Ltd, un véhicule d'investissement contrôlé par Ripplewood Advisors LLC (« Ripplewood »), une société holding d'investissement basée aux États-Unis
- Une participation de 1,9% a été cédée à la société saoudienne Olayan Saudi Investment Company.

Crédit Agricole CIB a ainsi réduit sa participation dans la banque Saudi Fransi à 10,0%.

Dans le cadre de cette cession, Crédit Agricole CIB a accordé à Ripplewood la faculté de lui acheter une participation complémentaire de 6,0% au capital de la BSF, cette faculté pouvant être exercée d'ici fin décembre 2019 à un prix de 30,00 SAR par action pour un prix total de 2,17 milliards de SAR, soit environ 518 millions d'euros au cours du jour de la cession.

Tous les impacts de l'opération, incluant ceux du Warrant jusqu'à son exercice ou échéance, sont comptabilisés directement en capitaux propres et ne seront pas recyclés en résultat.

NOTE 3 : RISQUE DE CRÉDIT

(cf. Chapitre « Gestion des risques – Risque de crédit »)

Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1^{er} janvier 2019	27 889	(4)			26	(14)	27 915	(18)	27 897
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(24)	3	24	(3)					
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(24)	3	24	(3)					
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1									
Transferts vers Bucket 3 ¹									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	27 865	(1)	24	(3)	26	(14)	27 915	(18)	27 897
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	5 555	(5)	197	(10)	(4)		5 748	(15)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	128 305	(11)					128 305	(11)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(125 859)	8					(125 859)	8	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	3 109	(2)	197	(10)	(4)		3 302	(12)	
Total	33 420	(6)	221	(13)	22	(14)	33 663	(33)	33 630
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	(338)						(338)		
Au 30 juin 2019	33 082	(6)	221	(13)	22	(14)	33 325	(33)	33 292
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1^{er} janvier 2019	19 101	(4)	55		411	(391)	19 567	(395)	19 172
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	52		(52)						
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2									
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	52		(52)						
Transferts vers Bucket 3 ¹									
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	19 153	(4)	3		411	(391)	19 567	(395)	19 172
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(2 173)	1	11		1	(2)	(2 161)	(1)	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	7 902	(2)	12				7 914	(2)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(10 177)	5	(1)	1	(1)		(10 179)	6	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période									
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	102	(2)		(1)	2	(2)	104	(5)	
Total	16 980	(3)	14		412	(393)	17 406	(396)	17 010
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	32		1		1		34		
Au 30 juin 2019	17 012	(3)	15		413	(393)	17 440	(396)	17 044
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1^{er} janvier 2019	121 300	(144)	12 110	(434)	3 226	(1 756)	136 636	(2 334)	134 302
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre	(571)	(35)	340	42	231	(82)		(75)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 888)	2	1 888	(8)				(6)	
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	1 432	(44)	(1 432)	45				1	
Transferts vers Bucket 3 ¹	(115)	7	(129)	6	244	(83)		(70)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1			13	(1)	(13)	1		0	
Total après transferts	120 729	(179)	12 450	(392)	3 457	(1 838)	136 636	(2 409)	134 227
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	7 921	16	(1 271)		(514)	141	6 136	157	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	57 500	(85)	1 759	(154)			59 259	(239)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(47 104)	91	(2 889)	160	(370)	88	(50 363)	339	
Passages à perte					(151)	149	(151)	149	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières		(1)				(1)		(2)	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		3		(11)		(112)		(120)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	(2 475)	8	(141)	5	7	17	(2 609)	30	
Total	128 650	(163)	11 179	(392)	2 943	(1 697)	142 772	(2 252)	140 520
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	220		115		324		659		
Au 30 juin 2019	128 870	(163)	11 294	(392)	3 267	(1 697)	143 431	(2 252)	141 179
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution									

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) et variation de l'effet change.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Bucket 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>En millions d'euros</i>								
Au 1^{er} janvier 2019	9 700	(3)				(3)	9 700	(6)
Transferts d'actifs en cours de vie d'un bucket à l'autre								
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2								
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1								
Transferts vers Bucket 3 ¹								
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1								
Total après transferts	9 700	(3)				(3)	9 700	(6)
Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes	(493)						(493)	
Réévaluation de juste valeur sur la période	104						104	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	956	(1)					956	(1)
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	(1 619)	1					(1 619)	1
Passages à perte								
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières								
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période								
Changements dans le modèle / méthodologie								
Variations de périmètre								
Autres	66						66	
Total	9 207	(3)				(3)	9 207	(6)
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ³	97						97	
Au 30 juin 2019	9 304	(3)				(3)	9 304	(6)
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution								

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des encours classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les originations en Bucket 2 peuvent inclure des encours originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

³ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1^{er} janvier 2019	125 869	(75)	3 517	(160)	34	(3)	129 420	(238)	129 182
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(1 573)	(5)	1 323	5	249	(3)	(1)	(3)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 824)	7	1 824	(7)					
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	481	(12)	(481)	12					
Transferts vers Bucket 3 ¹	(230)		(20)		249	(3)	(1)	(3)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1									
Total après transferts	124 296	(80)	4 840	(155)	283	(6)	129 419	(241)	129 178
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	3 796	12	(1 345)	8	(137)	(5)	2 314	15	
Nouveaux engagements donnés ²	47 683	(32)	438	(65)			48 121	(97)	
Extinction des engagements	(50 317)	46	(1 745)	74	(64)	1	(52 126)	121	
Passages à perte									
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période						(6)		(6)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	6 430	(2)	(38)	(1)	(73)		6 319	(3)	
Au 30 juin 2019	128 092	(68)	3 495	(147)	146	(11)	131 733	(226)	131 507

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	Engagements sains				Engagements dépréciés (Bucket 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Bucket 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Bucket 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>En millions d'euros</i>									
Au 1^{er} janvier 2019	46 711	(14)	2 855	(28)	304	(92)	49 870	(134)	49 736
Transferts d'engagements en cours de vie d'un bucket à l'autre	(745)	(2)	699	(5)	46	(14)		(21)	
Transferts de Bucket 1 vers Bucket 2	(1 159)	1	1 159	(1)					
Retour de Bucket 2 vers Bucket 1	430	(3)	(430)	3					
Transferts vers Bucket 3 ¹	(16)		(46)	(7)	62	(14)		(21)	
Retour de Bucket 3 vers Bucket 2 / Bucket 1			16		(16)				
Total après transferts	45 966	(16)	3 554	(33)	350	(106)	49 870	(155)	49 715
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	576	2	97	(1)	(10)	14	663	15	
Nouveaux engagements donnés ²	14 994	(6)	607	(17)			15 601	(23)	
Extinction des engagements	(14 520)	5	(512)	14	(27)	18	(15 059)	37	
Passages à perte					(8)		(8)		
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières									
Évolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		2		1		(4)		(1)	
Changements dans le modèle / méthodologie									
Variations de périmètre									
Autres	102	1	2	1	25		130	2	
Au 30 juin 2019	46 542	(14)	3 651	(34)	340	(92)	50 534	(140)	50 393

¹ Les transferts vers le Bucket 3 correspondent à des engagements classés initialement en Bucket 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Bucket 3, ou en Bucket 2 puis en Bucket 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Bucket 2 peuvent inclure des engagements originés en Bucket 1 reclassés en Bucket 2 au cours de la période.

NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

4.1 Produits et charges d'intérêts

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Sur les actifs financiers au coût amorti	3 465	5 717	2 728
Opérations avec les établissements de crédit	684	1 024	528
Opérations internes au Crédit Agricole			
Opérations avec la clientèle	2 481	4 368	2 079
Opérations de location-financement			2
Titres de dettes	300	325	119
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	79	202	91
Opérations avec les établissements de crédit			
Opérations avec la clientèle			
Titres de dettes	79	202	91
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	115	294	231
Autres intérêts et produits assimilés	7	2	1
PRODUITS D'INTÉRÊTS ¹	3 666	6 215	3 051
Sur les passifs financiers au coût amorti	(2 195)	(3 514)	(1 649)
Opérations avec les établissements de crédit	(776)	(1 277)	(648)
Opérations internes au Crédit Agricole			
Opérations avec la clientèle	(885)	(1 357)	(667)
Opérations de location-financement			
Dettes représentées par un titre	(437)	(707)	(251)
Dettes subordonnées	(97)	(173)	(83)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(106)	(228)	(193)
Autres intérêts et charges assimilées	(34)	(16)	(36)
CHARGES D'INTÉRÊTS	(2 335)	(3 758)	(1 878)

¹ dont 19 millions d'euros sur créances dépréciées (Bucket 3) au 30 juin 2019.

4.2 Produits et charges de commissions

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019			31.12.2018			30.06.2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	19	(14)	5	38	(19)	19	22	(9)	13
Sur opérations avec la clientèle	288	(65)	224	650	(141)	509	329	(74)	255
Sur opérations sur titres	17	(48)	(31)	32	(76)	(44)	17	(37)	(20)
Sur opérations de change	7	(23)	(17)	7	(42)	(35)	4	(24)	(20)
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	145	(104)	40	212	(136)	76	128	(76)	52
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	165	(63)	103	374	(106)	268	188	(52)	136
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	133	(58)	74	268	(104)	164	141	(39)	102
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	774	(375)	398	1 581	(624)	957	829	(311)	518

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Dividendes reçus	288	313	287
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	991	166	(129)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	12	66	64
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	14	6	
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte			
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(431)	(244)	(20)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	96	1 466	872
Résultat de la comptabilité de couverture	(2)	1	
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	968	1 774	1 074

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019			31.12.2018			30.06.2018		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	1 567	(1 569)	(2)	760	(759)	1	469	(469)	
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	1 108	(458)	650	329	(431)	(102)	114	(355)	(241)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	459	(1 110)	(651)	431	(328)	103	355	(114)	241
Couverture de flux de trésorerie									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger									
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace									
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	50	(50)		18	(18)		21	(21)	
Variations de juste valeur des éléments couverts	2	(48)	(47)	12	(5)	7	19	(2)	17
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	48	(2)	47	6	(13)	(7)	2	(19)	(17)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt									
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace									
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	1 617	(1 619)	(2)	778	(777)	1	490	(490)	

4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹			2
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)	50	92	48
Dont dividendes sur instruments décomptabilisés au cours de la période			
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	50	92	50

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Titres de dettes		3	3
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle			
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		3	3
Titres de dettes			
Prêts et créances sur les établissements de crédit			
Prêts et créances sur la clientèle	(1)	(4)	(3)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(1)	(4)	(3)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI ¹	(1)	(1)	

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Bucket 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	1		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	3	4	2
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	(2)	(4)	(2)
Autres produits (charges) nets	15	(3)	18
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	17	(3)	18

4.7 Charges générales d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Charges de personnel	(1 054)	(2 069)	(1 038)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ¹	(181)	(208)	(186)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(433)	(958)	(469)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(1 668)	(3 235)	(1 693)

¹ Dont 164 millions d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution (FRU) au 30 juin 2019.

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Dotations aux amortissements	(92)	(86)	(41)
Immobilisations corporelles ¹	(71)	(45)	(21)
Immobilisations incorporelles	(21)	(41)	(20)
Dotations (reprises) aux dépréciations			
Immobilisations corporelles			
Immobilisations incorporelles			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(92)	(86)	(41)

¹ Dont 51,8 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2019.

4.9 Coût du risque

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Bucket 1 et Bucket 2)	27	93	33
Bucket 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	(16)	(56)	(70)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		2	1
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(25)	(30)	(42)
Engagements par signature	9	(28)	(29)
Bucket 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	43	149	103
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	35	84	69
Engagements par signature	8	65	34
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Bucket 3)	(80)	(39)	(77)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(73)	(122)	(103)
Engagements par signature	(7)	83	26
Autres actifs		(9)	(9)
Risques et charges	(9)	5	14
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(62)	50	(39)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés			
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés			
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(20)	(52)	(25)
Récupérations sur prêts et créances	41	55	41
comptabilisés au coût amorti	41	55	41
comptabilisés en capitaux propres recyclables			
Décotes sur crédits restructurés			
Pertes sur engagements par signature		(4)	(3)
Autres pertes	(17)	(9)	(3)
Autres produits		15	11
COÛT DU RISQUE	(59)	55	(18)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	6		
Plus-values de cession	7		
Moins-values de cession	(1)		
Titres de capitaux propres consolidés			
Plus-values de cession			
Moins-values de cession			
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement			
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	6		

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2018
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
Gains et pertes sur écarts de conversion	17	148	84
Écart de réévaluation de la période			
Transferts en résultat			
Autres variations	17	148	84
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	2	(41)	(7)
Écart de réévaluation de la période	(1)	(36)	(4)
Transferts en résultat		(1)	(2)
Autres variations	3	(4)	(1)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	360	(109)	(121)
Écart de réévaluation de la période	363	(111)	(122)
Transferts en résultat			
Autres variations	(3)	2	1
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	1	1	(1)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(125)	47	48
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	255	46	3
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(78)	51	29
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(45)	368	173
Écart de réévaluation de la période	(48)	350	159
Transferts en réserves	3	18	14
Autres variations			
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	144	264	321
Écart de réévaluation de la période	199	170	246
Transferts en réserves	(20)	71	53
Autres variations	(35)	23	22
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	58	(262)	(130)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	79	421	393
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	334	467	396
Dont part du Groupe	333	472	394
Dont participations ne donnant pas le contrôle	1	(4)	2

VARIATION DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET EFFETS D'IMPÔTS

	31.12.2018				Variation				30.06.2019			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	352		352	352	17		17	16	369		369	368
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	30	(9)	21	21	2		2	2	32	(9)	23	23
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	249	(83)	166	164	360	(125)	235	235	609	(208)	401	399
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	631	(92)	539	537	379	(125)	254	253	1 010	(217)	793	790
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(1)		(1)	(1)	1		1	1				
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	630	(92)	538	536	380	(125)	255	254	1 010	(217)	793	790
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(333)	65	(268)	(266)	(78)	1	(77)	(76)	(411)	66	(345)	(342)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(137)	41	(96)	(96)	(45)	15	(30)	(30)	(182)	56	(126)	(126)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	57	(58)	(1)		144	42	186	185	201	(16)	185	185
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(413)	48	(365)	(362)	21	58	79	79	(392)	106	(286)	(283)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(413)	48	(365)	(362)	21	58	79	79	(392)	106	(286)	(283)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	217	(44)	173	174	401	(67)	334	333	618	(111)	507	507

	31.12.2017				01.01.2018				Variation				31.12.2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables																
Gains et pertes sur écarts de conversion	204		204	204	204		204	204	148		148	148	352		352	352
Gains et pertes sur actifs disponible à la vente	50	(35)	15	15												
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables					70	(19)	51	51	(40)	10	(30)	(30)	30	(9)	21	21
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	358	(120)	238	235	358	(120)	238	235	(109)	37	(72)	(71)	249	(83)	166	164
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	612	(155)	457	454	632	(139)	493	490	(1)	47	46	47	631	(92)	539	537
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence									(1)		(1)	(1)	(1)		(1)	(1)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	612	(155)	457	454	632	(139)	493	490	(2)	47	45	46	630	(92)	538	536
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables																
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(385)	81	(304)	(305)	(385)	81	(304)	(305)	52	(16)	36	39	(333)	65	(268)	(266)
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre					(505)	174	(331)	(331)	368	(133)	235	235	(137)	41	(96)	(96)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables					(207)	55	(152)	(152)	264	(113)	151	152	57	(58)	(1)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(385)	81	(304)	(305)	(1 097)	310	(787)	(788)	684	(262)	422	426	(413)	48	(365)	(362)

	31.12.2017				01.01.2018				Variation				31.12.2018			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>En millions d'euros</i>																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence																
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(385)	81	(304)	(305)	(1 097)	310	(787)	(788)	684	(262)	422	426	(413)	48	(365)	(362)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	227	(74)	153	149	(465)	171	(294)	(298)	682	(215)	467	472	217	(44)	173	174

NOTE 5 : INFORMATIONS SECTORIELLES

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

La définition des métiers de Crédit Agricole CIB est conforme à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A..

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

Le portefeuille d'activités s'articule autour de quatre pôles.

- La banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international, ainsi que les activités de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux

et marchés de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions & acquisitions et primaire actions).

Ces deux pôles constituent la quasi-totalité du pôle Banque de Financement et d'Investissement de Crédit Agricole S.A..

- La Gestion de fortune, domaine dans lequel Crédit Agricole CIB est également présent au travers de ses implantations en France, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, à Monaco, en Espagne, au Brésil, en Italie suite à l'acquisition de Banca Leonardo et plus récemment en Asie avec l'acquisition en 2017 des activités de Gestion de fortune du CIC à Singapour et à Hong Kong ;
- Les Activités hors métiers comprennent les différents impacts non imputables aux autres pôles.

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

En millions d'euros	30.06.2019					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	1 277	1 071	2 348	407	9	2 764
Charges d'exploitation	(521)	(882)	(1 403)	(357)		(1 760)
Résultat brut d'exploitation	756	189	945	50	9	1 004
Coût du risque	(33)	(20)	(53)	(6)		(59)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	(1)		(1)			(1)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	2	4	6			6
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	724	173	897	44	9	950
Impôts sur les bénéfices	(207)	(52)	(259)	(7)	12	(254)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
Résultat net	517	121	638	37	21	696
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	5		4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	518	121	639	32	21	692

Compte tenu de la norme IFRS 9, le spread émetteur Crédit Agricole CIB est classé à compter du 1^{er} janvier 2018 en Capitaux propres dans les « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables ».

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2018					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	2 510	1 944	4 454	822		5 276
Charges d'exploitation	(994)	(1 616)	(2 610)	(711)		(3 321)
Résultat brut d'exploitation	1 516	328	1 844	111		1 955
Coût du risque	82	(22)	60	(5)		55
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence						
Gains ou pertes nets sur autres actifs						
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	1 598	306	1 904	106		2 010
Impôts sur les bénéfices	(421)	(79)	(500)	(29)	4	(525)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
Résultat net	1 177	227	1 404	77	4	1 485
Participations ne donnant pas le contrôle	(2)		(2)	8		6
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 179	227	1 406	69	4	1 479

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2018					
	Banque de financement	Banque de marché et d'investissement	BFI total	Gestion de fortune	Activités hors métiers	CACIB
Produit net bancaire	1 276	1 140	2 416	417		2 833
Charges d'exploitation	(528)	(859)	(1 387)	(347)		(1 734)
Résultat brut d'exploitation	748	281	1 029	70		1 099
Coût du risque	(4)	(15)	(19)	1		(18)
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	1		1			1
Gains ou pertes nets sur autres actifs						
Variations de valeur des écarts d'acquisition						
Résultat avant impôt	745	266	1 011	71		1 082
Impôts sur les bénéfices	(206)	(77)	(283)	(21)		(304)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées						
Résultat net	539	189	728	50		778
Participations ne donnant pas le contrôle	(1)		(1)	5		4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	540	189	729	45		774

NOTE 6 : NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	268 940	240 560
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	280	214
Instruments de capitaux propres	172	100
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	108	114
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
VALEUR AU BILAN	269 220	240 774
Dont Titres prêtés	3 344	2 852

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Instruments de capitaux propres	5 254	2 777
Actions et autres titres à revenu variable	5 254	2 777
Titres de dettes	27 258	19 447
Effets publics et valeurs assimilées	20 734	14 116
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 506	5 326
OPCVM	18	5
Prêts et créances	104 645	110 184
Créances sur les établissements de crédit		191
Créances sur la clientèle	1 535	1 374
Titres reçus en pension livrée	103 110	108 619
Valeurs reçues en pension		
Instruments dérivés	131 783	108 152
VALEUR AU BILAN	268 940	240 560

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actions et autres titres à revenu variable	31	31
Titres de participation non consolidés	141	69
TOTAL INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	172	100

INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Titres de dettes	48	38
Effets publics et valeurs assimilées	8	
Obligations et autres titres à revenu fixe	30	30
OPCVM	10	8
Prêts et créances	60	76
Créances sur les établissements de crédit	19	
Créances sur la clientèle	41	76
Titres reçus en pension livrée		
Valeurs reçues en pension		
TOTAL INSTRUMENTS DE DETTES NE REMPLISSANT PAS LES CRITÈRES SPPI À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	108	114

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 806	208 156
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	27 825	26 724
VALEUR AU BILAN	259 631	234 880

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Titres vendus à découvert	26 720	25 433
Titres donnés en pension livrée	77 209	75 945
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	127 876	106 778
VALEUR AU BILAN	231 805	208 156

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

- **Passifs financiers dont les variations du spread émetteur sont comptabilisées par capitaux propres non recyclables**

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés					
Titres de dettes	26 352	183	182	48	(3)
Autres passifs financiers					
TOTAL	26 352	183	182	48	(3)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2018				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés					
Titres de dettes	26 724	138	138	(350)	(18)
Autres passifs financiers					
TOTAL	26 724	138	138	(350)	(18)

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS9, Crédit Agricole CIB calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

♦ Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole CIB, il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

♦ Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole CIB est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille.

Les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

♦ Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole CIB est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30.06.2019			31.12.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 304	35	(3)	9 700	52	(22)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 471	413	(212)	1 662	160	(102)
TOTAL	10 775	448	(215)	11 362	212	(124)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

	30.06.2019			31.12.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	2 046	12		1 576	11	
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 257	23	(3)	8 124	41	(22)
Total des titres de dettes	9 303	35	(3)	9 700	52	(22)
Total des prêts et créances						
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 303	35	(3)	9 700	52	(22)
Impôts		(9)	1		(10)	1
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		26	(2)		42	(21)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

► Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30.06.2019			31.12.2018		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>En millions d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	38	32	(13)	38	31	(14)
Titres de participation non consolidés	1 432	381	(198)	1 624	129	(88)
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 470	413	(211)	1 662	160	(102)
Impôts		(25)	9		(66)	9
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		388	(202)		94	(93)

► Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30.06.2019			31.12.2018		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
<i>En millions d'euros</i>						
Actions et autres titres à revenu variable				20	5	(5)
Titres de participation non consolidés	463	30	(15)	27	1	(73)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	463	30	(15)	47	6	(78)
Impôts						12
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		30	(15)		6	(66)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 044	19 172
Prêts et créances sur la clientèle	141 179	134 302
Titres de dettes	33 292	27 897
VALEUR AU BILAN	191 515	181 371

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	16 360	18 583
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux ¹	3 796	3 077
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux ¹	969	426
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	1 065	969
Prêts subordonnés		
Autres prêts et créances	16	16
Valeur brute	17 441	19 568
Dépréciations	(397)	(396)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	17 044	19 172
Total prêts et créances internes au Crédit Agricole		
VALEUR AU BILAN	17 044	19 172

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	19 174	21 761
Autres concours à la clientèle	119 142	109 730
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée	631	336
Prêts subordonnés	108	100
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	138	137
Comptes ordinaires débiteurs	4 238	4 571
Valeur brute	143 431	136 635
Dépréciations	(2 252)	(2 333)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	141 179	134 302
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
Valeur brute		
Dépréciations		
Valeur nette des opérations de location-financement		
VALEUR AU BILAN	141 179	134 302

TITRES DE DETTES

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics et valeurs assimilées	7 158	7 285
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 167	20 629
Total	33 325	27 914
Dépréciations	(33)	(17)
VALEUR AU BILAN	33 292	27 897

6.4 Exposition au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole CIB au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

30.06.2019							
Expositions nettes de dépréciations							
En millions d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Arabie Saoudite				886	886		886
Argentine							
Autriche	36			16	52		52
Belgique			74	256	330	(4)	326
Brésil	268		46	197	511		511
Chine	22			26	48		48
Espagne			871	51	922	(1)	921
États-Unis	4 682	4		2 168	6 854		6 854
France			622	2 141	2 763	(40)	2 723
Grèce							
Hong Kong	110			973	1 083		1 083
Iran							
Irlande	2				2		2
Italie	578	8			586		586
Japon	426			905	1 331		1 331
Royaume-Uni							
Russie	1				1		1
Syrie							
Turquie							
Ukraine				36	36		36
Venezuela				55	55		55
Yémen							
Autres pays souverains	1 573		338	2 261	4 172		4 172
TOTAL	7 698	12	1 951	9 971	19 632	(45)	19 587

31.12.2018

Expositions nettes de dépréciations

<i>En millions d'euros</i>	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne							
Arabie Saoudite	8			880	888		888
Autriche				15	15		15
Belgique	50		74	184	308	(2)	306
Bésil	381			211	592		592
Chine	6			19	25		25
Espagne			332	52	384		383
États-Unis	1 577			1 610	3 187		3 187
Finlande							
France			899	1 860	2 759	(22)	2 737
Grèce							
Hong Kong	71			978	1 049		1 049
Irlande							
Italie	494				494		494
Japon	23			1 948	1 971		1 971
Lettonie							
Luxembourg	5				5		5
Maroc	18				18		18
Pays-Bas							
Portugal							
Royaume-Uni							
Russie	1		6		7		7
Slovaquie	8		9		17		17
Slovénie							
Suède				66	66		66
Syrie							
Ukraine							
Venezuela				59	59		59
Autres pays							
TOTAL	2 642		1 320	7 882	11 844	(24)	11 819

6.5 Passifs financiers au coût amorti

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dettes envers les établissements de crédit	49 446	47 302
Dettes envers la clientèle	129 145	123 510
Dettes représentées par un titre	57 998	51 541
VALEUR AU BILAN	236 589	222 353

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	46 698	45 525
dont comptes ordinaires créditeurs ¹	4 688	6 255
dont comptes et emprunts au jour le jour ¹	419	747
Titres donnés en pension livrée	2 748	1 777
VALEUR AU BILAN	49 446	47 302

¹ Ces opérations composent pour partie la rubrique « Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit » du Tableau des flux de trésorerie.

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires créditeurs	50 627	45 971
Comptes d'épargne à régime spécial	153	151
Autres dettes envers la clientèle	77 722	76 849
Titres donnés en pension livrée	643	539
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques		
VALEUR AU BILAN	129 145	123 510

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Bons de caisse		
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	53 937	49 280
Emprunts obligataires	4 061	2 261
Autres dettes représentées par un titre		
VALEUR AU BILAN	57 998	51 541

6.6 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

En millions d'euros	31.12.2018	01.01.2019 ²	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2019
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 179	1 729		29	(254)	9	(6)	1 507
Amortissements et dépréciations ¹	(824)	(826)		(71)	235	(4)		(666)
VALEUR AU BILAN	356	903		(42)	(19)	5	(6)	841
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	885	882		47	(347)	1		583
Amortissements et dépréciations	(584)	(582)		(21)	336			(267)
VALEUR AU BILAN	301	300		26	(11)	1		316

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

² Impact de la comptabilisation du droit d'utilisation dans le cadre de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location (Cf. note 1.1 « Normes applicables et comparabilité »).

En millions d'euros	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2018
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	1 130	1 130	5	53	(33)	24		1 179
Amortissements et dépréciations ¹	(791)	(791)	(6)	(45)	33	(14)	(1)	(824)
VALEUR AU BILAN	339	339		8		11	(1)	356
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	775	775		105	(1)	4		885
Amortissements et dépréciations	(542)	(542)		(42)	1	(1)		(584)
VALEUR AU BILAN	233	233		64		3		301

¹ Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.7 Écarts d'acquisition

En millions d'euros	31.12.2018 BRUT	31.12.2018 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2019 BRUT	30.06.2019 NET
Banque de financement et d'investissement	654	484						654	484
Gestion de fortune	541	541				5	5	551	551
Autres activités									
TOTAL	1 195	1 025				5	5	1 205	1 035

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'une revue de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité repose sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles établies à partir des budgets prévisionnels à quatre ans dans le cadre du nouveau Plan à Moyen Terme à horizon 2022, publié le 6 juin 2019.

Les projections des métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de février 2019, avec les hypothèses suivantes :

- Une croissance solide et plus homogène en zone euro, mais avec toutefois la persistance de niveaux d'inflation modérés. Les taux longs des pays core remonteront de façon plus faible que prévu du fait d'une montée de l'aversion au risque, notamment du fait des inquiétudes autour des tensions commerciales et de la politique budgétaire italienne.
- Une croissance aux Etats-Unis qui reste à des niveaux élevés mais atteint un point d'inflexion autour de 2020, alors que

l'inflation continue d'augmenter du fait des tensions commerciales et de la hausse des prix du pétrole.

- Une situation différenciée en ce qui concerne les pays émergents : poursuite du ralentissement en Chine, légère hausse de la croissance en Russie. Une forte reprise de la croissance est prévue au Brésil et la croissance de l'Inde devrait se stabiliser à des niveaux légèrement supérieurs aux niveaux actuels.
- Fonds Propres alloués : 9,78% des emplois pondérés pour les 2 UGT (en hausse de 7pb par rapport au 31 décembre 2018, du fait de la hausse des coussins contra-cycliques applicables dans certains pays dont la France, cette dernière ayant validé via le HCSF un relèvement complémentaire de 25pb à compter d'avril 2020) ;
- taux de croissance à l'infini : 2%. Les taux de croissance à l'infini au 30 juin 2019 sont identiques à ceux utilisés au 31 décembre 2018 et reflètent les prévisions de croissance de Crédit Agricole CIB pour les 2 UGT,
- taux d'actualisation : entre 8,70% et 9,70%. La détermination des taux d'actualisation au 30 juin 2019 pour l'ensemble

des UGT reflète la baisse durable des taux d'intérêt à long terme que l'on observe en Europe et plus particulièrement en France depuis maintenant plusieurs années, toutefois contrebalancée par une hausse de la prime de risque sur le secteur bancaire.

Les tests de sensibilité effectués sur les écarts d'acquisition - Part du Groupe ne conduisent pas à identifier de besoin de dépréciation sur les UGT Banque de Financement et d'Investissement ainsi que Gestion de Fortune :

- une variation de +50 points de base du taux d'allocation de fonds propres à l'UGT n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de +50 points de base du taux d'actualisation n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de +100 points de base du coefficient d'exploitation en année terminale n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- une variation de +10 points de base du coût du risque en année terminale n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition.

6.8 Provisions

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	30.06.2019
Risques sur les produits épargne-logement								
Risques d'exécution des engagements par signature	372		195	(1)	(204)	3		365
Risques opérationnels	5		3		(1)			7
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	500		19	(11)	(42)	2	52	520
Litiges divers	721		20	(3)	(16)	2	54	778
Participations	1							1
Restructurations	1							1
Autres risques	79		4	(6)			(4)	73
TOTAL	1 679		241	(21)	(263)	6	103	1 745

<i>En millions d'euros</i>	31.12.2017	01.01.2018	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Autres mouvements	31.12.2018
Risques sur les produits épargne-logement									
Risques d'exécution des engagements par signature	221	527		464	(43)	(584)	8		372
Risques opérationnels	1	1		4					5
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	554	554	(1)	35	(64)	(6)	10	(28)	500
Litiges divers	607	607	5	125	(39)	(37)	5	55	721
Participations	2	2						(1)	1
Restructurations	1	1							1
Autres risques	48	48	2	41	(5)	(8)		1	79
TOTAL	1 434	1 740	6	669	(151)	(635)	23	27	1 679

6.9 Dettes subordonnées

En millions d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Dettes subordonnées à durée déterminée	3 252	2 989
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 709	1 970
VALEUR AU BILAN	4 961	4 959

6.10 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2019

Au 30 juin 2019, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires de Crédit Agricole CIB	Nombre de titres au 30.06.2019	% du capital	% des droits de vote
Crédit Agricole S.A.	283 037 792	97,33 %	97,33 %
SACAM développement ¹	6 485 666	2,23 %	2,23 %
Delfinances ²	1 277 888	0,44 %	0,44 %
TOTAL	290 801 346	100 %	100 %

¹ Détenu par le Groupe Crédit Agricole.

² Détenu par le Groupe Crédit Agricole S.A.

Au 30 juin 2019, le capital social de Crédit Agricole CIB s'élève à 7 851 636 342 euros composé de 290.801.346 actions ordinaires de 27 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

RÉSULTAT PAR ACTION

		30.06.2019	31.12.2018
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	692	1 479
Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(124)	(190)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	569	1 290
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		290 801 346	290 801 346
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		290 801 346	290 801 346
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	1,96	4,44
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	1,96	4,44
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)		
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(en euros)	1,96	4,44
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	1,96	4,44
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)		

Le Résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -124 millions d'euros au titre du premier semestre 2019.

DIVIDENDES

Année de rattachement du dividende	Montant du dividende en millions d'euros
2015	899
2016	983
2017	1 236
2018	489

L'Assemblée générale ordinaire du 7 mai 2019 a décidé la mise en distribution d'un dividende de 488 546 261,28 euros au titre de l'exercice 2018.

INSTRUMENTS FINANCIERS À DURÉE INDÉTERMINÉE

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2018	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 30 juin 2019	Montant en euros au cours d'origine
		<i>En millions de devises d'émission</i>	<i>En millions de devises d'émission</i>	<i>En millions de devises d'émission</i>	<i>En millions d'euros</i>
16/11/2015	EUR	1 800		1 800	1 800
09/06/2016	USD	720		720	635
27/06/2018	EUR	500		500	500
19/09/2018	EUR	500		500	500
26/02/2019	USD			470	414
18/06/2019	EUR			300	300
TOTAL					4 149

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe se détaillent comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Titres super-subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(124)	(190)
Évolutions des nominaux		
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		
Titres subordonnés à durée indéterminée		
Rémunération versée comptabilisée en réserves		
Évolutions des nominaux		
Économie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat		
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves		
Autres		

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Engagements donnés	209 744	186 638
Engagements de financement	131 733	129 421
Engagements en faveur des établissements de crédit	19 731	21 024
Engagements en faveur de la clientèle	112 002	108 397
Ouverture de crédits confirmés	92 702	92 653
Ouverture de crédits documentaires	4 048	4 655
Autres ouvertures de crédits confirmés	88 654	87 998
Autres engagements en faveur de la clientèle	19 300	15 744
Engagements de garantie	50 838	50 172
Engagements d'ordre des établissements de crédit	7 034	7 248
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	3 368	3 946
Autres garanties	3 666	3 302
Engagements d'ordre de la clientèle	43 804	42 924
Cautions immobilières	1 898	1 950
Autres garanties d'ordre de la clientèle	41 906	40 974
Engagements sur titres	27 173	7 045
Titres à livrer	27 173	7 045
Engagements reçus	221 026	172 776
Engagements de financement	34 484	17 054
Engagements reçus des établissements de crédit	20 916	11 304
Engagements reçus de la clientèle	13 568	5 750
Engagements de garantie	157 325	145 351
Engagements reçus des établissements de crédit	6 899	5 962
Engagements reçus de la clientèle	150 426	139 389
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	24 622	24 366
Autres garanties reçues	125 804	115 023
Engagements sur titres	29 217	10 371
Titres à recevoir	29 217	10 371

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

<i>En millions d'euros</i>	30.06.2019	31.12.2018
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	45 657	38 021
Titres prêtés	3 565	2 852
Dépôts de garantie sur opérations de marché	24 715	17 536
Autres dépôts de garantie		
Titres et valeurs donnés en pension	80 619	78 273
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	154 556	136 682
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie		
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	5	3
Titres et valeurs reçus en pension	108 413	109 920
Titres vendus à découvert	26 715	29 368
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	135 133	139 291

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au cours du premier semestre 2019, Crédit Agricole CIB a apporté 2 257 millions d'euros de créances à la Banque de France dans le cadre de son refinancement, contre 2 566 millions d'euros en 2018.

Au 30 juin 2019, Crédit Agricole CIB n'a effectué aucun tirage des lignes de refinancement ainsi obtenues auprès de la Banque de France.

GARANTIES DÉTENUES

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis.

Les garanties détenues par le Groupe Crédit Agricole CIB et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie s'élèvent à 135 milliards d'euros au 30 juin 2019 contre 139 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Elles correspondent principalement aux pensions.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB n'en possède ni au 30 juin 2019 ni au 31 décembre 2018.

NOTE 8 : RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS**Principes retenus par Crédit Agricole CIB**

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction Générale de Crédit Agricole CIB à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de l'entité.

Reclassements effectués par Crédit Agricole CIB

Le groupe Crédit Agricole CIB n'a pas opéré en 2019 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 9 : JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion « *d'exit price* »).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le Niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le Niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de *spreads de Credit Default Swaps* (CDS). Les

pensions données et reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le Niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le Niveau 3 de la hiérarchie est retenu pour les instruments financiers à la juste valeur pour lesquels la valorisation fait appel, exclusivement ou pour partie significative, à des paramètres de marché non observables.

Sont considérés comme inobservables les paramètres pour lesquels aucune information de marché n'est disponible, ou bien pour lesquels les informations de marché disponibles sont considérées comme insuffisantes. Cette qualification peut faire appel au dire d'expert. Les informations examinées peuvent comprendre des transactions effectivement conclues, des cotations fermes ou indicatives, des informations résultant de consensus de marché.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue.

9.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

	Valeur au bilan au 30.06.2019	Juste valeur au 30.06.2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	158 223	158 636		21 296	137 340
Prêts et créances sur les établissements de crédit	17 044	16 990		16 691	299
Comptes ordinaires et prêts JJ	4 764	4 773		4 773	
Comptes et prêts à terme	11 202	11 139		10 840	299
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	1 065	1 065		1 065	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances	13	13		13	
Prêts et créances sur la clientèle	141 179	141 646		4 605	137 041
Créances commerciales	19 135	19 167			19 167
Autres concours à la clientèle	117 005	117 437			117 437
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	631	631		631	
Prêts subordonnés	107	108			108
Avances en comptes courants d'associés	138	138			138
Comptes ordinaires débiteurs	4 163	4 165		3 974	191
Titres de dettes	33 292	33 294	16 203	14 280	2 811
Effets publics et valeurs assimilées	7 157	7 159	7 159		
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 135	26 135	9 044	14 280	2 811
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	191 515	191 930	16 203	35 576	140 151

	Valeur au bilan au 31.12.2018	Juste valeur au 31.12.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Instruments de dettes non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances	153 475	153 746		23 560	130 186
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 172	19 162		18 854	308
Comptes ordinaires et prêts JJ	3 503	3 503		3 503	
Comptes et prêts à terme	14 688	14 677		14 369	308
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	969	971		971	
Prêts subordonnés					
Autres prêts et créances	12	11		11	
Prêts et créances sur la clientèle	134 303	134 584		4 706	129 878
Créances commerciales	21 717	21 735			21 735
Autres concours à la clientèle	107 538	107 795			107 795
Valeurs reçues en pension					
Titres reçus en pension livrée	336	336		336	
Prêts subordonnés	99	99			99
Avances en comptes courants d'associés	137	137			137
Comptes ordinaires débiteurs	4 476	4 482		4 370	112
Titres de dettes	27 897	27 970	15 339	8 154	4 477
Effets publics et valeurs assimilées	7 284	7 320	7 270		50
Obligations et autres titres à revenu fixe	20 613	20 650	8 069	8 154	4 427
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	181 372	181 716	15 339	31 714	134 663

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

	Valeur au bilan au 30.06.2019	Juste valeur au 30.06.2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	49 446	49 446		49 406	40
Comptes ordinaires et emprunts JJ	5 107	5 107		5 107	
Comptes et emprunts à terme	41 591	41 591		41 551	40
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	2 748	2 748		2 748	
Dettes envers la clientèle	129 145	129 145		129 145	
Comptes ordinaires créditeurs	50 627	50 627		50 627	
Comptes d'épargne à régime spécial	153	153		153	
Autres dettes envers la clientèle	77 722	77 722		77 722	
Titres donnés en pension livrée	643	643		643	
Dettes représentées par un titre	57 998	58 016		58 016	
Dettes subordonnées	4 961	4 961		4 961	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	241 550	241 568		241 528	40

	Valeur au bilan au 31.12.2018	Juste valeur au 31.12.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>					
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	47 302	47 302		47 302	
Comptes ordinaires et emprunts JJ	7 003	7 003		7 003	
Comptes et emprunts à terme	38 522	38 522		38 522	
Valeurs données en pension					
Titres donnés en pension livrée	1 777	1 777		1 777	
Dettes envers la clientèle	123 510	123 510		123 357	153
Comptes ordinaires créditeurs	45 971	45 971		45 971	
Comptes d'épargne à régime spécial	151	151			151
Autres dettes envers la clientèle	76 849	76 849		76 847	2
Titres donnés en pension livrée	539	539		539	
Dettes représentées par un titre	51 541	51 548		51 548	
Dettes subordonnées	4 959	4 959		4 959	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	227 312	227 319		227 166	153

9.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur », Crédit Agricole S.A. intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs au risque de défaut ou à la qualité de crédit (*Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment*) et aux coûts et gains futurs de financement (*Funding Valuation Adjustment*).

♦ Ajustement CVA

Le CVA (*Credit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

♦ Ajustement DVA

Le DVA (*Debit Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC parfaitement collatéralisés la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que CASA fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement

est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de CASA) et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables (utilisation du CDS CASA pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

♦ Ajustement FVA

Le FVA (*Funding Valuation Adjustment*) est un ajustement de *Mark to Market* visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (*Assets & Liabilities Management*). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par

les *Spreads* de *funding ALM*. Ces derniers prennent en compte la maturité économique des opérations.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (*Initial Margin Value Adjustment*) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales devant être postées auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

♦ Ajustement LVA

Le LVA (*Liquidity Valuation Adjustment*) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (*Credit Support Annex*), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

Les transferts observés de Niveau 3 à Niveau 2 au passif résultent pour 1 234 M€ d'une revue de la cartographie d'observabilité sur les instruments dérivés et passifs à la juste valeur par option.

Le reste des transferts à l'actif et au passif vers et hors du Niveau 3 relevant d'une meilleure identification du niveau de juste valeur (ajustement de la borne d'ouverture) des instruments au bilan suivants : titres donnés et reçus en pension livrée, instruments dérivés de gré à gré, effets publics et émissions à la juste valeur par option.

► Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30.06.2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>En millions d'euros</i>				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	268 940	40 113	224 158	4 669
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	1 535			1 535
Titres reçus en pension livrée	103 110		102 575	533
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	32 512	31 167	1 187	158
Effets publics et valeurs assimilées	20 734	20 452	282	
Obligations et autres titres à revenu fixe OPCVM	6 506	5 462	886	158
OPCVM	18		18	
Actions et autres titres à revenu variable	5 254	5 253	1	
Instruments dérivés	131 783	8 946	120 396	2 441
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	280	26	38	216
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	172	2	13	157
Actions et autres titres à revenu variable	31	2	13	16
Titres de participation non consolidés	141			141
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	108	24	25	59
Créances sur les établissements de crédit	19		19	
Créances sur la clientèle	41			41
Titres de dettes	48	24	6	18
Effets publics et valeurs assimilées	8			8
Obligations et autres titres à revenu fixe OPCVM	30	20		10
OPCVM	10	4	6	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	10 775	10 564	22	189
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 471	1 282		189
Actions et autres titres à revenu variable	38	4		34
Titres de participation non consolidés	1 433	1 278		155
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	9 304	9 282	22	
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	9 303	9 281	22	
Effets publics et valeurs assimilées	2 046	2 046		
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 257	7 235	22	
Instruments dérivés de couverture	1 267		1 267	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	281 262	50 703	225 485	5 074
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				110
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables				1 095
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		397	551	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		397	551	1 205

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent des obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée des établissements de crédit et des swaps de taux.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée clientèle et des instruments dérivés de transaction.

En millions d'euros

	31.12.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	240 560	24 825	211 402	4 333
Créances sur les établissements de crédit	191		191	
Créances sur la clientèle	1 374			1 374
Titres reçus en pension livrée	108 619		107 652	967
Valeurs reçues en pension				
Titres détenus à des fins de transaction	22 224	19 583	2 149	492
Effets publics et valeurs assimilées	14 116	12 127	1 544	445
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 326	4 682	597	47
OPCVM	5		5	
Actions et autres titres à revenu variable	2 777	2 774	3	
Instruments dérivés	108 152	5 242	101 410	1 500
Autres actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	214	27	16	171
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	100	2	13	85
Actions et autres titres à revenu variable	31	2	13	16
Titres de participation non consolidés	69			69
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	114	25	3	86
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle	76			76
Titres de dettes	38	25	3	10
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	30	20		10
OPCVM	8	5	3	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres à la juste valeur par résultat sur option				
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actifs financiers comptabilisés en capitaux propres	11 362	10 859	175	328
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 662	1 406		256
Actions et autres titres à revenu variable	38	4		34
Titres de participation non consolidés	1 624	1 402		222
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	9 700	9 453	175	72
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres de dettes	9 700	9 453	175	72
Effets publics et valeurs assimilées	1 576	1 504		72
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 124	7 949	175	
Instruments dérivés de couverture	965		965	
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	253 101	35 711	212 558	4 832
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	75			75
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	455	(6)		461
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	116	8	108	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	646	2	108	536

► Passifs financiers valorisés à la juste valeur

En millions d'euros

	30.06.2019	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	231 805	34 981	194 348	2 475
Titres vendus à découvert	26 720	26 720		
Titres donnés en pension livrée	77 209		76 397	812
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	127 876	8 261	117 951	1 663
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	27 825		20 757	7 068
Instruments dérivés de couverture	1 695		1 695	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	261 325	34 981	216 800	9 543
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	1 404			1 404
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	2 907	241	2 666	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	4 311	241	2 666	1 404

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des titres donnés en pension livrée à des établissements de crédit.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 1 concernent essentiellement des ventes à découvert d'effets publics.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée clientèle, des titres de créances négociables comptabilisés en juste valeur par résultat sur option et des swaps de taux.

En millions d'euros

	31.12.2018	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	208 156	29 802	173 984	4 370
Titres vendus à découvert	25 433	24 811	403	219
Titres donnés en pension livrée	75 945		73 621	2 324
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	106 778	4 991	99 960	1 827
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 724		18 309	8 415
Instruments dérivés de couverture	1 067		1 067	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	235 947	29 802	193 360	12 785
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques				
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables	811			811
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables	395	10	385	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 206	10	385	811

◆ Les instruments classés en Niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des tran-

sactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

♦ Les instruments classés en Niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

DETTES COMPTABILISÉES EN JUSTE VALEUR SUR OPTION

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés soit à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures.

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers et les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

♦ Les instruments classés en Niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

TITRES

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- les ABS et CLO pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables ;
- les ABS, CLO, tranches super sénior et mezzanines de CDO pour lesquels le caractère actif du marché n'est pas démontré.

DETTES COMPTABILISÉES EN JUSTE VALEUR SUR OPTION

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

DÉRIVÉS DE GRÉ À GRÉ

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, significativement exposés au risque modèle ou faisant intervenir des paramètres jugés non observables.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité selon les trois niveaux indiquant pour chaque produit, devise et maturité le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ; ceci peut comprendre des opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacent ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations entre différents sous-jacents actions ;
 - certains produits de taux exotiques dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt (produits structurés basés sur des différences de taux ou produits dont les corrélations ne sont pas observables) ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice (Euribor, Spread de CMS). Ces produits ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires ;
 - les produits hybrides taux/change long terme de type Power Reverse Dual Currency, ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit corporate. Celles-ci sont désormais non significatives.

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

► Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat				Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres					
	Créances sur la clientèle		Titres reçus en pension livrée		Titres détenus à des fins de transaction		Instrument de dette		Instrument de dette		Instrument de dette		Instrument de dette			
	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Titres de dette	Titres de dette	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe
<i>En millions d'euros</i>																
SOLDE D'OUVERTURE (01.01.2019)	4 832	1 374	445	48	493	1 499	17	69	74	10	10	34	222	72	72	72
Gains / pertes de la période ¹	7	11	(2)	(2)	(2)	(10)	2	9	(24)	8			(4)			
Comptabilisés en résultat	1	19	(2)	(2)	(2)	(10)	1	9	(24)	8						
Comptabilisés en capitaux propres	7	11											(4)			
Achats de la période	1 926	1 497	5	5	5	108							2			
Ventes de la période	(1 364)	(1 347)					(2)		(11)				(4)			
Émissions de la période																
Dénouements de la période	(600)	(429)	(121)	(1)	(122)	(34)							(14)			
Reclassements de la période																
Variations liées au périmètre de la période	17							63					(47)			
Transferts	257	(334)	(324)	110	(215)	878								(72)		(72)
Transferts vers Niveau 3	1 205	203		110	110	892										
Transferts hors Niveau 3	(948)	(537)	(324)		(324)	(14)								(72)		(72)
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2019)	5 074	1 535	158	158	158	2 441	16	141	41	10	18	34	155			

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des actifs de Niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(10)
Comptabilisés en résultat	(3)
Comptabilisés en capitaux propres	(7)

► Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le Niveau 3

En millions d'euros	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction					Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle		
SOLDE D'OUVERTURE (01.01.2019)	12 785	220	2 324				1 827	8 414
Gains /pertes de la période ¹	(73)	21					(300)	206
Comptabilisés en résultat	(73)	21					(300)	206
Comptabilisés en capitaux propres								
Achats de la période	643		189				453	2
Ventes de la période								
Émissions de la période	1 053							1 053
Dénouements de la période	(3 348)		(893)				(53)	(2 402)
Reclassements de la période								
Variations liées au périmètre de la période	(14)							(14)
Transferts	(1 503)	(241)	(808)				(263)	(191)
Transferts vers Niveau 3	1 404		624				190	590
Transferts hors Niveau 3	(2 907)	(241)	(1 432)				(453)	(781)
SOLDE DE CLÔTURE (30.06.2019)	9 543		812				1 663	7 068

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains / pertes de la période provenant des passifs de Niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(73)
Comptabilisés en résultat	(73)
Comptabilisés en capitaux propres	

9.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

En millions d'euros	30.06.2019	31.12.2018
Marge différée au 1^{er} janvier	61	67
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	21	26
Comptabilisée en résultat pendant la période		
Amortissement et transactions annulées / remboursées / échues	(12)	(32)
Intéressement et participation		
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	(7)	
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	63	61

La marge au 1^{er} jour sur les transactions de marché relevant du Niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 10 : IMPACTS DES ÉVOLUTIONS COMPTABLES OU AUTRES ÉVÈNEMENTS

Bilan Actif

IMPACTS IFRS 16 AU 1^{ER} JANVIER 2019

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2019 Retraité	Impact IFRS 16	01.01.2019 Publié
Caisse, banques centrales	46 538		46 538
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	240 774		240 774
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	240 560		240 560
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	214		214
Instruments dérivés de couverture	965		965
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	11 362		11 362
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 700		9 700
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 662		1 662
Actifs financiers au coût amorti	181 371		181 371
Prêts et créances sur les établissements de crédit	19 172		19 172
Prêts et créances sur la clientèle	134 302		134 302
Titres de dettes	27 897		27 897
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	2		2
Actifs d'impôts courants et différés	1 265	120	1 145
Comptes de régularisation et actifs divers	27 862		27 862
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Participations dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement	1		1
Immobilisations corporelles	903	547	356
Immobilisations incorporelles	300	(1)	301
Écarts d'acquisition	1 025		1 025
TOTAL DE L'ACTIF	512 368	666	511 702

Bilan Passif

IMPACTS IFRS 16 AU 1^{ER} JANVIER 2019

<i>En millions d'euros</i>	01.01.2019 Retraité	Impact IFRS 16	01.01.2019 Publié
Banques centrales	877		877
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	234 880		234 880
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	208 156		208 156
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	26 724		26 724
Instruments dérivés de couverture	1 067		1 067
Passifs financiers au coût amorti	222 353		222 353
Dettes envers les établissements de crédit	47 302		47 302
Dettes envers la clientèle	123 510		123 510
Dettes représentées par un titre	51 541		51 541
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	5		5
Passifs d'impôts courants et différés	2 079	120	1 959
Comptes de régularisation et passifs divers	24 037	550	23 487
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			
Provisions techniques des contrats d'assurance	10		10
Provisions	1 675	(4)	1 679
Dettes subordonnées	4 959		4 959
Total dettes	491 942	666	491 276
Capitaux propres	20 426		20 426
Capitaux propres part du Groupe	20 308		20 308
Capital et réserves liées	12 860		12 860
Réserves consolidées	5 795		5 795
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	174		174
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			
Résultat de l'exercice	1 479		1 479
Participations ne donnant pas le contrôle	118		118
TOTAL DU PASSIF	512 368	666	511 702

NOTE 11 : PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole CIB sont les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A, les sociétés du groupe Crédit Agricole CIB intégrées globalement, ou mises en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du groupe.

Relations avec le groupe Crédit Agricole

Les encours de bilan et hors bilan restituant les opérations réalisées entre le groupe Crédit Agricole CIB et le reste du groupe Crédit Agricole sont résumés dans le tableau ci-après :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2019
Actif	
Comptes et prêts	7 106
Instruments dérivés de transaction	26 051
Passif	
Comptes et emprunts	18 092
Instruments dérivés de transaction	25 610
Dettes subordonnées	4 956
Actions de préférence	
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	662
Contre-garanties reçues	2 896
Autres garanties reçues	
Accords de refinancement reçus	

Les encours de comptes et prêts traduisent les relations de trésorerie existant entre Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole.

L'encours des instruments dérivés de transaction est pour l'essentiel représentatif des opérations de couverture de risque de taux du groupe Crédit Agricole pour lesquelles Crédit Agricole CIB assure la relation avec le marché.

Crédit Agricole CIB est détenu à 99,9% par le groupe Crédit Agricole depuis le 27 décembre 1996, et certaines de ses filiales, font partie du groupe d'intégration fiscale constitué au niveau de Crédit Agricole S.A..

A ce titre, Crédit Agricole S.A. indemnise le sous-groupe Crédit Agricole CIB de ses déficits fiscaux imputables sur les bénéfices fiscaux du groupe Crédit Agricole.

Relations entre les sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB

La liste des sociétés consolidées du groupe Crédit Agricole CIB est présentée en Note 12.

Les transactions réalisées entre deux entités intégrées globalement sont totalement éliminées.

Les encours existants en fin de période entre les sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas éliminés dans les comptes du groupe.

Au 30 juin 2019, les encours déclarés par Crédit Agricole CIB avec ses partenaires UBAF et Elipso, non éliminés au bilan et hors bilan sont de :

<i>Encours en millions d'euros</i>	30.06.2019
Actif	
Comptes et prêts	4
Instruments dérivés de transaction	2
Passif	
Comptes et emprunts	2
Instruments dérivés de transaction	17
Engagements de financement et de garantie	
Autres garanties données	6
Contre-garanties reçues	

NOTE 12 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2019

Le périmètre de consolidation au 30 juin 2019 se présente ainsi de façon détaillée :

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'Implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2019	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.19	31.12.18	30.06.19	31.12.18
Société mère et ses succursales									
Crédit Agricole CIB S.A.		France		Société mère	mère	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)		Emirats Arabes Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)		Corée du sud	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Inde)		Inde	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Japon)		Japon	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Singapour)		Singapour	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)		Royaume- Uni	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (États-Unis)		États-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Finlande)		Finlande	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Allemagne)		Allemagne	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Suède)		Suède	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Miami)		États-Unis	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB (Canada)		Canada	France	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Établissements bancaires et financiers									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa		Algérie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch		Chine		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB AO		Russie		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Espagne)		Espagne	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Belgique)		Belgique	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Europe - Italie)		Italie	Luxembourg	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A.		Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Hong-Kong)		Hong-Kong	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez (Suisse) S.A. (Singapour)		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2019	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.19	31.12.18	30.06.19	31.12.18
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch		Suisse		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CFM Indosuez Wealth		Monaco		Filiale	intégration globale	70,16	70,13	68,99	68,96
CA Indosuez Finanziaria S.A.		Suisse		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
UBAF		France		Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Japon)		Japon	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Corée du Sud)		Corée du Sud	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
UBAF (Singapour)		Singapour	France	Co-entreprise	mise en équivalence	47,01	47,01	47,01	47,01
CA Indosuez Wealth (France)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Gestion		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Ester Finance Titrisation		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Banca Leonardo S.p.A.		Italie		Filiale	intégration globale	99,99	94,16	99,99	94,06
Sociétés de bourse									
Crédit Agricole Securities (USA) Inc		États-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Credit Agricole Securities (Asia) Ltd		Hong Kong		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia Limited Séoul Branch (CASAL Séoul Branch)		Corée du Sud		Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Pays-Bas	Succursale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sociétés d'investissement									
CA Indosuez Wealth (Brazil) S.A. DTVM		Brésil		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Securities Asia BV		Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Global Partners Inc.		États-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume- Uni		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Groupe)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Doumer Finance S.A.S.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Fininvest		France		Filiale	intégration globale	98,33	98,33	98,33	98,33
Fletirec		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
I.P.F.O.	S3	France		Filiale	intégration globale	0,00	100,00	0,00	100,00
CFM Indosuez Conseil en Investissement		France		Filiale	intégration globale	70,16	70,13	68,99	68,96
CFM Indosuez Gestion		Monaco		Filiale	intégration globale	70,16	70,13	67,61	67,58
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de Noumea		Nouvelle- Calédonie	France	Succursale	intégration globale	70,16	70,13	68,99	68,96
Assurances									
CAIRS Assurance S.A.		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Divers									
Calixis Finance		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Calliope srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CLIFAP		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	99,99	99,99

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2019	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.19	31.12.18	30.06.19	31.12.18
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Guernsey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,90	99,90	99,90	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.	S3	Guernsey		Entité structurée contrôlée	intégration globale	0,00	99,90	0,00	99,90
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	99,92	99,92	99,92	99,92
Crédit Agricole CIB Global Banking		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
DGAD International SARL		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	99,99
Island Refinancing Srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
MERISMA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sagrantino Italy srl		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Benelpart		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Financière des Scarabées		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	98,67	98,67
Lafina		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
SNGI Belgium		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sococlabeq		Belgique		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,74	97,74
TCB		France		Filiale	intégration globale	98,70	98,70	97,40	97,40
Molinier Finances		France		Filiale	intégration globale	99,99	99,99	97,12	97,12
SNGI		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipac		Belgique		Filiale	intégration globale	98,58	98,58	96,02	96,02
Placements et réalisations immobilières (SNC)		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	97,40	97,40
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.		États-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Crédit Agricole America Services Inc.		États-Unis		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
CA Indosuez Wealth (Asset Management)		Luxembourg		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Atlantic Asset Securitization LLC		États-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
LMA SA		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
FIC-FIDC		Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Héphaistos EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaistos GBP FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaistos USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Héphaistos Multidevises FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Eucalyptus FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Shark FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain EUR FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain Multi-Devises FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Vulcain USD FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific EUR FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Pacific IT FCT		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Triple P FCC		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
ESNI (compartiment Crédit Agricole CIB)		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Elipso Finance S.r.l		Italie		Co-entreprise structurée	mise en équivalence	50,00	50,00	50,00	50,00
CA-CIB Pension Limited Partnership		Royaume- Uni		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00

Périmètre de consolidation Groupe Crédit Agricole CIB	(a)	Implantation	Siège social si différent de l'implantation	Type d'entité et nature du contrôle (b)	Méthode de consolidation 30 juin 2019	% de contrôle		% d'intérêt	
						30.06.19	31.12.18	30.06.19	31.12.18
ItalAsset Finance SRL		Italie		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Lumis		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Lafayette Asset Securitization LLC		États-Unis		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Fundo A De Investimento Multimercado		Brésil		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
Tsubaki ON		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Tsubaki OFF		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Azqore		Suisse		Filiale	intégration globale	80,00	80,00	80,00	80,00
Azqore Singapore Branch SA		Singapour	Suisse	Succursale	intégration globale	80,00	80,00	80,00	80,00
Crédit Agricole CIB Transactions		France		Filiale	intégration globale	100,00	100,00	100,00	100,00
FCT La Route Avance		France		Entité structurée contrôlée	intégration globale	100,00	100,00	0,00	0,00
Sufinair B.V.	E1	Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00		100,00	
Sinefinair B.V.	E1	Pays-Bas		Filiale	intégration globale	100,00		100,00	

(a) Modification du périmètre**Entrée (E) dans le périmètre**

E1 : Franchissement de seuil

E2 : Création

E3 : Acquisition (dont les prises de contrôle)

Sortie (S) de périmètre :

S1 : Cessation d'activité (dont dissolution, liquidation)

S2 : Société cédée au hors groupe ou perte de contrôle

S3 : Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif

S4 : Fusion absorption

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine

Divers (D) :

D1 : Changement de dénomination sociale

D2 : Modification de mode de consolidation

D3 : Entité nouvellement présentée dans la note de périmètre

D4 : Entité en IFRS 5

D5 : Entrée de périmètre en application d'IFRS 10

D6 : Changement de méthode de consolidation en application d'IFRS 11

(b) Type d'entité et nature du contrôle

F : Filiale

S : Succursale

ESC : Entité structurée contrôlée

Co-E : Co-entreprise

Co-ES : Co-entreprise structurée

OC : Opération en commun

EA : Entreprise associée

EAS : Entreprise associée structurée

NOTE 13 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2019

Aucun événement n'est intervenu postérieurement à la clôture.

5. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la société Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant l'application à compter du 1^{er} janvier 2019 de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » exposé dans la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » et le paragraphe « Contrats de location » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ainsi que dans les autres notes de l'annexe aux comptes consolidés intermédiaires résumés présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

2. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 7 août 2019

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Anik Chaumartin

Laurent Tavernier

ERNST & YOUNG et Autres

Olivier Durand

Matthieu Préchoux

3

INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES

1. Notes des agences de notation	134	3. Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration	138
2. Autres informations sur l'évolution récente de la société	135	3.1 (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)	138
2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2019	135	4. Contrôleurs légaux des comptes	139
2.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2019	135		
2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2019	135		
2.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2019	136		
2.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2019	136		
2.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2019	136		
2.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2019	137		

1. NOTES DES AGENCES DE NOTATION

Notations	Standard & Poor's	Moody's	FitchRatings
Contrepartie long terme/ court terme	AA-/A-1+ (RCR)	Aa3/P-1(CRR)	A+(DCR)
Dette long terme senior	A+	A1	A+
Perspective	Stable	Positive	Stable
Dernière décision de notation	19.10.2018	05.07.2018	04.12.2018
Décision de notation	Relèvement des notes LT (1 cran) ; perspective révisée à stable de positive ; notes CT confirmées	Perspective révisée à positive de stable ; affirmation des notes long terme et court terme	Affirmation des notes long terme et court terme ; perspective inchangée
Dette court terme	A-1	Prime-1	F1

2. AUTRES INFORMATIONS SUR L'ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SOCIÉTÉ

2.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2019

Président

M. Philippe Brassac

Administrateurs

M. Jean de Dieu BATINA**

M. Jacques BOYER

M. Paul CARITE

Mme Audrey CONTAUT**

M. Bertrand CORBEAU

Mme Marie-Claire DAVEU*

Mme Claire DORLAND CLAUZEL*

M. Olivier GAVALDA

Mme Françoise GRI*

M. Luc JEANNEAU

Mme Anne-Laure NOAT*

Mme Catherine POURRE*

Mme Laurence RENOULT

M. François THIBAUT

M. Odet TRIQUET

Censeurs

M. Jacques DUCERF

M. Christian ROUCHON

* Administrateurs indépendants

**Administrateurs représentant les salariés

2.2 COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE AU 30 JUIN 2019

Au 30 juin 2019, la Direction générale est composée comme suit :

- M. Jacques Ripoll – Directeur général
- M. François Marion – Directeur général délégué

2.3 COMPOSITION DU COMITÉ DES RISQUES AU 30 JUIN 2019

Mme Marie-Claire Daveu, Présidente et administratrice indépendante

M. Paul Carite

Mme Françoise Gri, administratrice indépendante

Mme Anne-Laure Noat, administratrice indépendante

Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante

M. François Thibault

2.4 COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT AU 30 JUIN 2019

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante

M. Jacques Boyer

Mme Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante

Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante

M. Olivier Gavalda

Mme Catherine Pourre, administratrice indépendante

2.5 COMPOSITION DU COMITÉ DES NOMINATIONS ET DE LA GOUVERNANCE AU 30 JUIN 2019

Mme Claire Dorland Clauzel, Présidente et administratrice indépendante

Mme Marie-Claire Daveu, administratrice indépendante

M. Luc Jeanneau

2.6 COMPOSITION DU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS AU 30 JUIN 2019

Mme Anne-Laure Noat, Présidente et administratrice indépendante

M. Jean de Dieu Batina, administrateur représentant les salariés

Mme Claire Dorland Clauzel, administratrice indépendante

M. Luc Jeanneau

2.7 COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DU COMITÉ DE DIRECTION AU 30 JUIN 2019

Comité exécutif :

Jacques RIPOLL	Directeur général
François MARION	Directeur général délégué
Jean-François BALAY	Directeur général adjoint
Isabelle GIROLAMI ⁽¹⁾	Directrice générale adjointe
Olivier BELORGEY	Finance
Didier GAFFINEL	Global Coverage and Investment Banking
Alexandra BOLESŁAWSKI ⁽²⁾	Risk & Permanent Control

LE COMITÉ DE DIRECTION EST COMPOSÉ DU COMITÉ EXÉCUTIF AUQUEL SE RAJOUTENT :

Comité de direction ⁽³⁾ :

Régis MONFRONT	Senior Coverage & Investment Banking officer
Marc-André POIRIER	SRO Amériques
Michel ROY	SRO Asie-Pacifique
Thierry SIMON	SRO Moyen-Orient – Afrique
Frank SCHÖNHERR	SCO Allemagne
Ivana BONNET	SCO Italie
Bertrand HUGONET	Corporate Secretary & Communication
Jamie MABILAT	Debt Optimisation & Distribution
Julian HARRIS	Debt restructuring & Advisory Services
Eric CHEVRE ⁽⁴⁾	Global Compliance
Hélène COMBE-GUILLEMET	Global Investment Banking
Frédéric COUDREAU	Global IT
Pierre GAY	Global Markets Division
Martine BOUTINET ⁽⁵⁾	Human Resources
Arnaud CHUPIN	Inspection Générale
Laurent CHENAIN	International Trade & Transaction Banking
Bruno FONTAINE	Legal
Eric LECHAUDEL	Operations & Country COOs
Jacques de VILLAINES	Structured Finance

(1) Dans le contexte de la démission de Madame Isabelle Girolami, Monsieur Pierre Gay, Responsable mondial des marchés de capitaux rejoint le Comité exécutif à compter du 1^{er} août 2019.

(2) Monsieur Stéphane Ducrozet intégrera le Comité exécutif en remplacement de Madame Alexandra Bolesłowski appelée à d'autres fonctions au sein du Groupe Crédit Agricole S.A. à compter du 1^{er} septembre 2019.

(3) Monsieur Hubert Reynier intégrera le Comité de direction à compter du 1^{er} septembre 2019 en qualité de SCO UK.

(4) A compter du 1^{er} juillet 2019, Monsieur Eric Chèvre sera remplacé par Madame Martine Boutinet en qualité de Responsable Global Compliance.

(5) Le remplacement de Madame Martine Boutinet en qualité de Responsable des Ressources humaines est en cours.

3. REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 (ARTICLE 435 [2-C] DU RÈGLEMENT (UE) N°575/2013 ET ARTICLE L.511-99 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)

Conformément à l'article L.511-99 du Code monétaire et financier, le Comité des nominations et de la gouvernance, constitué par le Conseil d'administration de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, a examiné l'objectif à atteindre concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, ainsi que la politique à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article L.225-17 du Code de commerce, le Conseil d'administration doit être composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes. Conformément à l'article L.225-18-1 du Code de commerce, cette représentation équilibrée doit s'établir pour Crédit Agricole Corporate and Investment Bank à une proportion qui ne peut être inférieure à 40 % pour chaque sexe.

La proportion de femmes parmi les administrateurs nommés par l'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank est actuellement de 43 %. La Banque s'est donnée pour objectif de maintenir ce ratio à un niveau au moins égal à 40 % pour chaque sexe. La politique définie à cette fin passe notamment par la recherche active de candidatures de qualité d'administrateurs hommes ou femmes permettant de continuer à respecter ce ratio en cas d'évolution de la composition du Conseil d'administration, tout en assurant une complémentarité dans les parcours, les expériences et les compétences des administrateurs visant à répondre aux attentes de Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et des textes applicables en termes de compétences individuelle et collective des membres du Conseil.

4. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres	PricewaterhouseCoopers Audit
Membre du réseau Ernst & Young	Membre du réseau PricewaterhouseCoopers
Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles	Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles
Société représentée par : Olivier Durand et Matthieu Préchoux	Société représentée par : Anik Chaumartin et Laurent Tavernier
Siège social : 1-2, place des Saisons 92400 Courbevoie - PARIS-La Défense	Siège social : 63, rue de Villiers 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

Mandats des Commissaires aux comptes titulaires

Le mandat de la société Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.	Le mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit en qualité de Commissaire aux comptes titulaire a été renouvelé pour une nouvelle période de six exercices par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018.
---	--

Mandats des Commissaires aux comptes suppléants

Le mandat de la société Picarle et Associés en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société Ernst & Young et Autres n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.	Le mandat de M. Etienne Boris en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la société PricewaterhouseCoopers Audit n'a pas été renouvelé par l'Assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2018, conformément aux dispositions de l'article L. 823-1 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts de la Société.
--	---

6

Attestation de responsabilité

RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Jacques RIPOLL, Directeur Général de Crédit Agricole CIB.

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport semestriel d'activité constitué des sections indiquées dans la table de concordance située en section 2 du document présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Montrouge, le 9 août 2019

Le Directeur Général de Crédit Agricole CIB

Jacques RIPOLL



Ce document est imprimé avec des encres à base végétale, sur du papier couché sans bois, sans acide, biodégradable selon la norme ISO 9706, fabriqué en France dans des usines agréées ISO 14001, et répondant aux normes de respect de l'environnement.



 **CRÉDIT AGRICOLE**
CORPORATE & INVESTMENT BANK

12, place des États-Unis - CS 70052
92547 MONTRouGE CEDEX - France

Tél. : +33 (0)1 41 89 00 00
www.ca-cib.fr

Le présent document est disponible sur le site de Crédit Agricole CIB (www.ca-cib.fr)
et sur celui de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).